

Université de Montréal

Pratique sociale des intervenants inuits et allochtones en CLSC et en CPEJ auprès des enfants victimes d'agression sexuelle dans trois communautés du Nunavik: représentations et points de vue.

Par  
Emmanuel Morin  
Département de criminologie  
Faculté des arts et sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures  
en vue de l'obtention du grade de  
Maître en criminologie (M.Sc.)

Juin, 2004

©Emmanuel Morin, 2004





## AVIS

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

## NOTICE

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

## Remerciements

J'aimerais avant tout remercier chaleureusement mon directeur de recherche Denis Lafortune, à la fois pour le support et la confiance qu'il m'a manifestés dès notre première rencontre et à chacune des étapes de cette extraordinaire aventure que fut ce projet de maîtrise. « *Fais flèche de tout bois* » m'a t-il dit! Merci à toi!

Merci à Amalie Sivuak, Louisa Payungie et Charlie pour leur immense contribution à chacune de mes trois visites dans les communautés. Je suis loin de vous, mais mon cœur est demeuré dans la toundra.

J'aimerais également exprimer ma gratitude à Réal Martin, ancien directeur du Centre d'immersion française pour étudiants inuits, un modèle d'inspiration, qui m'a permis de concrétiser mes idées et m'a transmis sa passion pour la culture inuite.

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance aux maires d'Inukjuak, Monsieur Saumik Inukpuk, de Puvirnituq, Monsieur Paulusie Novalinga, de Salluit, Monsieur Qalingo Angutigirk, de m'avoir accordé le privilège de consulter les membres de la communauté.

Je souligne la présence soutenue de Renée Brassard, Judith Morency, et Andrée Dalphon qui ont su me faire profiter de leurs connaissances de la culture autochtone et inuite.

Je voudrais remercier Francine Tremblay qui fut directrice des services communautaires (CLSC) au Centre de santé Inuulitsivik et était présente lors du premier épisode à Povungnituk. Madame Tremblay m'a accompagné et permis d'approfondir mes connaissances du milieu inuit et d'emprunter une voie respectueuse de la culture. Merci beaucoup!

Université de Montréal  
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

Pratique sociale des intervenants inuits et allochtones en CLSC et en CPEJ auprès des  
enfants victimes d'agression sexuelle dans trois communautés du Nunavik:  
représentations et points de vue.

présenté par :

Emmanuel Morin

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

---

Président-rapporteur

Denis Lafortune  
Directeur de recherche

Francine Tremblay  
Membre du jury

Marie-Marthe Cousineau  
Membre du jury

Mémoire accepté le 31-03-05

## Résumé

La présente recherche a pour objet les pratiques d'intervenants inuits et allochtones en contact avec des mineurs victimes d'agression sexuelle en communauté inuite. Nous souhaitons consigner la perception et les points de vue des intervenants sociaux inuits et non inuits en CLSC et en CPEJ impliqués de près dans cette réalité afin d'analyser leurs perceptions en regard de leurs pratiques ainsi que celles des intervenants communautaires. La réalisation du projet de recherche a nécessité la visite de trois communautés, chacune ayant connu des épisodes durant lesquelles de trente à soixante enfants ont dévoilé successivement, sur une courte période, les agressions sexuelles qu'ils ou elles avaient subies.

Le projet examine d'abord l'état des connaissances en matière d'agression sexuelle sur des mineurs et relève les principales différences à l'égard des caractéristiques des victimes provenant du milieu inuit. Certaines communautés inuites présentent des particularités liées aux contextes social, géographique, historique et culturel et exercent une influence, d'une part, sur le signalement des victimes et, d'autre part, sur la façon d'intervenir auprès des mineurs victimes d'agression sexuelle. Ensuite, la littérature montre que, dans le cadre de leurs interventions, il existe une forme de confusion et de tension entre des intervenants inuits et non inuits. L'exposé aborde les principaux modèles de pratique disponibles dans un cadre culturel donné et traite de la pratique de l'ensemble des intervenants inuits et allochtones susceptibles d'intervenir à l'endroit des victimes (réseaux primaire et secondaire). Nous posons un regard critique à l'égard de l'intervention formelle — la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ) — et l'intervention informelle (aidants-naturels, aînés) pratiquées dans le contexte des communautés inuites.

Le point de vue des divers intervenants sociaux inuits et allochtones, en matière d'intervention, est parfois divergent et ce, sous trois rapports : 1) Inuit et Allochtones; 2) diplômés et non-diplômés et 3) travailleurs locaux et non locaux. De manière générale, ceux-ci nous informent sur la pertinence d'adapter les interventions à la culture et soulèvent quelques difficultés dans l'application d'une intervention dans un contexte où deux cultures cohabitent. Si pour certains la bureaucratie et les lois associées à la LPJ sont perçues comme des obstacles à leur intervention, d'autres mettent en doute la pratique des intervenants sans aucune formation. Cependant, il existe des intervenants inuits et allochtones ayant développé une approche où les forces de chacun sont sollicitées tout au long du processus d'intervention. La plupart des communautés dispose d'un bassin d'aidants naturels, d'acteurs-clés et d'aînés qui viennent ponctuellement en aide aux autres membres de la communauté. Dans la mesure où elle est comprise et appréciée, la culture inuite foisonne d'individus qui accordent une assistance à leurs proches. Dans une perspective holistique, de santé globale l'application et l'administration d'une intervention effectuée dans le cadre de la LPJ sont davantage performantes lorsque l'ensemble des aidants naturels et des acteurs-clés qui composent la communauté inuite est pris en considération, sans égard à leur formation.

Mots-clés : agression sexuelle – intervention – Inuit/Allochtone – pratiques – communautés nordiques.

### **Abstract**

The project first examines the actual level of knowledge regarding sexual abuse involving minors, and identifies the main differences in the characteristics of the victims coming from the Inuit environment. Some Inuit communities had particular characteristics tied with the social, geographical, historical and cultural context, which had an influence on a) the reporting of victims; and b) the practice with minors victims of sexual abuse. The documentation also showed that there was some confusion and tensions between Inuit and non Inuit workers in the context of their interventions. The paper deals with the formal and informal interventions that may take place in a context of existence between Inuit and non Inuit workers. Inuit and non Inuit social workers' opinions with regards to intervention are sometimes divergent: 1) Inuit vs. Allochtones; 2) graduates vs. non-graduates; (3) local workers vs. non-local workers. Overall, social workers highlight the importance of culturally adapting interventions, and emphasize some problems associated with intervening in a bicultural context.

Keys-words : sexual abuse — intervention — Inuit \ Allochtone — practice — Northern communities

### **Résumé**

Le projet examine d'abord l'état des connaissances en matière d'agression sexuelle sur mineurs et relève les principales différences à l'égard des caractéristiques de victimes provenant du milieu inuit. Certaines communautés inuit présentent des particularités liées au contexte social, géographique, historique et culturel et exercent une influence sur (a) le signalement des victimes et (b) la pratique à l'endroit des mineurs victimes d'agression sexuelle. La littérature démontre que dans le cadre de leurs interventions existe une forme de confusion et de tensions entre des intervenants inuit et non inuit. L'exposé aborde l'intervention formelle et informelle susceptible de se présenter dans un contexte de cohabitation entre des intervenants inuits et allochtones. Le point de vue des divers praticiens sociaux inuit et non-inuit en matière d'intervention est parfois divergente: (1) inuit et allochtones et (2) diplômés et non-diplômés (3) travailleurs locaux et non-locaux. De manière générale, ceux-ci nous informent sur la pertinence d'adapter les interventions à la culture et soulèvent quelques difficultés dans l'application d'une intervention dans un contexte biculturel.

Mots clés : agression sexuelle — intervention — Inuit \ Allochtone — pratiques — Communautés inuites

## Table des matières

Introduction.....	4
Définition des termes.....	8
Chapitre premier: recension des écrits.....	9
1. Revue de la littérature.....	10
1.1 Peuples autochtones au Canada et au Québec.....	10
1.2 Définition de l'agression sexuelle chez les Eurocanadiens.....	10
1.2.1 Regard sur l'incidence et la prévalence chez les Eurocanadiens.....	11
1.2.2 Facteurs de risque chez les Eurocanadiens.....	12
1.3 Définition de l'agression sexuelle dans les communautés inuites.....	12
1.4 Historique de l'agression sexuelle en communauté nordique.....	14
1.4.1 Prévalence dans le contexte nordique en milieu inuit.....	16
1.5 Problèmes sociaux et facteurs de risques dans le contexte inuit.....	19
1.6 Agression sexuelle dans le contexte nordique en milieu inuit.....	21
1.6.1 Disparités d'une municipalité à l'autre.....	22
1.7 Réseaux sociaux.....	25
1.7.1.1 Intervenants sociaux allochtones.....	28
1.7.1.2 Intervenants communautaire et travailleurs sociaux inuits.....	29
1.7.2 Modèles d'intervention, praticiens sociaux et acteurs clés.....	31
1.8 Interventions formelles en matière d'agression sexuelle.....	34
1.8.1 Milieux de pratiques des intervenants inuits et allochtones.....	36
1.8.2 Critiques.....	36
1.9 Interventions informelles en matière d'agression sexuelle.....	38
1.9.1 Milieux de pratique.....	40
1.9.2 Critiques.....	42
Chapitre 2 : Méthodologie.....	44
2.1 Objectifs de la recherche.....	45
2.2 Démarche méthodologique privilégiée.....	46
2.2.1 Approche qualitative et question ethnique.....	46
2.2.2 Entrevues semi-directives.....	47
2.3 Échantillonnage.....	51
2.3.1 Consigne de prise de contact.....	52
2.3.2 Consigne de départ et sous-consignes.....	52
2.4 Les méthodes d'analyse.....	54
2.4.1 Analyse verticale et horizontale du matériel.....	54

2.5 Limites de l'étude .....	54
2.6 Considérations éthiques.....	55
Chapitre 3 : Analyse des entretiens auprès des intervenants inuits et allochtones _____	56
3.1 Contexte nordique : le climat singulier qui caractérise la communauté _____	57
3.1.1 Loi du silence.....	58
3.1.2 Isolement géographique .....	61
3.1.3 Proximité physique et absence de confidentialité.....	62
3.1.4 Pressions exercées par la famille immédiate et la famille élargie .....	63
3.1.5 Héritage du passé .....	64
3.2. Ressources disponibles _____	65
3.2.1 Ressources matérielles .....	65
3.2.2 Ressources professionnelles .....	66
3.2.2.1 Manque de formation .....	66
3.2.2.2 Intégration des intervenants allochtones à la communauté .....	67
3.2.2.3 Roulement du personnel allochtone et inuit .....	68
3.3 Perceptions de différents intervenants du réseau primaire et de leurs réactions envers les jeunes victimes _____	69
3.3.1 Enfants et fratrie.....	69
3.3.2 Mère et père .....	70
3.3.3 Aînés.....	71
3.3.4 Communauté.....	73
3.4 Réseau formel et signalement des situations d'agression sexuelle de mineurs victimes d'agression sexuelle _____	74
3.4.1 Cas formellement retenus par la DPJ et connus des services sociaux .....	74
3.4.1.1 Age et effet du hasard.....	75
3.4.1.2 Pointe de l'iceberg.....	76
3.4.2 Cas connus des intervenants sociaux mais non signalés à la DPJ. ....	76
3.4.3 Obstacles relatifs au dévoilement .....	77
3.4.3.1 Enfants victimes.....	77
3.4.3.2 Adolescents victimes.....	77
3.5. Intervention dans les communautés inuites : représentations et points de vue des répondants _____	78
3.5.1 Intervenir et briser la loi du silence _____	79
3.5.2 Expérience spécifique des intervenants allochtones en région nordique .....	80
3.5.2.1 Application des mesures légales, administratives et juridiques.....	81

3.5.2.2 Proposer un support aux intervenants inuits : perceptions et points de vue.....	82
3.5.2.3 Soutenir une vision « blanche » au risque de ne pas reconnaître la vision inuite.	83
3.5.2.4 Aléas et contribution du réseau social informel : les familles et le voisinage.....	85
3.5.2.5 Autres difficultés selon les allochtones : le roulement du personnel, les enquêtes sécuritaires et la désillusion.....	86
3.6 Expérience spécifique des intervenants inuits en région nordique.....	87
3.6.2 Application des mesures légales .....	88
3.6.3 Intervenir en fonction de sa propre expérience de victimisation .....	88
3.6.4 Libre choix de faire appel ou non aux intervenants allochtones .....	89
3.6.5 Soutenir une vision inuite, au risque de rejeter la vision allochtone .....	90
3.6.6 Aléas de la cohabitation et le réseau social informel .....	91
3.6.7 Autres difficultés selon les Inuits : le roulement du personnel, les liens communautaires et de parenté et les conflits de rôles.....	92
3.7 Collaboration variable en fonction de l'organisation et de la dynamique des municipalités	92
Conclusion .....	95
Bibliographie.....	105

**Introduction**

« Afin de répondre aux besoins suscités par la transition de la population inuite vers la création d'une identité basée sur la synergie entre les forces traditionnelles (autonomie, relations fondées sur l'égalité et la réciprocité, tolérance, non-compétitivité, non-agression, retenue naturelle dans l'expression des émotions, modération et patience) et la nouvelle réalité environnementale, nous devons leur fournir les moyens nécessaires pour l'amélioration de leur qualité de vie. »

**INUIT** (Commission de la santé et des services sociaux des premières nations du Québec et du Labrador, 1998)

« Nous sommes probablement la population la plus étudiée au monde. Pourtant, ces études ne nous ont jamais profité et n'ont jamais amélioré notre sort (ou situation). Nous savons tous que la qualité de vie présente et future de la population de Nunavik dépend d'une intervention massive dans les champs de l'environnement culturel, social et humain de notre communauté. Présentement, nous manquons de l'essentiel ... voilà tout. »

#### **INUIT**

« Dire les choses comme elles sont ». Consultation sur le contenu et l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse et de la loi sur les jeunes contrevenants dans les communautés des Premières Nations. Vers un cadre politique et une loi d'aide et de protection de l'enfance, de la jeunesse et de la famille pour et par les Premières Nations. Rapport et recommandations, Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSPNQL), janvier, citations dans l'avant-propos, page 1 et du chapitre 3, page 50.

L'agression sexuelle dans les communautés nordiques au delà du 55° parallèle est un problème social multidimensionnel et intergénérationnel grave, qui peut affecter à moyen et long terme la santé physique et mentale des enfants et des adolescents qui en sont victimes.

Par ailleurs, il est reconnu, dans l'ensemble de la littérature, que les groupes inuits se trouvent au cœur de profonds bouleversements d'ordre culturel, social, économique, juridique et politique (Canada, 1997; McTimoney, 1993 ; Tremblay, 1997). Jaccoud (1995) soutient que, parmi les Inuits, il existe une dichotomie de point de vue par rapport au changement social qui se manifeste dans leurs communautés : pour certains ce changement organisationnel est perçu comme un fléau, tandis que pour d'autres il prend des allures d'un besoin (Jaccoud, 1995). Suite à ces nombreux changements,

particulièrement ceux ayant trait aux services sociaux, on peut penser que plusieurs Inuits aspirent à mettre en œuvre une politique, en matière d'aide à l'enfance et à la jeunesse, qui tiendra compte de leur vision ; à savoir plusieurs recommandations qui émanent principalement du rapport de la CSSPNQL (1998) ainsi que des mémoires du CPEJ du Centre de santé Inuulitsivik (1995) et de la régie régionale de la santé et des services sociaux (1998). De plus, plusieurs résultats de recherche invitent les intervenants allochtones à une plus grande sensibilité culturelle s'ils veulent intervenir en milieu inuit. C'est dans ce processus d'autonomie gouvernementale et de prise en charge des services sociaux qu'il convient de présenter ici le point de vue des différents intervenants inuits et allochtones, par rapport à leurs interventions auprès des mineurs victimes d'agression sexuelle.

Selon Tremblay (A., 1995), deux facteurs expliquent la volonté des intervenants sociaux autochtones actifs au sein des services sociaux à se former et à se réapproprier les services sociaux au début des années 1980. Le premier s'inscrit dans une logique de transfert des services publics par les communautés inuites. Or, cette prise en charge des travailleurs communautaires, et intervenants sociaux inuits ne s'accompagnerait pas toujours d'une formation adéquate pour assurer les services de base et une intervention relativement efficace pour les enfants victimes d'agression sexuelle. Le désir d'autonomie et de prise en charge, le besoin de formation professionnelle en service social, le roulement du personnel allochtone, des pratiques et des interventions inadéquates et peu adaptées culturellement, sont des facteurs qui peuvent expliquer l'arrivée d'intervenants sociaux inuits dans le réseau des services sociaux au Nunavik.

Selon Mastronardi (1991), l'intégration d'intervenants sociaux inuits dans les divers paliers de services sociaux en CPEJ et en CLSC au Nunavik, combinée à la relative difficulté des centres de protection à l'enfance et à la jeunesse de respecter et d'intégrer les traditions, les normes et les réalités des communautés autochtones ont pu avoir comme effet de créer certaines tensions entre des intervenants allochtones et inuits. La commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL, 1998) indique notamment que le caractère formel de la pratique quotidienne de la protection de la jeunesse en milieu inuit représente un obstacle significatif pour les divers travailleurs inuits intervenant. Mastronardi (1991) a voulu cerner l'expérience des travailleurs sociaux inuits

pratiquant à la baie de l'Ungava. Elle soulève les effets découlant de la *Loi sur la protection de la jeunesse* et de l'application de ces normes aux réalités de la vie dans une communauté inuit (Mastronardi, 1991). Elle affirme que les travailleurs communautaires inuits seraient soumis à une « subordination passive » (Mastronardi, 1991) occasionnée par une « lourde bureaucratie » (A Tremblay, 1995; B Tremblay, 1995). D'autres auteurs se demandent si les pratiques en communautés nordiques ne réduisent pas souvent les travailleurs communautaires allochtones et inuits à une intervention unidisciplinaire, au détriment d'une intervention qui serait multidisciplinaire et interculturelle (Canada, 2000; McTimoney, 1993).

Le sujet de l'agression sexuelle en communauté autochtone a déjà été étudié quelques fois au Québec (Femmes autochtones du Québec, 2001; Centre d'Études et de coopération, 2000; Morency, 2001), au Canada (Herbert et McKannel, 1997; Pauktuutit, 1991) et aux États-Unis (Piasecky *et al.*, 1987; Robin *et al.*, 1997). Un autre groupe d'études a examiné les représentations de divers travailleurs sociaux sur la question des différences ethniques et culturelles, et de leur prise en compte dans les politiques sociales (ex : Billion, 2001). Selon les réponses à un sondage effectué auprès d'adultes et d'étudiants inuits des sept communautés de la baie d'Hudson, l'abus sexuel et le suicide représentent les deux plus grands problèmes sociaux dans les communautés (Morin, 1997). Or, très peu d'études ont été réalisées à ce jour spécifiquement sur l'agression sexuelle de mineurs inuits du Nunavik (Young *et al.*, 1995).

La présente étude a pour objectif de mettre en lumière les points de vue et représentations des intervenants inuits et allochtones sur les différents aspects qui caractérisent l'intervention sociale auprès des mineurs victimes d'agression sexuelle. Nous examinerons les approches culturelles et les façons d'intervenir au Nunavik en fonction des notions de réseau secondaire formel et informel. Nous supposons que les pratiques des travailleurs inuits et allochtones sont au cœur des tensions en communauté inuite, mais nous avançons aussi l'idée selon laquelle la collaboration entre le réseau d'aide formel et le réseau d'aide informelle est essentielle pour parvenir à une intervention efficace, qui intègre les valeurs des communautés inuits. C'est pourquoi il nous importe de cerner et d'analyser ces stratégies d'intervention en tentant de dépasser la polarisation « inuit / allochtone ».

## Définition des termes

Dans ce travail, le **réseau social primaire** correspond à l'ensemble naturel des individus en interaction les uns avec les autres. Il constitue la trame de base des relations de l'individu au sein de la société (ex : la famille). Le **réseau social secondaire** représente un ensemble de liens entre les individus, qui ont été établis en vue de répondre à des exigences de nature fonctionnelle (ex : des services à fournir ou à recevoir). Ce réseau secondaire peut être sous-divisé. Ainsi, par **réseau secondaire formel** nous entendons : tout réseau formé dans un cadre légal ou institutionnel au sein duquel un individu exerce une profession, de telle sorte qu'il remplit les rôles et les fonctions qui lui sont dévolus. Dans cette étude, les institutions constituant le réseau d'aide formel sont : les unités de police, les centres de protection à l'enfance et à la jeunesse (CPEJ), les centres locaux de services communautaires (CLSC), les centres de réadaptation, les centres de protection (*intake centre*) et les centres hospitaliers. Par **réseau secondaire informel**, nous entendons : tout réseau de relations sociales construit dans un cadre non officiel (organismes et groupes communautaires, para-professionnels, acteurs clés de la communauté, aidants naturels, aînés, conseils de famille) où un individu exerce une pratique qui ne s'insère pas dans un rôle formel ou une fonction officielle (CPEJ, CLSC). Dans cette étude, les milieux constituant le réseau d'aide informel sont les groupes de support, les services d'aide spécifique, les maisons de groupe, les familles d'accueil, l'école, etc.

Chapitre premier :

Recension des écrits

## **1. Revue de la littérature**

### **1.1 Peuples autochtones au Canada et au Québec**

Les Autochtones sont répertoriés selon trois groupes distincts, soit : les Premières nations, les Inuits et les Métis. Plus de 100 000 Inuits occupent de vastes étendues allant des Territoires du Nord-Ouest en passant par la Côte Nord du Labrador et du Nord québécois (Robitaille et Choinière, 1984). Au Canada, 55 700 Inuits vivent dans 53 collectivités réparties à travers le Nunavut, qui couvrent 25 % du territoire du Québec. Au sein de celui-ci, la région du Nunavik se situe au nord du 55<sup>e</sup> parallèle et est peuplée d'environ 9 000 habitants répartis dans 14 communautés constituées en municipalités, toutes établies le long des côtes de la baie et du détroit d'Hudson et de la baie d'Ungava (Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik, 2001a). Bien que peu peuplé, le Nunavik<sup>1</sup> connaît une extraordinaire croissance démographique. En effet, en 1986, 5681 personnes habitaient le territoire. Dix ans plus tard, elles étaient 8860 à y demeurer (Québec, 2001). Une étude sociodémographique de Lamothe et Lemire (1991, citée dans Harrison, 1998) révèle que les jeunes âgés de 14 ans et moins représentent plus de 40 % de la population inuite et ceux de moins de 20 ans comptent pour plus de la moitié (53,5 %).

Selon certains auteurs, le rapport qui lie les Autochtones et les Eurocanadiens est basé sur une imposition de valeurs, de pratiques, d'agents et d'institutions provenant du pouvoir colonial ayant eu pour effet d'affaiblir le mode de vie traditionnelle, en plus d'affecter l'organisation interne et les institutions sociales (Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik, 2001b; Jaccoud, 1999). Si tel est le cas, il importe de distinguer la problématique de la violence familiale et sexuelle telle qu'elle se présente chez les Eurocanadiens et chez les Inuits.

### **1.2 Définition de l'agression sexuelle chez les Eurocanadiens**

Chez les Eurocanadiens, la majorité des auteurs s'accordent pour définir l'agression sexuelle sur mineurs comme le fait d'impliquer un enfant dans des activités sexuelles inappropriées quant à l'âge et au niveau de développement de ce dernier (Lagueux, Wright et Boucher, 1998; Lavergne et Tourigny, 2000). Plus

spécifiquement, l'agression sexuelle à l'endroit d'un mineur fait référence à un geste posé par une personne donnant ou recherchant une stimulation sexuelle non appropriée en fonction de l'âge et du niveau de développement de l'enfant ou de l'adolescent, portant ainsi atteinte à son intégrité corporelle ou psychique. D'après les statistiques sur l'incidence et les caractéristiques des situations d'agression sexuelle à l'endroit d'un mineur, l'agresseur a souvent un lien de consanguinité avec la victime ou il est en position de responsabilité, d'autorité ou de domination par rapport à elle (Tourigny *et al.*, 2002). Manseault (1990) rappelle que, sur le plan social et historique, la définition de l'agression sexuelle est un processus complexe qui ne tient pas uniquement compte des personnes désignées comme victimes. Selon l'auteur, il faut garder à l'esprit que les propos de la victime sont aussi interprétés à la lumière des textes de lois, des normes en vigueur dans la société et du jugement de l'intervenant qui les entend.

### **1.2.1 Regard sur l'incidence et la prévalence chez les Eurocanadiens**

Force nous est de reconnaître que le phénomène de l'agression sexuelle à l'endroit des mineurs a attiré l'attention de plusieurs chercheurs (ex. : Badgley, 1984; Finkelhor, 1984; Tourigny, 1991; Trocmé, 1994). Bien qu'il soit difficile d'avoir une idée précise de l'incidence (taux annuel d'enfants signalés) et de la prévalence (taux de tous les enfants signalés) de ce phénomène, il existe néanmoins quelques rares études à ce sujet (Trocmé *et al.*, 1994). Rappelons que ces données d'incidence se fondent uniquement sur les cas qui parviennent aux autorités. En effet, les résultats des recherches suggèrent que 75 % à 90 % des agressions sexuelles commises à l'endroit des mineurs ne sont jamais dévoilées aux autorités (Badgley *et al.*, 1984; Tourigny, 1988). En tenant compte de ces limites, l'on peut tout de même se référer à une étude à l'échelle internationale menée par Finkelhor sur des hommes et femmes de tout âge (1994), qui indique que 7 à 36 % des femmes et 3 à 29 % des hommes ont été sexuellement agressés au moins une fois au cours de leur vie.

S'il faut en croire les statistiques au Québec, les taux annuels d'agression sexuelle d'enfants seraient de 1,03 à 1,37 par 1000 enfants (Tourigny *et al.*, 2002). Selon Lavergne et Tourigny (2000), l'incidence varie de façon importante selon les régions, oscillant entre 0,3 à 4,5 pour 1000 enfants. Quant à la prévalence du phénomène dans

---

<sup>1</sup> Nunavik signifie « La terre où l'on s'installe » en inuittitut

la population générale (victimisation à vie), les études concluent à des proportions variant entre 8 et 62 % pour les femmes et de 3 à 30 % pour les hommes (Rind, Tromovitch et Bauserman, 1998). Selon Statistique Canada (2000), les enfants et les jeunes de moins de 18 ans représentent 60 % des victimes d'agression sexuelle. Tourigny (1991) ajoute que les taux de prévalence varient grandement en fonction du caractère plus ou moins inclusif de la définition de la notion d'« agression sexuelle », des caractéristiques particulières des populations étudiées et du type de méthodologie utilisé au moment de l'étude.

### **1.2.2 Facteurs de risque chez les Eurocanadiens**

Plusieurs conditions augmentent les probabilités qu'une personne soit victime d'agression sexuelle. Les chercheurs, étudiant les agressions sexuelles envers des mineurs dans la population eurocanadienne, sont unanimes pour avancer que les filles sont plus souvent agressées sexuellement que les garçons (McTimoney, 1993; Wright *et al.*, 1999). Pour l'ensemble du Canada, une fille sur quatre et un garçon sur six risquent d'être abusés sexuellement avant l'âge de dix-huit ans (McEvoy, 1990). D'autres facteurs tels que l'environnement familial, la pauvreté, le chômage, les classes sociales, l'ethnicité et l'isolement social jouent un rôle significatif dans la problématique des agressions sexuelles. De plus, notons que la présence d'un père biologique ou d'un père adoptif représente un facteur de risque significatif dans l'agression sexuelle de mineurs (Association canadienne de justice pénale, 2000). Enfin, la consommation d'alcool et de drogues se trouve fréquemment associée à l'agression sexuelle (Petawabano, 1994).

### **1.3 Définition de l'agression sexuelle dans les communautés inuites**

Les auteurs du *Document sur la lutte contre les agressions sexuelles dans les collectivités autochtones* avancent que la perception de la notion d'agression sexuelle diffère sur certains points pour les Inuits et les Eurocanadiens (Canada, 1997). Selon Acevedo *et al.* (1997), il existe des différences fondamentales entre la façon dont l'agression sexuelle est perçue et comprise par les Inuits et les Eurocanadiens. Pour ces auteurs, pour bien saisir le phénomène, il est nécessaire de connaître les particularités de la vie en communauté nordique, ainsi que les tabous et les réticences

de ces collectivités à faire face aux problèmes de la violence sexuelle (McDougall-Whiteduck, 1991; Canada, 1997; Morency, 2000).

Plusieurs communautés des Premières nations et inuites du Canada considèrent la violence sexuelle comme une problématique psychosociale et communautaire pouvant être traitée selon un processus de guérison (Canada, 2000). Les Inuits tendent à examiner le problème de la violence selon un point de vue holistique (Petawabano *et al.*, 1994; Canada, 2000). En effet, selon le rapport sur la lutte contre les agressions sexuelles au sein des collectivités autochtones, l'ensemble des Premières nations et inuits considèrent de façon globale (holistique) tous les aspects d'un problème : violence sexuelle, abus de drogues et abus d'alcool, faible estime de soi et exclusion (Canada, 1997). Considérant cet état de fait, l'implication des hommes s'avère fort importante puisque ceux-ci font partie intégrante du problème.

Suite aux dévoilements successifs et massifs d'agressions sexuelles survenus à Puvirnituk, une communauté inuite du Nunavik, Van Gijsegem (1993) a examiné et analysé la notion plus spécifique d'inceste, telle qu'elle est véhiculée dans les communautés autochtones. Chez les Premières nations Cries par exemple, groupe amérindien, l'organisation de l'espace à l'intérieur de la tente, ainsi que plusieurs autres détails associés à la vie quotidienne, aux coutumes et à la tradition servent de frein aux désirs incestueux (Leroux, 1995). Avant même le contact avec les Eurocanadiens, des règles très strictes ont été imposées à la collectivité afin d'enrayer la promiscuité, les rapports sexuels entre les membres de la famille et la grossesse à un âge précoce.

Il nous paraît indispensable de mentionner que, selon les résultats de recherche de Finkler (1980), la notion de « viol » serait également problématique en contexte interculturel puisqu'il n'existe pas de terme équivalent en inuttitut. Ce dernier ajoute qu'au moment d'éclairer le juge sur le degré de consentement ou de résistance, l'interprète est réduit à distinguer la part de « plaisir » ou de « malheur ».

#### 1.4 Historique de l'agression sexuelle en communauté nordique

L'étude de Pauktuutit (1991) montre que l'agression sexuelle dans les communautés inuits existe depuis fort longtemps. Selon les auteurs, pour comprendre le sens que prend l'agression sexuelle chez les Inuits, il est nécessaire de remonter jusqu'aux mythes et légendes orales inuits qui illustraient le caractère odieux et inacceptable de la violence et des rapports sexuels à l'endroit des enfants (Pauktuutit, 1991). L'étude de Sgroi (Gouvernement du Canada, 1993) s'oriente dans le même sens et ajoute que plusieurs de ces légendes, relatant l'agression sexuelle de mineurs, sont remarquablement identiques dans toutes les collectivités inuits.

La littérature anthropologique s'est intéressée aussi à certains épisodes de violence à caractère sexuel (Hodgins, 1997). Nungak (1993) démontre, dans son étude, qu'une certaine violence sexuelle était présente dans les communautés, mais ce dernier souligne que cette violence ne devait pas outrepasser le bien-être et l'harmonie de l'ensemble de la collectivité, sous peine de sanctions sérieuses provenant des leaders de ces communautés.

Dans sa revue de littérature, Rabinovitch (2000) stipule que le colonialisme européen a eu des effets néfastes sur les peuples autochtones et sur leur culture. D'après McDougall-Whiteduck (1991), les connaissances portant sur les générations précédentes suggèrent qu'il y aurait eu relativement peu d'abus sexuels intrafamiliaux avant le début des contacts avec les colons eurocanadiens. Dans l'introduction du bulletin publié par la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik (2001b), il est mentionné que l'arrivée des Européens et l'imposition de leurs interventions gouvernementales ont eu pour conséquence l'aggravation des agressions physiques, psychologiques et sexuelles.

Selon Acevedo *et al.* (1997), les actes d'agression sexuelle auraient commencé à se manifester à l'échelle endémique dans certaines collectivités au cours des années 1940. Une décennie plus tard, en vertu d'une décision gouvernementale fédérale, prise de concert avec des organismes religieux, près de 100 000 enfants autochtones et inuits furent placés dans des pensionnats autochtones (écoles fédérales) spécialement conçus pour eux. De nombreuses agressions y auraient été vécues. Ce n'est qu'à partir des années 1980 que certaines révélations d'agression sexuelle ont commencé à

se produire dans les collectivités autochtones. Celles-ci ont été suivies dans les années 1990 par une seconde vague de divulgations et de cas d'agressions sexuelles dans les pensionnats, (Canada, 1997). Progressivement, les problèmes ont été identifiés à la faveur des enquêtes menées en Ontario (Association des femmes autochtones du Québec, 1989) et dans les Territoires du Nord-Ouest (Gouvernement du Canada, 1993).

Au cours des dernières années, les victimes d'agressions sexuelles se sont progressivement adressés aux Centres de santé nordiques pour dénoncer leurs agressions sexuelles et des demandes d'intervention pour mauvais traitements, violence et agressions sexuelles (Canada, 2000a) ont surgi par milliers. Nous croyons nécessaire d'attirer l'attention sur l'entrée en vigueur, en 1954, de l'autorisation de consommer de l'alcool à l'intérieur des communautés autochtones, ce qui a été, sans contredit, le début d'une période sombre pour bon nombre de collectivités. Tel que le mentionnent les auteurs du document traitant du dévoilement des agressions sexuelles en communauté autochtone, l'alcool, qui a une incidence importante sur les comportements violents, a porté un dur coup à la qualité de vie des femmes, des hommes et des enfants (Gouvernement du Canada, 1993).

Selon le Regroupement des équipes régionales Espace (1995), toutes les sociétés résistent lorsqu'elles sont confrontées à la dénonciation des cas d'enfants agressés sexuellement. Cet aveuglement est encore plus prégnant au sein des communautés inuits puisque la reconnaissance de l'agression sexuelle comme un problème collectif y est toute récente (RRSSSN, 1998; Morency, 2001). Les participants au premier séminaire sur les agressions sexuelles en milieu autochtone, organisé par l'association « Femmes autochtones du Québec » (2001), concluent que les communautés ne prennent pas conscience de ce phénomène au même rythme. Lors de ce séminaire, deux jeunes mineures autochtones d'Alkali Lake (territoire amérindien) ont présenté leur expérience de prostitution et offert une réflexion sur le thème de l'exploitation sexuelle des enfants dans vingt-deux communautés autochtones (Femmes autochtones du Québec, 2001). Dans le même ordre d'idées, les femmes autochtones ont dénoncé la tendance de certaines communautés à leur refuser toute forme de support et à minimiser le soutien aux enfants désirant signaler leur situation (Femmes autochtones du Québec, 2001).

D'autres projets articulés autour du respect des valeurs culturelles et visant à lutter contre la violence envers les enfants sont disponibles. Ainsi, au Manitoba, l'initiative de Hollow Water s'intéresse particulièrement aux cas d'agression sexuelle. Ses principaux responsables essaient de montrer que le succès de tels projets n'apparaît qu'au moment où les leaders politiques procèdent à une véritable consultation de la population. Quant à l'institut Necchi, un centre de réadaptation pour Autochtones situé en Alberta (organisme composé de professionnels, de para-professionnels autochtones, de conseillers spécialisés et de praticiens provenant de l'extérieur), il aborde le problème de l'agression sexuelle en traitant en premier lieu l'alcoolisme de ses participants (Petawabano *et al.*, 1994). De par leur formation, ses professionnels et autres intervenants développent les connaissances, les habiletés et l'orientation culturelle requises afin de réduire les conséquences psychosociales de l'alcoolisme (Canada, 1993).

#### **1.4.1 Prévalence dans le contexte nordique en milieu inuit**

La littérature reliée spécifiquement à l'agression sexuelle envers les mineurs inuits est rare. Hormis quelques études cliniques, aucune étude scientifique n'a déterminé la prévalence réelle de l'agression sexuelle sur ces mineurs (Lévesque, 1990; McEvoy, 1990; Young *et al.*, 1998). Comme le signale Tourigny (1991), plusieurs agressions sexuelles ne sont pas incluses dans les statistiques, bien qu'elles soient connues des services de protection. De même, diverses pratiques font en sorte qu'on retient le signalement de certains dossiers d'enfants en vertu d'autres motifs ou alinéa de la loi, même si dans les faits, l'agression est la raison principale du signalement (Tourigny, 1991).

Malgré ces difficultés à dénombrer les cas d'agression, certaines sources peuvent être citées. Une équipe de chercheurs américains, qui s'est intéressée à une population de femmes autochtones du sud-ouest américain ayant été agressées sexuellement pendant l'enfance, rapporte une prévalence de 50 %, dont 78 % d'agressions sexuelles se déroulaient dans un contexte intra-familial (Robin *et al.*, 1997). Au Canada, l'étude de Larocque (1993) remise à la *Commission Royale sur les peuples autochtones* souligne, sans préciser de chiffres, que les adolescentes et les enfants autochtones sont victimes d'agression sexuelle à un degré très important. L'étude nationale sur la

violence dans la famille signale que 40 % des enfants provenant des communautés nordiques auraient subi une agression sexuelle (Dumont-Smith et Sioui-Labelle, 1991). Des auteurs soutiennent que dans les villages du Territoires du Nord-Ouest, 80 % des filles et 50 % des garçons inuits et autochtones âgés de moins de huit ans sont victimes d'agression sexuelle (Gouvernement du Canada, 1990). Une autre étude (Piasecki *et al.*, 1989) indique qu'une proportion de 67 % des enfants autochtones auraient subi une agression sexuelle durant l'enfance, la proportion étant beaucoup plus importante chez les filles autochtones. Une recherche menée dans quatre réserves autochtones situées près du lac Williams constate que 48 % des 187 participants ont été victimes d'agression sexuelle (Chrisjohn, 1997). Pauktuutit (1991), l'association des femmes inuites à l'échelle nationale, révèle que l'âge moyen des enfants sexuellement agressés dans les collectivités du Nord se situe à 9,7 ans, tandis que l'âge moyen des agresseurs est de 29 ans.

Au Québec, le rapport de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik (2001a) souligne que les statistiques portant spécifiquement sur l'agression sexuelle à l'endroit des mineurs inuits sont rares. En effet, les auteurs du rapport sur la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations signale que la documentation relative aux services sociaux des Autochtones est nombreuse mais souvent éparpillée, archivée ou détruite (CSSSSPNQL, 1998). Les seules données qui dressent le portrait de la situation sur les agressions sexuelles perpétrées auprès des mineurs en communauté ne rendent pas nécessairement compte de la réalité. Une étude entourant les crimes à caractère sexuel auprès de 20 communautés autochtones et inuits du Québec signale néanmoins une prévalence de 36 % d'agressions sexuelles et de 28 % de cas d'inceste (Petawabano *et al.*, 1994).

Des vagues de dévoilements de cas d'enfants agressés sexuellement sont successivement survenues dans trois villages nordiques. Par exemple, à Puvirnituk, la Protection de la jeunesse a répertorié un total de 127 signalements d'agressions sexuelles sur mineurs en 1993, ce qui correspond au quart de la population mineure du village et représente un taux de 20 % d'enfants abusés sexuellement en contexte intra-familial et extra-familial (Van Gijseghem, 1993; Hodgins, 1997; RRSSSN, 1998). Hodgins, (1997), auteur d'une publication importante sur la santé des Inuits ajoute que l'épisode de Puvirnituk pourrait bien être représentatif de la situation de divers

villages du Québec. Dans les trois années qui suivirent les événements de Puvirmituq, une épidémie semblable eut lieu dans la communauté d'Inukjuak : la Direction de la protection de la jeunesse recevait pas moins de 50 plaintes d'enfants victimes (RRSSSN, 1998). À l'hiver 1998, Salluit connut le même sort: la Protection de la jeunesse procédant alors à l'examen d'une vingtaine de signalements (RRSSSN, 1998).

Tableau 1.1  
Statistiques sur l'incidence et la prévalence de l'agression sexuelle (en communauté autochtone et non autochtone)

<b>Recherche sur les Eurocanadiens</b>	<b>Indicateur</b>	<b>Taux ou pourcentage</b>
Badgley <i>et al.</i> (1984)	Taux approximatif d'agressions sexuelles inconnue des autorités	75 à 90 % de toutes les agressions sexuelles
Finkelhor (1994)	Prévalence	7 à 36 % des femmes 3 à 29 % des hommes
Lavergne et Tourigny (2000)	Taux annuel pour 1000 enfants	1,03 à 3,7 par 1000 enfants
Rind <i>et al.</i> (1998)	Prévalence	8 à 62 % des femmes 3 à 30 % des hommes
Tourigny <i>et al.</i> (2002)	Taux annuel pour 1000 enfants	3,0 par 1000 enfants
<b>Recherche sur les communautés autochtones</b>	<b>Indicateur/échantillon</b>	<b>Taux ou pourcentage</b>
Chrisjohn (1997)	Prévalence	187 participants de quatre collectivités du lac Williams (48 % de tous les habitants)
Dumont-Smith et Sioui-Labelle (1991)	Prévalence des mineurs inuits du Nord	40 % de tous les enfants inuits
Gouvernement du Canada (1990)	Prévalence d'enfants de moins de huit ans, des villages du Territoires du Nord-Ouest	80 % des filles autochtones 50 % des garçons autochtones
Pauktuutit (1991)	Âge moyen des enfants autochtones abusés	9,7 ans
Petawabano <i>et al.</i> (1994)	Prévalence pour 20 communautés autochtones et inuits du Québec	36 % d'agression sexuelle
Piasecki <i>et al.</i> (1989)	Prévalence pour les enfants autochtones du Canada	67 % des enfants autochtones
Robin <i>et al.</i> (1997)	Prévalence pour les femmes autochtones du Sud-Ouest américain	50 % des femmes autochtones
<b>Signalements dans les villages inuits du Nunavik</b>	<b>Indicateur / échantillon</b>	<b>Taux ou pourcentage</b>
RRSSSN de Puvirmituq (1998)	Incidence, une communauté	127 signalements d'abus sexuel soit 20 % de tous les enfants de Puvirmituq
RRSSSN d'Inukjuak (1998)	Incidence, une communauté	50 signalements d'abus
RRSSSN de Salluit (1998)	Incidence, une communauté	20 signalements d'abus

### 1.5 Problèmes sociaux et facteurs de risques dans le contexte inuit

Les collectivités autochtones actuelles font face à une myriade de problèmes, un ensemble de facteurs d'ordre culturel, historique et économique pesant lourdement sur le vécu des enfants (Petawabano *et al.*, 1994). Certains auteurs reconnaissent que la violence et le « dysfonctionnement familial », la pauvreté, le chômage, l'acculturation, le suicide des jeunes, les sévices infligés aux enfants, ainsi que la toxicomanie constituent la toile de fond des villages inuits (Coutu 1995; CSSSSPNQL, 1998; Petawabano *et al.*, 1994; Schnarch, 1999). Les études montrent que les collectivités autochtones accumulent de nombreuses difficultés d'ordre économique et social : une pauvreté sans cesse grandissante, un taux de chômage de 60 à 70 % (Jourdain, 1997; Québec, 2001) ainsi que des conditions de vie souvent médiocres — surpopulation, maisons mal construites et inadaptées, manque d'eau potable et de systèmes d'élimination des déchets (Association canadienne de justice pénale, 2000). Plus de 60 % des naissances sont issues de mères faiblement scolarisées, la proportion d'assistés sociaux atteint les 15 % et environ 75 % des 65 ans et plus reçoivent un supplément de revenu garanti (Québec, 2001). Enfin, l'essor démographique dans les communautés du Nunavik n'est toutefois pas accompagné d'un essor économique.

Les quelques données disponibles sur la santé des Inuits révèlent que l'état de santé de la population est défavorable (Québec, 2001; Schnarch, 1999). Selon l'étude de Dean et Thompson (1998), les accidents et la violence chez les Autochtones inscrits provoquent 206,9 décès par an pour 100 000 habitants dans la population. Le peuple innu au Labrador et au Québec affiche le taux de suicide le plus élevé jamais rapporté (178 pour 100 000 habitants par an contre 14 pour 100 000 habitants dans la population témoin de l'étude) (Dean et Thompson, 1998). Le suicide est la cause première de mortalité chez les jeunes inuits (Cadieux, 1995). Chandler et Lalonde (2001) s'efforcent de rappeler que 90 % de tous ces suicides surviennent dans moins de 10 % des communautés. Les chercheurs concluent donc à l'impossibilité d'associer les risques suicidaires à la seule appartenance autochtone et posent la question suivante : « pourquoi le taux de suicide est-il si élevé dans certaines communautés, alors qu'il est si bas dans d'autres ». En guise de précision du symptôme, à Puvirnituq, une « trilogie récurrente » a été identifiée : drogues, alcool, inhalation de substances toxiques (Jaccoud, 1995).

Le Conseil régional Kativik de la santé et des services sociaux (Kativik, 1991) estime que les taux élevés de natalité (34/1000/an), de grossesses fréquentes à l'adolescence (8 % des accouchements surviennent avant l'âge de 18 ans (Québec, 2001)), d'adoption (plus de 30 %) et d'absence des pères durant la période périnatale peuvent être considérés comme des facteurs favorisant des comportements et des attitudes à caractère sexuel déviant. Tourigny (1991) signale à cet effet que la relation d'attachement du père envers l'enfant constitue un facteur de protection important contre l'agression sexuelle.

L'influence et la publicité des médias concernant les communautés autochtones en général jouent un rôle important dans la perception négative des jeunes à leur égard. Au Labrador, deux études ont été réalisées en vue de vérifier l'existence de stéréotypes concernant les habitants de Davis Inlet. Pour un premier groupe, l'étude consistait, dans un premier temps, à demander à des jeunes de Terre-Neuve, de niveau collégial, de dresser une liste des caractéristiques qui s'imposaient à leur esprit lorsqu'ils se représentaient le peuple autochtone et, par la suite, de consigner par écrit ces données. À la lumière des résultats obtenus, au moins 20 % des répondants ont brossé le tableau suivant : des gens ayant peu d'éducation, alcooliques, pauvres et isolés, grandement attirés à inhaler des vapeurs d'essence. Leurs principales sources de référence étaient alors les reportages télévisés et les articles publiés dans les journaux (Claxton-Oldfield et Keefe, 1999).

Dans leur deuxième étude, les auteurs ont voulu connaître l'image du peuple autochtone reflétée par un quotidien de Terre-Neuve (Claxton-Oldfield et Keefe, 1999). Ces derniers ont analysé le contenu des journaux afin de déterminer la fréquence des articles consacrés aux Autochtones et, dans un deuxième temps, examiner les divers événements auxquels appartenaient les faits publiés. Une attention particulière fut apportée sur le choix des mots dans les principaux titres du journal. En résumé, les articles publiés au sujet des Autochtones traitaient le plus souvent de leurs rapports avec le gouvernement, leur culture, leur communauté, et des actes criminels qu'ils commettent. L'analyse des « gros titres » a aussi révélé que les termes évoquant les conflits ou les déviances (ex. : inhalation des vapeurs d'essence, agression sexuelle, manifestation) étaient cités dans environ 44 % des titres.

## 1.6 Agression sexuelle dans le contexte nordique en milieu inuit

Les chercheurs qui s'intéressent plus spécifiquement aux mineurs stipulent que le groupe le plus à risque de subir une agression sexuelle est celui des jeunes âgés de 7 à 13 ans (Northwest Territories Teachers Association, 1990; Pauktuutit, 1991). Une autre étude entreprise dans le Nord québécois signale que les adolescentes inuites de 13 à 18 ans et les filles de 7 à 12 ans représentent les groupes les plus à risque de subir une agression sexuelle (NTTA, 1990). Le rapport du groupe de travail pour les jeunes, *Un Québec fou de ses enfants* (Bouchard, 1991), mentionne que les enfants inuits se retrouvent en situation à haut risque en comparaison avec les autres jeunes québécois. Enfin, un autre groupe chargé de faire la lutte aux agressions sexuelles révèle que la violence chez les mineurs autochtones est très élevée et que plus de 90 % des victimes autochtones seraient des enfants ou des adolescents (Canada, 1997).

Selon le rapport présenté par Coutu (1995), les femmes et les enfants, qui représentent la majorité de la population inuite et autochtone, sont ceux qui souffrent le plus de la violence et des agressions sexuelles perpétrées dans les villages. Selon un autre rapport déposé par le *Comité sur la violence faite aux femmes* (Gouvernement du Canada, 1993), un enfant autochtone a peu de chances de parvenir à l'âge adulte sans connaître la violence, l'alcoolisme ou l'exploitation sexuelle (Canada, 2000a).

La plupart des délinquants autochtones coupables de crimes à caractère sexuel sont âgés de 18 à 24 ans et ils ont généralement un niveau de scolarité équivalent à une 7<sup>e</sup> année. Leurs habitudes au travail sont telles qu'ils quittent leur emploi ou sont congédiés peu de temps après leur première entrée (Solliciteur général du Canada, 1992). Riopel et Weetaluktuk (1997) soulignent que, pour l'année 1987, plus de la moitié des demandes de service s'appliquaient à des situations de violence domestique. Les études montrent qu'un grand nombre des infractions poursuivies devant la cour itinérante sont des crimes à caractère sexuel et qu'environ 95 % de ce type d'infractions sont directement liées à l'absorption d'alcool (McKenna, 2000).

D'après une étude sur l'administration de la justice appliquée aux Inuits du Nord, la majorité de ces incidents seraient occasionnés par le fait que les Inuits ont un rapport différent à la notion de temps (Solliciteur général du Canada, 1992). À cet égard, Memmi (dans Jaccoud, 1995) affirme que la « lenteur » et « l'oisiveté » sont deux caractéristiques du mythe qu'entretient le colonisateur à propos du colonisé. En général, le manque d'information, de sensibilisation, d'implication et de participation communautaire de la population sont également considérés pour cerner l'importante augmentation de l'activité criminelle. Il est toujours possible de décrocher un emploi saisonnier dans certaines municipalités, mais la rareté des emplois réguliers incite certains jeunes à abandonner l'école. Ce cycle de frustration et d'ennui est souvent à l'origine de la consommation de drogue et d'alcool et elle a donc une incidence directe sur la criminalité (Solliciteur général du Canada, 1992). Or, Jaccoud (1995) souligne qu'il arrive que les jeunes perçoivent la prison comme un moyen d'évasion contre la solitude et l'isolement. D'autre part, le même auteur rapporte les critiques des Inuits à l'égard des pratiques policières, lesquelles sont jugées trop permissives, inefficaces et incompétentes.

### **1.6.1 Disparités d'une municipalité à l'autre**

La première réalité dont il faut tenir compte pour comprendre l'agression sexuelle en territoire inuit est celle des particularités propres à chaque communauté (Gouvernement du Canada, 1997; Morency, 2000). En effet, les auteurs d'un rapport sur l'application de la loi en contexte autochtone précisent que chacune des communautés inuites est susceptible de réagir différemment aux interventions et aux services sociaux (CSSSSPNQL, 1998). La *Commission royale sur les peuples autochtones*, chargée d'examiner des initiatives autochtones en matière de justice, affirme que l'agression sexuelle à l'intérieur de certaines familles se poursuit de génération en génération (Canada, 1996a). Dans un contexte où l'attachement à la famille et à la communauté est important, la victime songe rarement à quitter le village, ce qui peut générer une situation où celle-ci est susceptible de côtoyer quotidiennement son agresseur.

Plusieurs facteurs liés à la réalité inuite, notamment l'importance de la notion de pardon (Jaccoud, 1995; McKenna, 2000) ainsi que les tabous rattachés à la sexualité, rendent la mise en accusation encore plus difficile pour les victimes inuites. Sans compter que ces dernières sont souvent confrontées au manque de soutien, voire à l'incrédulité de leur propre entourage. Selon les entrevues qu'a réalisé Jaccoud (1995), quatre arguments sont évoqués par les Inuits de Puvimituk pour ne pas rapporter un événement : la nécessité du pardon, la méfiance à l'égard de l'institution eurocanadienne, la peur des conséquences d'un dévoilement et l'incapacité à dénoncer des proches. Un autre auteur avance que la proximité physique des membres de la famille et les interrelations étroites incitent plusieurs victimes à préserver le secret plutôt que de le dévoiler (Morency, 2001). Lorsqu'un individu commet une infraction et qu'un membre de la communauté dépose une plainte contre lui, la victime et l'accusé se retrouvent souvent en présence l'un de l'autre et ce, quelques heures seulement après l'incident, étant donné qu'ils vivent dans de petites localités. Cette situation est contraire au maintien d'une distance qui serait bien nécessaire en de tels cas. Il arrive aussi souvent qu'en raison de l'homogénéité de la population, la victime ait un lien de parenté avec l'agresseur, ce qui complique davantage la dénonciation de l'agression sexuelle subie.

Les contraintes liées à la dénonciation des agressions sexuelles en territoire nordique engendrent parfois un manque de participation et de surveillance dans ces collectivités (Canada, 1990). La loi du silence frappe la majorité des communautés (Canada, 2000). À cet effet, Leroux (1995) indique que cette règle du silence se manifeste tout d'abord par une indifférence généralisée, feinte ou réelle, par un désir d'éviter le scandale et la volonté de se soustraire aux actions entreprises par les intervenants sociaux. Selon cet auteur, la règle du silence prend parfois une forme tacite : le langage corporel et de la communication non verbale dissuadant parfois la victime d'informer les services sociaux (Leroux, 1995). En d'autres occasions, la règle du silence revêt une forme explicite, décrite ainsi par Leroux: (1995 : 59) :

« Elle fit d'abord part de cette intention à la femme chez qui elle résidait, mais cette dernière, parce qu'elle était apparentée à l'agresseur, chercha à l'en dissuader. Comme il venait souvent à la maison par la suite et que Thérèse ne pouvait plus supporter de le voir craignant d'être agressée de nouveau, elle abandonna les études, un mois avant la fin de l'année scolaire, et retourna à la maison de ses parents. Là, elle parla à ses sœurs de son intention de porter plainte et ce sont elles, cette fois, qui voulurent l'en dissuader

à cause des liens d'amitiés qui les liaient à la femme du principal agresseur. Enfin, elle en parla à sa mère qui, elle aussi, voulut la détourner de son projet en disant qu'il valait mieux ne pas faire intervenir la justice contre une personne de la communauté. »

Plusieurs intervenants nordiques ont reproché aux hommes et aux leaders politiques d'être trop absorbés par des questions portant sur les revendications territoriales, de ne pas se préoccuper adéquatement de la lutte contre les agressions sexuelles infantiles et de ne pas reconnaître la nécessité des services à l'enfance et à la famille (Canada, 1990; Gouvernement du Canada, 1993). Selon Riopel et Weetaluktuk (1997), les différents leaders inuits partagent des points de vue divergents concernant la définition des priorités en termes de problèmes sociaux, économiques ou politiques. À titre d'exemple, signalons que la direction du refuge pour femmes de Salluit tente depuis quelques années d'acquiescer de nouveaux locaux plus adéquats afin de mieux répondre à l'importante demande pour ce type de service. « Malheureusement, le MSSS a préféré, sans consulter, donner cette bâtisse à la municipalité pour en faire la Maison des jeunes » (RRSSSN, 2001). Le Comité sur la violence faite aux femmes dénonce le silence de certains leaders et l'incapacité de ceux-ci à s'occuper des problèmes liés à la violence sexuelle et familiale (Gouvernement du Canada, 1993).

Le genre des individus est une autre dimension influant sur les représentations que les Inuits ont des problèmes sociaux qu'ils connaissent. Selon Jaccoud (1995), les femmes ont généralement tendance à relater directement des problèmes qui les affligent, alors que les hommes parlent, non pas des conséquences reliées aux actes, mais bien des facteurs à l'origine des délits commis : par exemple, l'alcool, les drogues.

Outre ces questions d'attitude, l'intervention auprès de mineurs victimes d'agression sexuelle en milieu inuit est influencée par les conditions de vie dans le village. En effet, l'avion constitue l'unique moyen de transport pouvant relier les communautés inuites du Nunavik au monde extérieur, ce qui crée un isolement géographique pour les victimes à faible revenu (Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, 1998; Riopel, 1997). À ceci, s'ajoute la difficulté d'obtenir des services, la pénurie de logements et la pénurie d'intervenants de services sociaux autochtones (Gouvernement du Québec, 1993).

Dans les pages précédentes, nous avons signalé les principaux éléments de base rattachés au phénomène de l'agression sexuelle dans un contexte eurocanadien et inuit. Pour chacune des populations, nous avons proposé une définition, posé un regard sur les statistiques et identifié les facteurs de risque associés à l'agression sexuelle de mineurs. Par la suite, nous avons entrepris de situer le phénomène de l'agression sexuelle en considérant quelques éléments de l'histoire des communautés autochtones et inuites. De plus, nous avons souligné quelques éléments anthropologiques, l'impact et les conséquences liées au colonialisme, ainsi que l'émergence d'initiatives de lutte contre l'agression sexuelle. Finalement, nous avons décrit les principales caractéristiques du phénomène étudié dans le contexte propre aux communautés inuites. Par cette façon de procéder, les contraintes liées au dévoilement des agressions sexuelles pour les mineurs inuits ont été examinées. Nous discuterons maintenant de la notion de « réseaux sociaux » et présenterons différents modèles d'intervention ayant leur pertinence en matière d'agression sexuelle.

### **1.7 Réseaux sociaux**

Le principal apport de la notion de « réseau social » réside dans le fait qu'elle permet de situer l'individu en tant qu'acteur au sein de ses rapports sociaux (Guédon, 1984). Saranson (1997), dans son analyse de la notion de « réseau social », dégage deux conceptions, l'une de nature sociologique et l'autre de nature psychologique. Sous un angle sociologique, Guédon (1984) distingue deux types de réseaux sociaux : a) le réseau primaire, qui forme la trame de base de la société et le lieu d'insertion de l'individu et b) le réseau secondaire, lequel se compose de relations sociales essentiellement fonctionnelles et des institutions sociales qui permettent de répondre à des besoins spécifiques. Il établit aussi une division entre l'intervention du réseau secondaire formel et l'intervention du réseau secondaire informel (Guédon, 1984). Sous un angle psychologique, le soutien de la famille et des amis jouerait un « rôle tampon » permettant de contrer les problèmes de santé. Les relations entretenues tout au long de la vie, avec la famille, les amis et la communauté sont directement reliés à l'état de santé générale d'un individu. En revanche, des études ont signalé qu'un soutien affectif pauvre entraîne des effets négatifs sur la santé et le bien-être (Guy, 1997). Les réseaux primaires (la famille, les amis) et secondaires (l'école, la communauté) contribuent de façon significative au développement sain de l'enfant et

de l'adolescent (Guy, 1997). Les parents eux-mêmes ont besoin de l'appui du milieu pour élever leur progéniture. Face à certaines formes de violence, le soutien de la famille, des amis et des voisins est sans contredit un facteur important. Bref, tout comme un réseau social stable contribue au bon développement du jeune, un réseau social pauvre ou négatif comporte des risques.

Chez les Eurocanadiens, le modèle de la famille nucléaire (i.e. un couple marié avec des enfants), s'est largement diversifié au cours des dernières décennies (Conseil canadien de développement social, 1996). Chez les Inuits, la notion de famille est bien différente : souvent la communauté tout entière est considérée comme une famille à l'intérieur de laquelle les enfants peuvent être sous la supervision de d'autres familles, sans que leurs parents ne soient perçus comme des personnes irresponsables (Canada, 1994). Selon la Commission de la santé des Premières Nations, il n'y a qu'une génération ou deux qui nous sépare de l'époque où la famille étendue était composée des parents, des grands-parents et de tous les membres de la communauté (CSSSSPNQL, 1998).

### **1.7.1 Loi de la protection de la jeunesse**

Suite à l'accord de la Convention de la Baie-James (1975) et de la Convention du Nord-Est québécois (1978), l'administration régionale Kativik crée son propre conseil régional de santé et de services sociaux qui chapeautent deux Centres de santé à vocation multiples. En vertu de cette convention, on a été créé deux Centres de services sociaux (CSS) qui sont devenues des Centres de protection de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ). La responsabilité et la gestion des Centres de protection du Nunavik ont été transférés vers l'Administration régionale Kativik (Canada, 1994).

La *Loi sur la protection de la jeunesse* (ci-après *LPJ*), en vigueur depuis janvier 1979, a été amendée de manière significative en 1984, 1988 et 1989. Rappelons brièvement que cette loi s'applique à un enfant dont la sécurité et le développement sont ou peuvent être compromis.

En vertu de l'article 38 g : « la sécurité ou le développement d'un enfant est considéré comme compromis: s'il est victime d'abus sexuel ou est soumis à de mauvais traitements physiques par suite d'excès ou de négligence ». (Québec, 1990)

À toutes les étapes du processus d'intervention, la *LPJ* prévoit de veiller au meilleur de l'intérêt de l'enfant. Ses objectifs sont de prévenir les situations compromettant la sécurité et le développement de l'enfant. Selon l'article 39 de la loi, tout individu est tenu de signaler au Directeur de la protection de la jeunesse les enfants victimes d'abus sexuel.

Lors de l'évaluation psychosociale qui suit le signalement, l'intervenant s'assure de bien évaluer les besoins spécifiques de l'enfant, sa situation familiale, ainsi que la capacité des parents de répondre à ses besoins essentiels (Québec, 1990). Une série d'entrevues est alors entreprise auprès de l'enfant, du parent ou du signalant dans le but de recueillir le maximum d'informations pertinentes et de dresser un portrait juste de la situation de l'enfant (Canada, 1994). Dans la mesure du possible, l'intervenant maintiendra l'enfant dans son milieu; sinon, la décision prise devra tendre à lui assurer une continuité des soins, des conditions de vie stable appropriées à son âge et à ses besoins et à lui garantir un milieu de vie adéquat (Québec, 1990). Selon Chiasson-Lavoie et Roc (1999), dans les cas où le développement de l'enfant est jugé compromis, une procédure légale balise l'intervention.

Pour Benson (1991) et Mastronardi (1990), l'adoption de la *LPJ* et l'administration des Centres de protection à l'enfance et à la jeunesse (CPEJ) ont apporté plus de confusion que d'aide aux familles inuites aux prises avec certaines problématiques. Selon les auteurs d'un mémoire sur les services sociaux montagnais, des « services » d'entraide auraient, de manière informelle, toujours existé au sein des collectivités autochtones, les familles vivant des difficultés recevant l'appui du clan, de la famille élargie et des autres membres de la communauté (Services sociaux montagnais de Betsiamites, 1995). Le processus de socialisation des enfants et des adolescents dans l'organisation des communautés inuites était empreint de mécanismes « informels » faisant partie intégrante de la famille et de la collectivité. Ces mécanismes de contrôle propres à la culture inuite se manifestaient de plusieurs façons et comportaient bien souvent l'humiliation, la désapprobation verbale et, parfois même, le rejet. Ce contrôle

social s'exerçait aussi par la mise en place de renforcements positifs aidant à bâtir la confiance et la maîtrise de soi (Canada, 1996b).

Suite à l'implantation des CSS puis des CPEJ dans les communautés des Premières Nations et inuites, la plus grande partie du soutien dispensé par la mère, le père et les grands-parents a été reléguée au second plan (CSSSSPNQL, 1998). Aujourd'hui, le rôle de ceux-ci, dans le domaine de la santé et de la transmission des valeurs traditionnelles, apparaît de manière beaucoup moins claire (Gouvernement du Canada, 1993). Bref, la thèse la plus souvent défendue veut qu'antérieurement, les relations informelles, combinées à l'interdépendance entre les gens, formaient un ensemble cohérent. L'arrivée des femmes autochtones et inuites sur le marché du travail, l'imposition et la reproduction de services non adaptés culturellement, l'ingérence des services sociaux allochtones et le rôle diffus attribué aux aînés auraient contribué à rompre cet équilibre (Canada, 1996b).

#### **1.7.1.1 Intervenants sociaux allochtones**

L'étude de Tremblay (A. 1995) montre que le recrutement du personnel dans les services de santé et services sociaux et les programmes en place s'éloignent des considérations et des valeurs des communautés autochtones. L'auteur s'appuie sur le fait que seuls les allochtones offrent des soins infirmiers et qu'ils font preuve d'un manque d'expérience et de connaissances dans l'approche et leurs interventions dans un milieu communautaire et interculturel. Un des constats de l'étude laisse croire, qu'à l'origine, ce sont parfois des problèmes personnels qui incitent certains professionnels à exercer au Nord et que ces problèmes peuvent répercuter sur leur pratique (Tremblay A., 1995). Ce qui s'ajoutent souvent au manque de sensibilité et de formation de ces derniers pour un travail en milieu communautaire éloigné et dans un contexte culturel. Selon le Comité canadien sur la violence faite aux femmes (Gouvernement du Canada, 1993), les infirmières pratiquant au Nord sont des professionnelles vivant un stress et une frustration appréciables, dus à une obligation de disponibilité presque de 24 heures sur 24. Selon le rapport de recherche de Lazure (2002), portant sur la nature de la pratique infirmières en régions éloignés et/ou isolés au Nunavik montrent que le contexte complexifie la pratique des infirmières : manque de ressources, manque de formation, roulement continu du personnel, manque de soutien des gestionnaire. Quoi

qu'il en soit, pour les auteurs du *Guide à l'intention des travailleurs communautaires de première ligne*, la situation générale entraîne tôt ou tard une situation où l'établissement de liens de confiance devient plus difficile lorsqu'un allochtone est non accompagné d'un Inuit (Canada, 2000).

Robichaud (1979) remarque que les travailleurs sociaux tentent de promouvoir les intérêts de l'enfant, mais que leurs actions sont parfois freinées par l'appareil de l'État. Pour Billion (2001), l'ethnocentrisme ou toute autre forme de discriminations rencontrées chez un praticien social ne peuvent être considérées que du seul point de vue du travailleur social lui-même, mais aussi relever de représentations véhiculées par toute une profession (les assistants de service social, les éducateurs spécialisés, les animateurs socioculturels, etc.). Soulignons aussi les risques que comportent les interventions allochtones mal adaptées à la culture autochtone (Petawabano *et al.*, 1994). Ainsi, Morency (1997) signale que d'importants risques peuvent être encourus par des professionnels qui se méprennent sur la valeur diagnostique de certains symptômes chez l'enfant et en tirent des conclusions hâtives sans les étayer.

#### **1.7.1.2 Intervenants communautaire et travailleurs sociaux inuits**

Tel que le souligne Pelletier, une femme autochtone impliquée dans plusieurs projets et organismes pour la promotion de la non-violence dans les communautés autochtones (1996, cité dans Wawanoloath) :

« Les initiatives communautaires de lutte contre la violence et les abus de tout ordre émergent, on peut le constater, hors des cadres formels, en marge des institutions formellement mandatées pour ce faire, plus souvent qu'autrement sans le soutien financier des programmes officiellement dédiés à cette lutte. Elles sont aussi le fait des femmes, voire des victimes qui redressent progressivement la tête. » (p. 364)

Bélanger (1992) avance qu'actuellement, au Nord, la *LPJ* et la *Loi sur les jeunes contrevenants*, dans leur application, ne « collent » pas à la réalité des Inuits. Lors de leurs interventions, les travailleurs communautaires inuits rencontreraient trois difficultés majeures (Bélanger, 1992) : a) en premier lieu, ils saisissent mal la procédure à suivre lors de l'application des deux lois; b) or, étant donné leur expérience et leurs connaissances du milieu, c'est à eux que revient l'application des lois dans les communautés nordiques (voir aussi : Bédard, 1985); c) finalement, en

vertu de leur identité culturelle, de leurs rapports étroits et de leurs liens d'attachement avec les familles, ils interviennent dans un contexte de proximité et de familiarité qui crée inévitablement des obstacles. Les auteurs d'un important rapport de consultation sur le contenu et l'application de la *LPJ* et de la *LJC* dans les communautés autochtones du Québec en viennent à la même conclusion : dans le contexte actuel, les méthodes d'intervention auprès des communautés des Premières nations et inuites cadrent peu avec cette loi, qui leur est étrangère et méconnue (CSSSPNQL, 1998).

Iasenza (1995) affirme que, pour les communautés ethnoculturelles, la loi et l'intervention en matière de protection de la jeunesse de notre système sont souvent une menace ou une remise en question de l'autorité parentale. Le rapport de la *Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador* (CSSSPNQL, 1998) soulève une différence culturelle importante dans la définition des notions d'« abandon » et du « meilleur intérêt de l'enfant » contenues dans la *LPJ*. Selon Mastronardi (1991), les travailleurs autochtones sont susceptibles de ressentir certaines tensions lorsque les services de protection de l'enfance leur demandent de s'ingérer dans la vie des familles, de retirer un enfant et de le placer. Bélanger (1992) ajoute que le malaise ressenti par le travailleur communautaire est parfois si puissant qu'il pourrait faire en sorte que l'intervention requise par l'institution formelle n'est pas appliquée. Tremblay (A., 1995) va dans le même sens, laissant entendre que, dans une communauté du Labrador, les intervenants sociaux sont perçus comme des voleurs d'enfants.

Les auteurs d'une étude qualitative réalisée pour le *Centre des services sociaux et de santé montagnais de la région de Québec* ont examiné les relations entre cette organisation et la clientèle autochtone. Elle conclut que les services sont de nature chaotique (A., Tremblay, 1995). Pour cet auteur, la confusion est le lot des intervenants qui opèrent de manière indépendante et bénéficient de peu d'encadrement ou de formation.

Une autre difficulté tient à la langue utilisée par les ethnies en place, qui peut devenir un obstacle au bon fonctionnement des services sociaux et interférer sur la bonne qualité de la communication entre les Eurocanadiens et les Inuits (Bélanger,

1992). Rouland (1983) explique que, de façon répétée, l'un des problèmes rencontrés dans les communautés inuites tient à l'impossibilité de traduire ou de définir certains concepts, tels que la « culpabilité » et le « viol » dans la langue inuttit. Autre point important à mentionner à ce chapitre : lors de la comparution à la Cour, il arrive fréquemment que la traduction ne soit pas simultanée et que les propos rapportés soient résumés plutôt que décrits, ce qui occasionne souvent une mauvaise compréhension de l'expérience de la personne inuite (Bélanger, 1992).

Encore une autre difficulté, notée par Bélanger (1992), relève de l'application de la loi. La distance géographique devient parfois un obstacle important à la mise en œuvre du processus judiciaire. De par les délais occasionnés par l'horaire et la disponibilité réduite de la Cour itinérante, la plupart des communications entre les divers professionnels et avocats doivent être téléphoniques. Dans certaines occasions, les requêtes ne sont pas entendues dans la communauté et, trop souvent, les parents ne peuvent effectuer le voyage, étant donné le coût élevé des frais de transport et des frais d'hébergement.

Finalement, nous terminons en soulignant qu'en région nordique bon nombre de professionnels sont investis d'une quantité importante de mandats : l'administration du support apporté à la communauté, les enquêtes sur le bien-être des enfants et le placement de certains jeunes dans un foyer approprié (Gouvernement du Canada, 1993).

### **1.7.2 Modèles d'intervention, praticiens sociaux et acteurs clés**

Pour Roy (1992), une analyse sérieuse de la notion d'institution nous éloigne d'une vision unidimensionnelle de l'organisation bureaucratique et nous rapproche d'une vision pluraliste des pratiques et des structures. En effet, maintes approches d'interventions voient le jour graduellement, découlant de la créativité d'un bon nombre d'intervenants et non pas du travail social professionnalisé (Mercier et Mathieu, 2000). Parce que l'organisation bureaucratique est soumise à l'action d'une multiplicité d'acteurs, elle ne saurait voir les « zones d'incertitudes » définies comme des libertés que chacun se réserve par rapport aux différents modèles d'intervention (Roy, 1992). Pour aborder le sujet des interventions de nature informelle, l'auteur

évoque l'idée de « pratiques silencieuses », non soutenues par les organismes, mais qui participent néanmoins à une transformation du client.

Un premier modèle d'intervention ayant sa pertinence est celui proposé par Cohen-Émerique (1993), soit **l'approche interculturelle dans le processus d'aide**. Ce modèle repose sur le respect du professionnel face aux autres. Il soutient que le recul qu'il faut prendre face à soi-même empêche d'être submergé par ses propres valeurs. Conscient de la difficulté que chacun peut avoir de modifier ses pratiques professionnelles, l'auteur suggère aux intervenants de noter et d'analyser les chocs culturels qu'ils ont vécus. Le second modèle est centré sur la **conscience de la culture et des minorités** (*cultural awareness*), un concept élaboré par Green (1982). Cet auteur avance que le professionnel doit être conscient et sensible aux différences culturelles. Conscient que « la sensibilité culturelle ne s'apprend pas en restant dans un bureau », il recommande l'observation participante afin de développer une relation d'aide et d'apprendre à orienter l'intervention en fonction du client. Finalement, un troisième nommé **modèle alternatif** (White et Mercier, 1995) se base avant tout sur le leadership des établissements publics qui accordent une importance accrue au milieu naturel et aux organismes communautaires.

L'empowerment, notion relevant du paradigme **écologique**, réfère, entre autres choses, au choix d'agir de l'individu, à son habilité à saisir ce qui lui arrive et son accès à ses ressources (Damant, Paquet et Bélanger, 2000).

Billion (2001) classifie les praticiens sociaux en deux groupes : ceux qui interviennent en milieu fermé et ceux qui interviennent en milieu ouvert. Le premier groupe est souvent spécialisé pour travailler au sein d'institutions prenant en charge des personnes âgées ou handicapées et des enfants en instance de placement. Le second groupe, plus « généraliste », inclut des praticiens sociaux qui travaillent dans des maisons de quartier, auprès d'équipes de prévention, dans des centres de loisirs et dans des centres sociaux. Au sein du premier groupe, tous les intervenants possèdent des connaissances reconnues en sciences sociales et leurs pratiques, traditionnelles, s'exercent dans les secteurs institutionnels régis par l'État. Billion (2001) affirme que ces pratiques se caractérisent par une frontière marquée entre le praticien professionnel et son client. Quant au deuxième groupe, il est composé d'intervenants

sociaux formant une sorte de mosaïque à l'intérieur de laquelle les compétences culturelles sont davantage mobilisées. Ce groupe tient particulièrement compte du milieu, du territoire ou du quartier à proximité d'une population spécifique.

Dans chacun des municipalités, de manière générale et en nombre variable, nous retrouvons des acteurs clés. Ainsi, les aînés, les leaders officiels et non officiels, ainsi que les organisations culturelles peuvent transmettre de l'information et jouer un rôle essentiel pour traiter les problèmes qui surgissent dans la communauté (Benson, 1991).

Dans la communauté, les enseignants, les membres du clergé, ainsi que les individus ayant du prestige de par leurs réalisations académiques ou athlétiques sont aptes à devenir des figures de soutien social. Il arrive fréquemment que les communautés se partagent ces acteurs clé afin d'en faire bénéficier les membres des autres communautés. C'est ainsi que deux Autochtones d'Alkali Lake, reconnues pour leur habileté d'écoute auprès des enfants victimes d'agressions sexuelles, ont visité plus d'une vingtaine de communautés afin de partager leur expérience de ces événements traumatisants et dispenser des informations sur le sujet.

Limoges (2002), de l'Université de Sherbrooke, a introduit la notion « d'entraïdant » afin de désigner un bassin naturel de soutiens particulièrement efficaces, tant individuellement qu'en groupe (Limoges, 2002). Après avoir dépouillé plus d'une centaine de rapports de recherche sur le sujet, il tire trois conclusions : a) dans la plupart des cas et des milieux, l'intervention des aidants naturels est efficace; b) cette efficacité est généralement comparable à celle des praticiens sociaux diplômés; c) finalement, dans certains milieux spécifiques, le soutien apporté par des aidants naturels est supérieur à celui des praticiens sociaux.

De façon générale, en raison de leur proximité, de leur disponibilité, et de leur rapidité à intervenir, les aidants naturels peuvent plus facilement répondre aux besoins des victimes d'agressions sexuelles (intervention primaire) comparativement aux professionnels (intervention secondaire). Ils constituent, par ce fait même, le premier anneau de l'intervention. Toutefois, lorsque la crise est profonde, les professionnels sociaux deviennent généralement plus efficaces (intervention

secondaire) (Limoges, 2002). Une fois l'urgence ou la situation aiguë passée, le groupe d'entraide redevient souvent une solution efficace (intervention tertiaire).

### **1.8 Interventions formelles en matière d'agression sexuelle**

En matière d'agression sexuelle, selon Lagueux *et al.* (1998), les pistes d'interventions sont multiples. Trois étapes majeures définissent les services à offrir dans les cas de signalements d'abus sexuels : a) la réception et le traitement des signalements; b) l'évaluation et l'orientation des cas et c) la mise en application des mesures de protection (Québec, 1990). Le déroulement du processus d'enquête, qui s'opère à l'intérieur des étapes précitées, est déterminé par les données spécifiques à chaque situation et influence les stratégies de traitement nécessaires. Dans le cas où le signalement est retenu, l'intervenant mène une entrevue avec l'enfant afin d'évaluer le degré d'urgence de la situation. Rien ne l'empêche de demander l'avis de professionnels sociaux et judiciaires afin d'établir les circonstances entourant les faits rapportés. Mentionnons que l'entrevue effectuée avec la victime constitue une étape très importante dans le processus d'évaluation puisque son objectif est de réunir les informations pouvant infirmer ou confirmer les abus sexuels, d'évaluer les besoins de protection immédiate de cet enfant et d'amorcer le processus thérapeutique.

Au cours des dernières années, les interventions du réseau formel, élaborées dans le but de venir en aide aux enfants victimes d'agression sexuelle en contexte interculturel, se sont beaucoup développées (Québec, 1992b). Les divulgations massives d'enfants inuits à Inukjuak, Puvirmituq et Salluit ont amené certaines communautés à implanter un plan formel d'intervention. La stratégie et le plan d'action concerté en matière d'agression sexuelle ont été élaborés sous la direction du Centre de santé Inuulitsivik de Puvirmituk. Ils visaient à mobiliser et coordonner les services de différentes organisations locales, notamment : le maire et son conseil municipal, l'unité de police, le CPEJ, le CLSC – social et médical. Des ressources professionnelles et policières externes, des représentants du Conseil régional de la santé et des services sociaux Kativik, des parents et d'autres membres de la communauté ont participé à certaines rencontres du Comité stratégique et d'orientation sur les agressions sexuelles à Puvirmituk. Rappelons, toutefois, que le rapport annuel de la Régie régionale de la santé et des services sociaux (1998) signale

que la région du Nunavik demeure au stade embryonnaire dans ses méthodes d'intervention en matière d'abus sexuel sur les enfants, puisque la reconnaissance de ce problème collectif demeure toute récente.

Dans la plupart des cas, le placement d'un mineur est le résultat d'une situation de crise qui demande l'intervention du Directeur de la protection de la jeunesse. La pratique formelle consiste à recevoir le signalement de l'enfant victime d'agression sexuelle, à procéder à une évaluation de sa situation, à maintenir ou à retirer le signalement prévu par la Loi (Québec, 1990). Une étude menée sur la clientèle multiethnique des Centres de réadaptation pour jeunes en difficulté présente le profil des jeunes bénéficiaires des services et de leur famille (Messier et Toupin, 1994). Cette étude indique que les travailleurs sociaux sont les principaux auteurs de signalement d'enfants agressés sexuellement (Messier et Toupin, 1994). Un article traitant des pratiques des Centres jeunesse du Québec en matière d'abus sexuels auprès des enfants mentionne que la clarté et l'applicabilité de la *LPJ*, l'accessibilité et la clarté des protocoles et guides de pratiques, la formation et la compétence des intervenants et la charge de travail constituent des facteurs qui influencent la pratique des intervenants (Lagueux, Wright et Boucher, 1998).

Bédard (1985) précise que des différences existent entre les sociétés quant à l'application de mesures de contrôle et de justice sociale. L'auteur démontre que les principes qui sous-tendent la *LPJ* sont valorisés par les membres des communautés autochtones. En revanche, Chiasson-Lavoie et Roc (1999) stipule que dans bien des sociétés non occidentales, la protection, ainsi que les droits des enfants ne sont pas assurés par des lois mais plutôt par les aînés, les parents et la famille élargie. Il semble que, dans le passé, un enfant autochtone n'était jamais abandonné, mais qu'il se voyait plutôt confié ou « donné » à d'autres membres de la communauté (CSSSSPNQL, 1998). Pour cette raison, les communautés autochtones s'adapteraient plus ou moins bien aux dispositions de la *LPJ* (Bédard, 1985), les principes d'intervention qui en découlent n'étant pas toujours en accord avec les manières traditionnelles d'offrir de l'aide.

### 1.8.1 Milieux de pratiques des intervenants inuits et allochtones

La signature de l'entente de la Baie James et du Nord Québécois ainsi que certaines ententes sectorielles confient à l'Administration régionale Kativik la responsabilité de créer et de gérer des institutions qui offrent différents points de service de santé et service sociaux, notamment, en matière de protection de l'enfance et de la jeunesse. Deux centres hospitaliers « multivocationnels » (CSSSSPNQL, 1998,<sup>2</sup> p. 123), situés à Puvirnituq, dans la Baie d'Hudson et à Kuujuaq, dans la Baie d'Ungava, ont le mandat de fournir ces services aux quatorze communautés du Nunavik. Chacune des deux Baies dispose d'un Centre de protection à l'enfance et à la jeunesse (CPEJ) ainsi que d'un Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) en mesure d'intervenir dans les cas où la sécurité et/ou le développement de l'enfant sont compromis (Québec, 1990). La *Loi sur la protection de la jeunesse* constitue le cadre légal en matière de services offerts aux familles et aux enfants aux prises avec un besoin de protection (Québec, 1990). Riopel et Weetaluktuk (1997) recensent trois types de ressources offertes aux mineurs placés selon une ordonnance de la Direction de la Protection de la Jeunesse : les « familles d'accueil », les « foyers de groupes » et les « centres de protection ».

### 1.8.2 Critiques

Certaines études soulignent que le Ministère de la santé et des services sociaux, le Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada et les Centres de protection à l'enfance et à la jeunesse (CPEJ) font l'objet de beaucoup de critiques (ex : CSSSSPNQL, 1998; Iasenza, 1995; Mastronardi, 1991; Riopel et Weetaluktuk, 1997; Rioux et Napartuk, 1995). Au début des années 1990, il semble que les CPEJ aient eu du mal à offrir aux enfants inuits des services basés sur leurs besoins et ceux de leur communauté (Canada, 1990; Mastronardi, 1991; Rioux et Napartuk, 1995). Jusqu'en 1991, les communautés inuites du Nunavik n'avaient pas accès à du financement pour des services communautaires d'aide à l'enfance et à la jeunesse de première ligne de type CLSC, donc pas ou très peu d'activités de promotion, de prévention et d'éducation (Tremblay, F. 1995). Chiasson-Lavoie et Roc (1999) reconnaissent les

---

<sup>2</sup> Centre hospitalier (CH), Centre local de service communautaires (CLSC), Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ), Centre d'accueil (CA).

buts louables poursuivis par la *LPJ*, mais ils critiquent néanmoins sa capacité à répondre réellement aux besoins des jeunes et de leurs familles. Le groupe de travail Jasmin, chargé d'étudier l'application de la *LPJ* en milieu autochtone, s'est questionné sur l'adaptation de l'intervention du système eurocanadien aux valeurs et aux groupes familiaux inuits (Gouvernement du Québec, 1992). Enfin, le rapport de Riopel et Weetaluktuk (1998) énonce une série de critiques et de recommandations concernant les services sociaux dispensés au Nunavik :

- coûts élevés associés à l'application de la *LPJ*
- philosophie de « non-interférence » parmi les autochtones
- incongruité entre les exigences du système bureaucratique et les connaissances du milieu des travailleurs communautaires
- lien culturel entre l'esprit de législation et l'intervention dans un environnement autochtone
- absence d'autorité et de ressources supportant les intervenants
- concepts abstraits liés à la protection de l'enfant et nature arbitraire des décisions
- roulement incessant de professionnels allochtones dans les dispensaires.

Tremblay (A., 1993) fait état de certaines variables influant sur l'intervention pratiquée au Nord. Celui-ci affirme que le travail effectué par les intervenants sociaux allochtones est particulièrement méconnu par les membres de la communauté. D'autres auteurs ajoutent que le taux de roulement des praticiens non résidants, leur manque d'expérience et leur faible connaissance de la culture inuite peuvent aussi augmenter les risques d'échec des interventions mises en place par ces derniers (Gouvernement du Canada, Tremblay, F. 1995 ; 1993; Riopel et Weetaluktuk, 1997). Selon Tousignant (1988), le caractère bureaucratique de la pratique formelle fragmente les interventions, éloigne les utilisateurs, rend la pratique inaccessible et non productive. Un chercheur rapporte à cet effet que les professionnels qui desservent environ 20 % des victimes interviennent en ignorant les aidants qui les entourent, tandis que les autres continueront de recevoir leur support (Limoges, 2002). Il convient ici de rappeler qu'une grande partie de la population inuite est réticente à recourir aux services sociaux dispensés par des professionnels non autochtones (Canada, 1997; Tremblay, F. 1995). D'après Riopel et Weetaluktuk (1998), cette hésitation s'explique par une plus grande facilité à entrer en contact avec des individus originaires de la même culture. Riopel et Weetaluktuk (1997), co-auteurs

d'un rapport évaluant le point de vue des utilisateurs des services sociaux au Nunavik, soulignent qu'il existe une « *non-recognition of local helpers as experts in matters of protection* » (p.15).

Compte tenu de la petite quantité de plaintes concernant des enfants inuits et autochtones victimes d'agression sexuelle, comparativement à celles déposées par les Latino-américains, les Noirs anglophones, les Haïtiens et les Blancs, l'étude de Messier et Toupin (1994) arrivent à la conclusion que les Autochtones se réfèrent moins aux services de protection à l'enfance. Enfin, le *Comité sur la violence faite aux femmes* (Gouvernement du Canada, 1993) a adressé une critique au Centre de protection à l'enfance et à la jeunesse, dénonçant les lacunes du contexte de pratique en régions autochtones : pauvreté des ressources en place; absence de refuges de qualité, voire absence complète de refuges; difficulté de préserver la confidentialité des victimes et pénurie de praticiens qui assistent les mineurs victimes (Gouvernement du Canada, 1993).

Bref, dans cette section, il est rappelé que les réseaux sociaux primaire et secondaire constituent la trame de base de la société. Nous remarquons également que, sous plusieurs angles, le processus de socialisation des enfants inuits se distingue de celui des Eurocanadiens. Les ressources internes dont disposent les communautés, les aidants naturels et les acteurs clés susceptibles d'apporter une forme de soutien à l'entourage, à la famille et la communauté ont été mentionnés. Les lignes directrices de l'intervention des réseaux dits formels, soumis à la *LPJ*, ont été décrites. Certaines critiques à l'égard de l'implantation de cette intervention en milieu inuit ont été exprimées.

### **1.9 Interventions informelles en matière d'agression sexuelle**

Riopel et Weetaluktuk (1997) soulignent que les ressources informelles, au Nunavik, désignent l'ensemble de la communauté, les groupes sociaux, les groupes religieux et les individus. Quant à Guédon (1984), il définit le « réseau non formel » comme l'ensemble des relations sociales établies dans l'optique de répondre à des besoins précis. Tousignant (1988) affirme que les aidants naturels sont des citoyens ordinaires reconnus pour leur rôle informel, qui se retrouvent quotidiennement dans

une position les amenant à offrir du soutien aux victimes. Tousignant (1988) signale que les groupes d'entraide, le parrainage, les interventions auprès des aidants naturels et le counselling par les pairs constituent cinq types d'interventions informelles couramment utilisées.

Des initiatives d'aidants naturels, exprimées au sein de la population inuite, sont ainsi mises de l'avant dans le but d'offrir un support collectif à d'autres membres de la communauté qui vivent certaines difficultés. Selon Gagnon (1998), trois réseaux informels d'échange et d'entraide existent en milieu inuit soit : a) la famille immédiate dans laquelle l'Inuit vit; b) les personnes âgées et c) les autres membres de la communauté. Les résultats de l'Étude de Gagnon montrent que le concept d'aide mutuelle occupe une place centrale dans les valeurs culturelles inuites. De plus, les liens de parenté semblent exister à travers toute la communauté, ce qui laisse croire à une interdépendance entre tous ses membres.

Certains auteurs jugent que les réseaux de soutien et d'intervention informels apparaît comme une solution intéressante aux réseaux formels (Gagnon, 1998; Lavoie *et al.*, 1998; Limoges, 1982) puisqu'ils réduisent le monopole de l'intervention institutionnelle et augmentent l'utilisation des ressources naturelles (Tousignant, 1988). Dans le même sens, Billion (2001) ajoute que les métiers mettant de l'avant l'animation, la prévention, la médiation, ainsi qu'une perspective communautaire portée par un réseau d'acteurs bien ancrés dans le tissu local, peuvent réduire les différences (diplômés - non diplômés) et les distances culturelles (inuit – allochtone). Pour sa part, Guédon (1984) souligne quatre avantages du système informel comparativement à l'intervention formelle soit : a) l'acceptation naturelle par les membres de la communauté; b) la congruence avec les normes locales; c) l'enracinement dans des relations à long terme et d) les formes variées que peut prendre son intervention.

Pour Tremblay (F. 1995), en matière d'agression sexuelle, l'engagement des Inuits à l'intervention auprès des enfants victimes est conditionnel à une approche globale, multidisciplinaire et intersectorielle. L'étude de Tremblay (A., 1995) montre que le total des signalements effectués par la mère ou par un intervenant scolaire est équivalent ou plus élevé, que celui provenant des travailleurs sociaux (Messier et

Toupin, 1994). Il semble donc y avoir une réelle volonté d'agir. Dans le même esprit, ajoutons que plusieurs Inuits accordent une place primordiale au processus de guérison communautaire au moyen d'une approche coordonnée entre les praticiens sociaux, les acteurs judiciaires et l'ensemble de la communauté (Canada, 1997; Canada, 2000). Selon Tremblay (F., 1995), l'approche des communautés inuites contraste avec l'approche dite « intellectuelle », « rationnelle » du réseau formel. Mastronardi (1991), qui a étudié les pratiques des travailleurs sociaux inuits au Nunavik, corrobore les propos de l'auteure lorsqu'elle affirme que les Inuits se réfèrent à une perspective d'intervention holistique, et qu'un remaniement des politiques en matière d'aide à l'enfance serait donc nécessaire.

Bédard (1987) suggère une approche renouvelée en matière de protection de la jeunesse, afin qu'elle s'insère de manière plus coordonnée à la réalité des Inuits. Sur le plan judiciaire, Coutu (1995), président du *Comité de consultation sur l'administration de la justice en milieu autochtone*, retient que l'approche traditionnelle de la justice, consistant à dénoncer une agression sexuelle, à intenter un procès, à rendre un jugement et à imposer une sentence, doit faire l'objet d'un examen éminent afin de bien rendre compte du contexte social et de la réalité des communautés du Nunavik.

### 1.9.1 Milieux de pratique

Le point de vue des utilisateurs des services sociaux du Nunavik, rapportée par Riopel et Weetaluktuk (1997), indique l'importance accordée aux ressources informelles provenant des communautés dans la résolution des problèmes :

*« Informal resources play an important role in resolving individual problems in Nunavik. Mutual help preceded the set up of the social service pointed out that the local resources began calling on the social service office. Normally, people would first consult the informal resources (mayor, priest, police officer, physician, nurse, and teacher). Then they would visit Social Service. »* (p. 50)

Plusieurs de ces interventions informelles ont été dispensées par des femmes inuites désirant pallier à la déficience et au caractère restreint associés aux services sociaux. Celles-ci ont pris l'initiative de développer un système parallèle à ces services. Ainsi, une première initiative a consisté dans la mise en place de maisons rudimentaires dans le but d'offrir un refuge aux enfants ayant été victimes d'agression

sexuelle (Gouvernement du Canada, 1993). Un autre groupe de femmes de la communauté inuite de Pangnirtung dans les Territoires du Nord-Ouest a sollicité une salle de l'église municipale afin d'y mettre sur pied une maison d'hébergement pour femmes ayant subies de la violence (Gouvernement du Canada, 1993). Dans ce type de groupe d'aide, les femmes ont leur propre système de gestion du personnel, composé de bénévoles, elles coordonnent le counselling et assurent l'administration de l'établissement (Gouvernement du Canada, 1993).

Au Nord du Manitoba, un groupe de travail, composé de résidants et de responsables des services sociaux, est arrivé à la conclusion qu'une bonne partie des problèmes au sein de la communauté autochtone résultaient des agressions sexuelles (Canada, 1996a). De cette initiative a découlé le « *processus holistique de réconciliation de la Première nation de Hollow Water* », qui vise principalement des individus victimes et coupables d'agression sexuelle. Les responsables offrent des services de soutien, de counselling et d'assistance à tous ceux qui désirent participer au programme offert dans le cadre d'Hollow Water. Les responsables estiment que pour atteindre les objectifs du programme, soit l'atteinte d'une réparation pleine et entière pour les victimes et les contrevenants, une période de cinq années sera nécessaire.

Deux autochtones ont parcouru vingt-deux communautés à travers le Canada afin de mettre sur pied des rencontres auprès de jeunes autochtones exploités sexuellement à des fins commerciales (Canada, 2001). Plus de cent cinquante rencontres ont été organisées afin de venir en aide à ces jeunes en les invitant à s'exprimer sur les conséquences de l'exploitation sexuelle dans les communautés. Dans le cadre de ces partages d'expériences vécues, l'aidante naturelle a utilisé les cercles de guérison afin de créer un climat de sécurité pour les jeunes autochtones (Femmes autochtones du Québec, 2001). Bien que les résultats de ces partages soient difficiles à évaluer, les actions des intervenants sociaux, de para-professionnels et d'acteurs clés au sein des communautés inuits et autochtones illustrent un type d'intervention informelle, à l'intérieur duquel certains citoyens sont poussés à intervenir en marge des institutions formelles.

### 1.9.2 Critiques

Les initiatives informelles, qui bénéficient généralement d'une faible infrastructure sont moins durables que les institutions formelles de l'État (Guédon, 1984). Nous avons mentionné l'intérêt des communautés des Premières nations et inuites à faire face aux problèmes de l'agression sexuelle et à tenter d'y trouver des solutions concrètes. À cet égard, Tousignant (1988) souligne que le succès des interventions informelles dépend en grande partie de la volonté et de la capacité de la communauté à en assumer la responsabilité. Or, en matière d'interventions informelles et d'agression sexuelle, les opinions restent partagées. Bien que certains acteurs clés de la communauté ainsi que les aînés recommandent des services de guérison au sein même de la famille, le *Comité sur la violence faite aux femmes* exprime des réserves quant à ce type de traitement. Il craint que les interventions traditionnelles soient inefficaces pour éliminer la violence envers les jeunes (Gouvernement du Québec, 1993). Selon une Inuk de Puvirnituk, les lois issues de l'institution blanche représentent un moyen réparateur, une reprise du pouvoir, et il est nécessaire d'y recourir (Jaccoud, 1995).

Finalement, Tousignant (1988) souligne qu'il s'avère parfois difficile de mettre en pratique une collaboration entre les intervenants sociaux du réseau formel et les aidants naturels. Une étude menée dans cinq collectivités des Premières nations (Saulis, Fiddler et Howse, 2000) visait à évaluer la capacité des collectivités à accueillir des délinquants mis en liberté et à examiner les possibilités de mettre sur pied des programmes communautaires. Les résultats montrent que, dans l'ensemble, les participants à des initiatives communautaires et aux groupes de discussion étaient favorables aux efforts de réinsertion sociale et aux initiatives visant à rétablir l'harmonie dans la collectivité. En revanche, les participants ont déclaré ne pas être prêts à travailler avec des ex-détenus, auteurs de délits sexuels à l'égard d'enfants. Ce constat vient en contradiction avec l'idée de départ, selon laquelle les collectivités autochtones perçoivent la nécessité de rétablir l'équilibre et l'harmonie (la justice réparatrice, par exemple) au lieu d'utiliser une justice punitive. Cette contradiction nous force à demeurer vigilant sur la capacité des collectivités à intégrer les délinquants sexuels dans des initiatives ou des interventions pour les victimes mineurs (Canada, 1997).

La dernière partie de ce chapitre nous a amené à considérer les différents types d'intervention informelle et à réaliser l'importance que revêtent ces ressources pour les communautés inuites. Pour terminer, nous avons présenté les critiques émises envers ces modèles d'interventions informelles dans la littérature savante.

**Chapitre 2 :**  
**Méthodologie**

Ce chapitre fait état de la méthodologie retenue pour atteindre les objectifs de cette recherche. Il décrit la démarche privilégiée, la stratégie de cueillette de données, l'échantillonnage, les stratégies d'analyse, les limites de l'étude et, finalement, fait état de quelques considérations éthiques.

## 2.1 Objectifs de la recherche

Comme nous l'avons soulevé dans l'introduction, l'objectif général de l'étude consiste à mettre en lumière la faisabilité de diverses pratiques dans le cadre d'une intervention impliquant les acteurs suivants : un ou plusieurs intervenants inuits et allochtones et un mineur victime d'agression sexuelle. Le projet de recherche tiendra alors compte des représentations qu'ont les intervenants de leurs propres pratiques, des contextes où ils évoluent, ainsi que de l'ensemble des interventions préconisées à l'intérieur de leur communauté. Plus spécifiquement, il s'agira de :

- A. Décrire et comprendre les représentations qu'entretiennent les intervenants quant à l'agression sexuelle à l'endroit des mineurs.
- B. Décrire et analyser les pratiques des intervenants du réseau formel (services policiers, professionnels du réseau de la DPJ et des centres hospitaliers) et ceux du réseau social informel (travailleurs communautaires, initiatives de groupes, réseaux d'aidants naturels, mères de famille) s'adressant aux mineurs victimes d'agression sexuelle.
- C. Décrire et comprendre les représentations qu'entretiennent les intervenants du réseau formel (services policiers, professionnels du réseau de la DPJ et des centres hospitaliers) et ceux du réseau social informel (praticiens communautaires, initiatives de groupes, réseaux d'aidants naturels, mères de famille) quant aux besoins des mineurs inuits, aux pratiques actuelles et à leur harmonisation.
- D. Analyser et comparer ces pratiques (objectif 2) et ces représentations (objectifs 1 et 3) en fonction de trois critères : l'origine ethnique des intervenants, leur appartenance à la communauté.

## **2.2 Démarche méthodologique privilégiée**

L'approche qualitative d'inspiration phénoménologique présente incontestablement un intérêt en regard de l'investigation de notre objet de recherche : celui d'accéder à l'expérience des acteurs sociaux (Poupart *et al.*, 1997). Cette approche nous assurera notamment une plus grande compréhension de la perception qu'ont ces acteurs sociaux des contextes dans lesquels ils pratiquent (Poupart *et al.*, 1997).

Ce type de recherche, de nature descriptive et non explicative, ne s'intéresse pas tant aux causes de l'agression sexuelle en milieu inuit, mais bien au sens que les intervenants sociaux inuits et allochtones donnent à leurs pratiques. Elle rend accessible « la vision personnelle » de l'individu (Mayer et Ouellet, 1991, p. 45) et permet de recueillir du matériel autre que factuel, tel que les sentiments entourant certains événements (Houle, 1997). Puisque notre étude ne porte pas sur des données statistiques ou de simples faits ou observations, l'approche qualitative nous permettra aussi d'être attentif à des phénomènes sociaux silencieux, d'explorer une diversité de pratiques dites officieuses, et de questionner le partage des rôles entre Inuits et allochtones. En fait, Guay (1994) résume bien la situation lorsqu'il affirme que l'approche qualitative peut servir à interroger l'écart qui existe entre les institutions et le quotidien de la population qui exprime des difficultés.

### **2.2.1 Approche qualitative et question ethnique**

Kral (2002) soulignent certains éléments qui caractérisent l'utilisation de la démarche qualitative pour mener à bien des recherches au sein d'une communauté inuite et il fait les recommandations suivantes : 1) allouer un temps au début et à la fin de l'entrevue, afin que le chercheur et le participant puissent partager sur leurs expériences personnelles, permettrait de diminuer certaines tensions; 2) garder à l'esprit qu'au moment de l'entrevue, la signification de termes utilisés par le participant peut différer de celle que lui attribue le chercheur. Par exemple, dans son étude sur les jeunes Inuits du Nunavik, Kral (2002) note que le terme « bored » représente une combinaison du sentiment de tristesse et d'agitation consécutive à la perte d'un être cher.

D'autres auteurs soulignent que la conduite de recherches qualitatives dans un contexte communautaire peut occasionner une certaine résistance de la part des résidents (Nevid, Maria et Nelly, 1999). Pour Kral (2002) et Nevid, Maria et Nelly (1999), il importe de se souvenir que, parfois, des expériences négatives laissées par d'autres chercheurs, rencontrés auparavant, jouent un rôle sur la façon dont les participants répondront aux questions. Des résistances peuvent apparaître à la suite d'expériences frustrantes où des chercheurs n'ont pas donné suite à la recherche ayant nécessité la collaboration de participants, en revenant discuter des résultats, par exemple. Dans l'étude de Kral (2002), beaucoup de communautés inuites éprouvent une vive méfiance à l'égard de chercheurs mal intentionnés. Toutefois, lorsque le chercheur s'applique à s'intégrer au milieu qu'il désire étudier, il lui est possible de bénéficier de la confiance et de la collaboration des résidents. Pour Kral (2002), l'intégration du chercheur à la routine et au mode de vie inuit favorise grandement le rapport humain et améliore la relation entre le chercheur et l'interviewé : « Rapport was gained with the offenders as I became an ordinary person to them, a person that had a genuine interest in their lives ». Dans notre démarche de terrain nous avons tenté de tenir compte de ces aspects, notamment en assurant aux communautés visitées, le droit de recevoir une copie de l'étude.

### **2.2.2 Entrevues semi-directives**

L'utilisation de l'entretien à tendance semi-directive consiste à présenter une consigne de départ et laisser l'interviewé s'exprimer sur l'énoncé principal. Par la suite, certains thèmes que le chercheur désire explorer seront soulevés lorsque l'interviewé aura investi la consigne de départ. La grande liberté de parole laissée à l'interviewé nous assure que l'ensemble des thèmes à couvrir seront abordés par les participants. Ce procédé permet, selon Michelat (1975), de recueillir plus en profondeur l'expérience des répondants. L'utilisation de cette technique d'entretien est grandement privilégiée et devient très pertinente à notre recherche puisque nous souhaitons nous entretenir avec des individus oeuvrant au sein d'une collectivité inuite et explorer leurs représentations et leurs points de vue. Dans un contexte interculturel, le relativisme des points de vue est un paramètre essentiel. Nous tenons donc à rappeler que, selon Michelat (1975), chaque individu est porteur du milieu duquel il provient et qu'il aborde « l'autre » en fonction de sa culture. Par exemple, un

intervenant inuit dépêché dans une communauté pour travailler mais n'ayant jamais vécu au Nord pourrait tenir un discours passablement différent d'un Non-Inuit qui y aurait vécu une dizaine d'année.

### **2.2.3 Terrain de recherche**

La région du Nunavik compte quatorze communautés inuites ayant toutes des caractéristiques communes, mais également certaines particularités qui les distinguent. Ce milieu de vie communautaire offre des occasions d'entraide mutuelle, de prises en charge familiale et communautaire, mais aussi des occasions de résistances, d'obstacles et de conflits. Dans sa recherche sur les soins apportés aux aînés, Gagnon (1998) a pu observer qu'en cas de nécessité, les gens de la communauté s'offrent spontanément assistance. Ce qui fait dire à l'auteur que les modèles de soins sont profondément enracinés dans leur système de valeurs et mutuellement partagés par les membres d'un même groupe culturel.

Certaines communautés ont une population d'environ 150 habitants (Aupaluk) alors que d'autres, plus peuplées (Kuujuaq et Puvirnituk), font figure de villes modernes avec leurs innovations technologiques, leur centre de santé à vocation multiple et la diversité des autres services offerts. Dans le cadre de notre projet de recherche, trois municipalités situées sur la côte de la baie d'Hudson ont été sélectionnées : Inukjuak, Puvirnituk et Salluit. Les trois communautés visitées se sont fait connaître au cours des années 1990 par les divulgations massives d'enfants agressés sexuellement. Ces trois communautés ont tous connu un épisode où des intervenants du CPEJ, des services sociaux en CLSC, des policiers et des parents se sont organisés pour dénoncer successivement les agressions sexuelles dont les enfants étaient victimes. Au début des années 1990, La municipalité de Puvirnituk a été l'une des premières communautés inuites du Nunavik à être confrontées à ce phénomène. Conséquemment, elle a aussi été l'une des premières à réagir en instaurant des interventions nécessitant la collaboration d'intervenants sociaux et de travailleurs communautaires inuits et allochtones, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la communauté. À cet effet, un Comité stratégique et d'orientation en matière d'agressions sexuelles a été mis sur pied pour une action concertée.

D'autre part, quelques contacts pertinents, effectués lors de précédents voyages à Kangiqsualujuaq et Puvirnituk ont permis la mise sur pied d'un réseau de collaborateurs et d'informateurs clés pouvant soutenir et orienter notre démarche. Dans chacune des communautés inuites visitées, l'appui d'informateurs clés a facilité

l'établissement des contacts et la réalisation des entretiens. Ce soutien nous a permis d'approcher plusieurs acteurs clés (maires, guérisseurs traditionnels, leaders du milieu, intervenants sociaux inuits et allochtones et autres acteurs du milieu). Outre la maîtrise de l'inuttitut, notons que plusieurs participants interrogés possédaient aussi des connaissances linguistiques en anglais et en français.

Soulignons également que pour des raisons logistiques (i.e. coûts du transport et possibilités de déplacement), la présente étude s'est déroulée sur une période limitée de quatre semaines, divisée en période de dix jours pour chacune des communautés visitées. Il est certain que, pour nous, la notion de temps revêtait une importance capitale pour plusieurs raisons. Pour chacune des trois communautés, certaines étapes importantes devaient respecter les ententes des municipalités. Ainsi, la présentation du projet aux différents informateurs clés, et l'autorisation émanant des maires des trois villages, aux directeurs des centres de santé à vocation multiples et autres gestionnaires furent un préalable à la réalisation des entrevues. En raison de la méconnaissance du réseau des services sociaux des communautés, il devenait évident que la construction d'un lien de confiance avec les familles d'accueil était cruciale à la bonne marche des entrevues.

Tableau 2.1

## Description socio-démographique des communautés inuit du Nunavik

<b>Variables\Villages</b>	<b>Inukjuak (Le géant)</b>	<b>Puvirnituk (Odeur de viande putréfiée)</b>	<b>Salluit (Les gens minces)</b>
<b>Population<sup>3</sup></b>	1184	1169	1143
<b>Langue<sup>4</sup></b>	• 54,3 % parle anglais et 20 % parle français	• 54,3 % parle anglais et 20 % parle français	• 54,3 % parle anglais et 20 % parle français
<b>Localisation<sup>2</sup></b>	Situé au creux d'un fjord, à 10 km du détroit d'Hudson.	Situé à 4 km de la baie de Puvirnituk, situé sur la rive nord de la rivière.	Situé sur la rive nord de la rivière Innusuak.
<b>Nombre total de travailleurs communautaires</b>			
<b>Infirmiers(ères)<sup>2</sup></b>	4	3	4
<b>Travailleurs com.<sup>2</sup></b>	1,5	2	1,5
<b>Travailleur domiciliaire (home care worker)<sup>2</sup></b>	3	4	2

<sup>3</sup> Source : Association touristique du Nunavik, 2001.

<sup>4</sup> Source : B. Schnarch, 1998. *Nunavik population by age and village, 1996, 2001 and 2006 : Recorded and projected values*. Kujjuaq, NRBHSS

### 2.3 Échantillonnage

Compte tenu que notre étude vise à connaître et comprendre la pratique formelle des intervenants inuits et allochtones, facilement accessible, mais aussi, d'autres pratiques informelles, plus officieuses, l'étape de l'échantillonnage revêt une grande importance. Afin de rencontrer une diversité d'intervenants, la constitution de l'échantillon prend en considération des variables de diversification externe (les communautés inuites) et de diversification interne (les intervenants sociaux inuits et allochtones, travailleurs communautaires en CLSC et en CPEJ, policiers).

Le principe de la diversification interne opère de deux façons. En premier lieu, il nous amène à multiplier les milieux de pratique à visiter dans la communauté inuite. Pour ce faire, nous avons contacté des intervenants et des informateurs-clés au sein du personnel infirmier au CH et en CLSC dans les trois communautés à l'étude. Notons que, parmi les intervenants, certains peuvent avoir une formation académique, alors que d'autres ont des compétences acquises par expérience. Nous souhaitons aussi varier selon le sexe et la profession des interviewés. En second lieu, nous rencontrons des intervenants qui oeuvrent en marge de la *Loi sur la protection de la jeunesse*. Par conséquent, nous incluons également des individus non diplômés, mais reconnus comme des intervenants par la communauté et susceptibles de jouer un rôle auprès des victimes d'agression sexuelle.

Tableau 2.1

catégories	Age (moyenne)	sexe
Infirmier(e)s au CH (1)	35 ans	F
Infirmier(e)s en CLSC (1)	40 ans	F
Travailleurs com. En CPEJ (2)	45 ans	F et F
Travailleurs com. En CLSC (2)	40 ans	H et F
Travailleurs sociaux allochtones en CPEJ (1)	38 ans	F
Travailleurs sociaux allochtones en CLSC (2)	30 ans	H et F
Aide à domicile (1)	30 ans	F
Policiers inuits (1)	28 ans	F
Policiers allochtones (2)	26 ans	H et F
Guérisseurs traditionnels (1)	62 ans	H
Autres (0)	NA	NA

La technique de l'échantillonnage, dite « boule de neige », consiste à demander à un premier participant de suggérer un second répondant susceptible de répondre aux critères de sélection. Étant donné la nature délicate de l'objet d'étude et le peu de temps disponible dans chacune des communautés, nous avons adopté ce type d'échantillonnage.

### **2.3.1 Consigne de prise de contact**

Un premier contact a été établi avec un intervenant social inuit grâce à l'aide d'un informateur inuit provenant de chacune des communautés visitées. Ces informateurs étaient susceptibles de fournir des renseignements pertinents sur les différents milieux de pratiques de leur municipalité. Il s'agissait ensuite d'entrer en communication avec les intervenants sociaux inuits et allochtones de leur communauté et de leur exposer les objectifs et les grandes lignes de l'étude. Suite à cela, les individus répondant aux critères correspondant au projet ont reçu une demande écrite afin de participer à la recherche. Dans les cas où la réponse était affirmative, l'informateur clé fixait un rendez-vous.

Pour éviter les confusions liées à la langue parlée et afin de s'assurer que toutes les personnes sollicitées avaient suffisamment compris les objectifs de l'entrevue, des informations ont été transmises en inuttit. La prise de contact était la suivante :

« Nous menons une étude sur la perception qu'ont les travailleurs sociaux et communautaires de la situation des mineurs ayant subi une agression sexuelle; nous voulons aussi connaître leur façon d'intervenir auprès de ces jeunes. L'entrevue durera environ une heure et elle sera confidentielle et anonyme. Par ailleurs, si vous n'y voyez pas d'objection, je vais utiliser une enregistreuse durant l'entrevue. »

### **2.3.2 Consigne de départ et sous-consignes**

Lors de l'entrevue, la question de départ était : « J'aimerais que vous me décriviez comment ça se passe, pour vous, dans votre communauté, lorsque vous devez intervenir auprès d'un mineur victime d'agression sexuelle? ».

Nous avons la possibilité d'aller plus en profondeur à l'aide d'une grille pré-établie de mots clés et de thèmes. Parmi les principales relances figuraient celles-ci :

« De quelle manière définiriez-vous ce qu'est une agression sexuelle, pour vous, dans la communauté? Quelles sont les interventions prévues pour des mineurs victimes d'abus sexuel? Quels sont les objectifs poursuivis? Quelles sont les stratégies mises de l'avant pour évaluer la situation? Les stratégies mises de l'avant pour aider les victimes? Pouvez-vous me raconter une intervention que vous avez faite ou dont vous avez été témoin? Depuis combien d'années intervenez-vous auprès des victimes d'abus sexuel? Quelle formation avez-vous reçue? Comment décrivez-vous l'intervention préconisée par la DPJ? Comment décrivez-vous l'intervention en milieu communautaire? Que faudrait-il apporter comme changement aux pratiques actuelles? Quelles peuvent-être les solutions ou les façons de faire autres que l'intervention traditionnelle? ».

## 2.4 Les méthodes d'analyse

### 2.4.1 Analyse verticale et horizontale du matériel

L'analyse repose sur le témoignage des intervenants inuits et allochtones concernant leur représentation et leur point de vue sur les façons d'intervenir auprès des mineurs victimes d'agression sexuelle dans la région du Nunavik. Chacune des entrevues sera enregistrée et transcrite sous forme verbatim. L'analyse du contenu thématique (Denzin et Lincoln, 1994; Ghiglione et Matalon, 1978; Poupart *et al.*, 1997) sera utilisée comme principal mode de réduction du matériel et les analyses seront effectuées dans le cadre d'un processus continu, lequel permettra de déterminer le temps maximum alloué et justifiant l'arrêt des entrevues.

Une analyse verticale des corpus a été produite à partir de lectures répétées du matériel verbatim de chaque entrevue. Des résumés synthèses et des notes préliminaires ont été rédigés et des « citations clés » ont été mis en évidence. Cette démarche a permis de découvrir des unités de signification, d'élaborer des catégories conceptuelles et de les articuler entre elles. Une grille de codification a été élaborée. Nous avons également procédé à un deuxième niveau d'analyse lequel a consisté à comparer les observations entre elles (analyses transversales). Ainsi, à partir des récurrences et des divergences, de nouvelles catégories conceptuelles plus larges ont été identifiées (Van der Maren, 1995).

## 2.5 Limites de l'étude

Nous sommes conscients que notre recherche comporte au moins deux limites qu'il convient de soulever d'emblée :

- cette étude s'inscrit dans un environnement bien particulier, soit les municipalités d'Inukjuak, Puvirnituk et Salluit, ce qui limite les possibilités de généralisation à l'ensemble des communautés autochtones;
- les Inuits font fréquemment l'objet d'études et d'expérimentations diverses. Les résultats présentés dans notre étude pourraient donc refléter une certaine lassitude des répondants envers les chercheurs, et même freiner quelques participants à divulguer des informations importantes.

Notre étude reflète exclusivement le point de vue des intervenants oeuvrant dans un milieu inuit. Nous croyons que celle-ci pourra servir de pistes de réflexion et d'outil d'intervention à d'autres communautés dans le vaste territoire du Nunavik.

La recension des écrits présentée dans le premier chapitre nous a permis de constater que les Inuits et les Allochtones ont habituellement des points de vue divergents sur les changements sociaux récents et sur l'intervention massive des Eurocanadiens dans la communauté. Il se peut donc que, lors des entretiens sur le terrain, des intervenants inuits soient réticents à se confier à un non-Inuit. Ceci dit, il nous importe aussi de reconnaître que ces points de vue et représentations peuvent être vécus très différemment d'un intervenant à l'autre et qu'ils puissent aussi être le reflet d'idéologies institutionnelles.

## **2.6 Considérations éthiques**

Pour respecter les conditions d'obtention d'un consentement éclairé, nous n'interrogerons que des personnes âgées de 18 ans et plus; en raison de considération éthique, nous excluons les personnes âgées de 13 ans et moins. Un avis de conformité qui atteste du respect des normes d'éthique a été obtenu auprès du Comité d'éthique du Bureau de la recherche (CER) de l'Université de Montréal.

Les maires d'Inukjuak (Saumik Inukpuk), de Puvirnituk (Paulusi Novalinga) et de Salluit (Qalingo Angutigirk) ont tous été informés de la présence du chercheur dans ces communautés, et ces derniers ont soutenu le projet. Les résidents des trois communautés ont également été sensibilisés à ce projet par le biais de la radio communautaire.

Nous soulignons, pour conclure cette section, que le chercheur est familier avec la réalité inuite, ayant déjà séjourné à cinq reprises dans les régions nordiques, et que cette étude découle d'entretiens exploratoires effectués en 2001-2002 auprès d'acteurs clés de Puvirnituk et de Kangiqsuallujuaq.

**Chapitre 3 :**

**Analyse des entretiens auprès des intervenants inuits et allochtones**

Pour apprécier la faisabilité des diverses pratiques sociales, nous avons jugé nécessaire d'entendre les témoignages d'intervenants inuits et non inuits afin : a) de comprendre la situation vécue par des mineurs inuits victimes d'agression sexuelle dans une communauté inuite au Nunavik; puis b) d'analyser et de comparer les perceptions de ces adultes à l'égard d'une intervention qui serait adéquate pour protéger et aider les enfants de cette communauté. Pour atteindre ces deux objectifs, sept Inuits et sept Allochtones, oeuvrant principalement à titre de travailleurs communautaires en CLSC et en CPEJ, d'intervenants sociaux, de membres du corps policier et du personnel infirmier, ont été sollicités pour une entrevue individuelle portant sur la perception et le point de vue qu'ils ont de leurs pratiques ou de leurs façons d'intervenir auprès des mineurs victimes d'agression sexuelle.

La première section de l'analyse examinera les perceptions qu'ont ces participants de l'agression sexuelle des mineurs dans le contexte communautaire inuit. Nous analyserons également leurs points de vue quant aux attitudes et aux comportements adoptés par les membres de la famille de la victime, les aînés et la communauté vis-à-vis des mineurs victimes d'agression sexuelle.

Dans la deuxième section, nous analyserons les perceptions et le point de vue des participants relativement au milieu de pratique, aux interventions préconisées par les travailleurs sociaux allochtones en général, d'une part, et aux interventions mises en place par les travailleurs communautaires inuits en général, d'autre part.

### **3.1 Contexte nordique : le climat singulier qui caractérise la communauté**

Des propos des interviewés, il est possible de dégager que toutes les communautés possèdent à la fois des caractéristiques communes et des éléments distinctifs, qui leur confèrent un caractère propre et unique. Cette reconnaissance des différences spécifiques entre les communautés, telles qu'elles sont soulevées par les intervenants sociaux allochtones, invite à penser que les modes d'intervention auprès des mineurs victimes d'agression sexuelle sont difficilement généralisables à l'ensemble des communautés nordiques.

Dans un premier temps, nous examinerons certaines caractéristiques culturelles et sociales des communautés inuit, en regard de la problématique de l'agression sexuelle. Ensuite, il s'avérera important de tenir compte de ces caractéristiques afin de bien saisir la problématique de l'agression sexuelle à l'endroit des mineurs des régions nordiques et le contexte dans lequel les intervenants locaux<sup>5</sup> et allochtones sont amenés à intervenir.

Suite à un signalement, au moment de l'évaluation psychosociale en CPEJ, l'intervenant s'assure de bien cerner les besoins spécifiques de l'enfant dans le contexte de sa situation familiale ainsi que de la capacité des parents de répondre à ses besoins essentiels (Québec, 1990). Une série d'entrevues est alors entreprise auprès de l'enfant, du parent ou du signalant dans le but de recueillir le maximum d'informations pertinentes et de dresser un portrait juste de la situation de l'enfant (Canada, 1994). Dans la mesure du possible, l'intervenant maintiendra l'enfant dans son milieu; sinon, la décision prise devra tendre à lui assurer une continuité des soins, des conditions de vie stable appropriées à son âge et à ses besoins et à lui garantir un milieu de vie adéquat (Québec, 1990). Selon Chiasson-Lavoie et Roc (1999), dans les cas où le développement de l'enfant est compromis, une procédure légale balise l'intervention.

### 3.1.1 Loi du silence

Dès le départ, mentionnons que, dépendamment des individus interrogés, de leur milieu de travail et de leur appartenance à la culture inuite ou occidentale, l'ensemble des témoignages de pratiques varie beaucoup. Mais à l'unisson, les intervenants sociaux allochtones en CLSC affirment que l'agression sexuelle est un secret bien gardé dans les communautés. Ils ajoutent que cette dernière est souvent dévoilée durant une période de crise majeure — par exemple, une entrée massive d'alcool dans le village — engendrant ainsi des comportements inacceptables.

Un travailleur social allochtone laisse entendre qu'il est souvent difficile, voire parfois impossible, d'aborder la question de l'agression sexuelle avec les membres de

---

<sup>5</sup> Par intervenant local : nous entendons tout intervenant considéré comme résident permanent par l'ensemble des habitants d'une petite communauté. Le terme s'applique à la fois aux Inuits et aux non-

la communauté. Ce sujet étant tabou dans les communautés nordiques, la plupart préféreront se taire. Souvent ces professionnels sont obligés de recourir à leur imagination et leur créativité pour obtenir la moindre parcelle de renseignement. Il leur importe de diffuser à la radio communautaire, en inuttit<sup>6</sup>, de l'information préventive. Un intervenant social allochtone signale que plusieurs agressions sexuelles n'ont pas été dénoncées du fait que les individus coupables étaient bien considérés par les membres de leur communauté. Ce malaise, ressenti par certains Inuits, entrave bien entendu le support à apporter aux victimes d'agression qui désirent porter plainte et faire une déclaration.

Les révélations d'un policier allochtone qui pratique dans la communauté nous amènent à penser que certains Inuits, en position de pouvoir dans leur communauté, camouflent des informations susceptibles de provoquer un bouleversement. Selon ce dernier, certains Inuits évitent d'aborder le sujet dans le but de minimiser l'ampleur de la problématique et d'éviter qu'un scandale n'éclate au grand jour. Deux intervenants allochtones qui pratiquent dans la communauté avancent l'idée selon laquelle certains dirigeants inuits choisissent de restreindre la diffusion d'informations provenant de l'extérieur du village dans le but de préserver une certaine stabilité dans la population. Il semble qu'au sein de la population inuite, tout sujet à caractère sexuel soit tabou. Une intervenante allochtone de la communauté remarque que certains membres de la communauté ne sont pas confortables avec la diffusion d'informations traitant de l'agression sexuelle. Selon cette dernière, ces individus réfractaires sont également méfiants et réticents face aux messages de prévention qu'elle tente de diffuser à la radio communautaire.

*How the people talk about it? We talk about it, we have to force them to talk about it, like in many case we have to force people to talk about it, yeah. . Maggie F*

*I cannot talk it on the radio or, you know, in a group, because I know some people are very against. They don't want to... they don't want to think, to make it more properly. It's hard sometimes when you want to make people to understand what sexual abuse does to a human. Louisa F*

Malgré tout, l'ensemble des participants s'entend pour dire que les habitants sont relativement conscients que maintes agressions sexuelles se produisent dans leur

---

Inuits possédant le statut de résident permanent au sein de la communauté.

communauté. En effet, la teneur des propos des interviewés allochtones et inuits indique que les Inuits connaissent tous des proches ayant subi une agression sexuelle dans leur communauté. Plusieurs intervenants inuits et allochtones considèrent aussi que, présentement, les communautés offrent plus d'opportunités aux victimes qui désirent signaler leur agression sexuelle et/ou obtenir des informations concernant ce sujet. Bien qu'il y ait encore beaucoup de chemin à parcourir, plusieurs d'entre eux tiennent à rappeler que les membres des communautés sont progressivement amenés à prendre conscience du phénomène de l'agression sexuelle. Plusieurs Inuits manifestent une plus grande ouverture envers les messages de prévention et démontrent un sentiment favorable envers les programmes axés sur les comportements sexuels appropriés.

De plus, les multiples signalements en matière d'agression sexuelle sont perçus comme la manifestation d'une prise de conscience des conséquences de ce problème: d'anciennes victimes d'agression sexuelle dénoncent désormais les agressions sexuelles. Pour les tenants de cette théorie, les dévoilements d'agression sexuelle survenus à Puvirnituk, Inukjuak et Salluit symbolisent la rupture avec la loi du silence, d'une prise de conscience et d'une prise en charge des CPEJ et des CLSC visant à dénoncer publiquement les situations de violence physique et sexuelle. Ces événements ont, entre autres, permis de mobiliser de plus en plus d'individus, de les amener à se questionner et à se positionner sur la problématique de l'agression sexuelle. Ces intervenants tiennent à souligner que les Inuits ont parcouru un long chemin depuis le début des années 1990 pour ce qui est de la dénonciation des agressions sexuelles. Ils soulignent aussi l'importance de se référer au passé pour comprendre le malaise et le silence rattachés à ce phénomène.

La radio s'est avérée un outil de première importance pour rejoindre les communautés, les informer, les conscientiser sur les répercussions de l'agression sexuelle et pour briser l'isolement de certaines victimes. Selon des témoignages entendus, des intervenantes allochtones et inuites soulignent que plusieurs femmes « fortes » n'hésitent plus à recourir à ce moyen pour passer leurs messages et éduquer les enfants et les adolescents sur la sexualité.

---

<sup>6</sup> Inuttitut : langue maternelle des Inuits.

Les témoignages d'intervenants allochtones et inuits en CLSC révèlent que, malgré les progrès obtenus, certains membres de la communauté restent réfractaires envers tout ce qui touche à la prévention de l'agression sexuelle des enfants. Bien que deux intervenants allochtones aient observé que plus d'Inuits s'informent et parlent d'agression sexuelle dans les communautés, ils remarquent aussi que l'adoption de comportements préventifs ne dure pas longtemps. Dans le même esprit, deux intervenants inuits ajoutent que beaucoup de parents inuits paraissent avoir la mémoire courte en ce qui concerne la problématique de l'agression sexuelle. Les intervenants, tant inuits qu'allochtones, soulignent que plusieurs parents relâchent graduellement la supervision de leurs enfants et ne redeviennent vigilants que lorsqu'ils sont témoins ou qu'ils entendent parler d'une agression survenue dans leur communauté.

### **3.1.2 Isolement géographique**

L'environnement dans lequel vivent les communautés inuites implique un isolement géographique incontestable et des moyens limités pour quitter la région. L'avion, unique moyen de transport disponible au Nord, réduit considérablement la possibilité pour les victimes d'agression sexuelle de quitter leur village pour se rendre dans une autre communauté ou vers une ville au sud du Québec. Le coût élevé du billet d'avion et les conditions climatiques difficiles représentent des obstacles pour celles qui désirent fuir leur communauté où réside aussi, la plupart du temps, leur agresseur.

Aux contraintes physiques et matérielles citées précédemment s'ajoutent des obstacles d'une nature plus identitaire et affective : la difficulté à envisager de vivre dans une communauté autre que la sienne, le poids de la pression familiale et sociale ou le sentiment de loyauté de la victime envers sa communauté. Autant de facteurs influençant la décision des victimes lorsqu'elles ont un choix à faire : fuir ou demeurer sur place?

### 3.1.3 Proximité physique et absence de confidentialité

La communauté se compose d'individus ayant développé un certain nombre de liens d'appartenance à travers certains repères tels que : l'environnement familial, le milieu de travail, le milieu social ou une culture identique. Plusieurs intervenants sociaux allochtones et inuits signalent que la petite taille de la population amène les habitants à resserrer les liens qui les unissent et à entretenir des relations étroites. Dans ces conditions, la vie familiale, sociale et professionnelle d'un individu n'échappe guère au regard des autres et il devient très difficile de préserver une certaine intimité. À cet égard, les interviewés allochtones et inuits s'entendent pour affirmer que chacun connaît personnellement tout nouveau-né et toute personne décédée dans son village et dans les villages voisins. Cette absence d'intimité est un facteur mentionné par tous les intervenants pour expliquer que plusieurs Inuits n'aillent jamais dévoiler leur situation de victime.

Bref, le nombre restreint d'habitants au sein des communautés nordiques, la proximité et la promiscuité dans lesquelles vivent ces derniers, représentent des conditions qui engendrent des conséquences négatives pour les victimes d'agression sexuelle. Selon les remarques formulées par des intervenants inuits et allochtones, la pression émanant de la fratrie, de l'agresseur et le manque de confidentialité traduisent autant d'obstacles susceptibles de décourager une victime de signaler l'agression sexuelle. De plus, la proximité des individus oblige souvent certaines victimes à entrer en contact avec un intervenant faisant partie de son entourage familial ou celui de son agresseur. En d'autres occasions, il arrive même que les victimes, l'intervenant et l'agresseur sexuel se voient.

Une intervenante communautaire inuite oeuvrant en CPEJ déclare que vivre dans un milieu où chacun connaît les moindres faits et gestes de l'autre crée des situations parfois très problématiques :

*Because everybody knows each others, even we all know the new born baby, the latest born baby because we know everyone, and it's hard. It's even harder if that man or that woman is a relative who did the sexual abuse. If the uncle, if the sexual abuse is on the child and he is a brother of his father, it is very hard. Maggie F*

Cette proximité entraîne une visibilité importante à la fois pour les victimes et pour les services qui tentent de répondre à leurs besoins. Certains intervenants en viennent donc à dissuader la victime de recourir aux ressources formelles de la communauté. Selon un intervenant allochtone, la perte de confidentialité peut entraîner chez les victimes des conséquences encore plus néfastes que l'agression elle-même :

Les gens savent très bien qu'il y a de grosses conséquences à dénoncer une situation d'abus, pis les gens encore une fois ils vont peser le pour et le contre, beaucoup plus que ce qu'on pourrait faire dans le sud parce qu'elle a des conséquences immédiates et à long terme pour l'image, tu peux pas refaire ta vie ici à ... Martin H, policier

### **3.1.4 Pressions exercées par la famille immédiate et la famille élargie**

La famille immédiate ainsi que la famille élargie représentent les deux principales sources de pression exercées sur les victimes. Deux intervenants allochtones signalent que la famille inuite immédiate pratique une forte pression sur les victimes afin qu'elles ne signalent pas l'agression sexuelle aux autorités. L'analyse des propos recueillis montre clairement que la structure et l'organisation sociale de la communauté inuite sont associées à une minimisation de la problématique de l'agression sexuelle. La famille élargie (ici, définie comme toute personne maintenant des rapports étroits avec la famille de la victime) joue également un rôle auprès de la victime d'agression sexuelle et exerce sur cette dernière une pression supplémentaire. Partant de la prémisse selon laquelle la communauté représente une grande famille, un intervenant allochtone avance l'hypothèse suivante : les interactions propres aux familles aux prises avec l'agression sexuelle se transposent à l'ensemble de la communauté inuite.

Un intervenant allochtone affirme qu'entre certaines familles inuites, il existe un rapport de force. Ce statut hiérarchique imposerait des règles de conduite aux familles en position hiérarchique plus basse et moins organisée. Il avance l'hypothèse de ce jeu de coulisse en s'appuyant sur son expérience comme policier. Dans le cadre de son travail, il a côtoyé et accompagné des victimes inquiètes des conséquences de leur signalement. Apeurées, elles auraient renoncé à porter des accusations contre

l'agresseur. Ces victimes identifiaient clairement des familles qui profitaient de leur influence et de leur position hiérarchique élevée dans la communauté pour imposer des contraintes sur elles et/ou sur les membres de leur famille. Ce policier allochtone tient les propos suivants :

Pis c'est aussi la loi du plus fort, si le voisin c'est une personne ou une famille importante, ils porteront pas charge parce qu'ils ont peur, c'est aussi la loi du plus fort ici. Ça ne paraît pas, mais c'est énormément comme ça. Si tu regardes le côté administration c'est le maire, pis tu descends, c'est tous ses amis, pis sa parenté. Pis ceux qui ont pas de parenté ou qui arrivent d'un autre village, ils ont des miettes, donc veut ou veut pas, c'est la loi du plus fort aussi. Il y a des familles qui sont considérées plus fortes que d'autres, quand il y a des agressions qui sont faites, il y a même des familles qui rapportent même pas à la police, parce qu'elles ont peur de l'autre famille. Martin H, policier

### 3.1.5 Héritage du passé

La recension des écrits nous a permis de comprendre que la survie des communautés inuites, à une certaine époque, dépendait largement de l'habileté des chasseurs à subvenir aux besoins des femmes et des enfants, et que cette position d'autorité a permis à beaucoup d'hommes d'utiliser ce pouvoir afin d'obtenir des faveurs sans avoir à s'inquiéter des conséquences (Mathieu, 2000). Les témoignages de certains intervenants allochtones et inuits vont dans le même sens. Selon une intervenante inuite, le passé représente une période où il était impossible d'aborder un sujet à connotation sexuelle. Il convient donc d'affirmer que l'agression sexuelle, à cette époque, n'était jamais un sujet ouvertement discuté. À ce propos, tous les intervenants inuits, ainsi que deux intervenants allochtones, ont jugé nécessaire de faire référence aux agressions sexuelles commises antérieurement dans les villages et les pensionnats fédéraux, ajoutant qu'elles pesaient lourdement, aujourd'hui, sur les aînés :

It came from long time ago, from the camp, because we used to live in camp, that had happen long time when the qallunaat came, it's happen too. It continues because it's not been said to the public. Lizzie F

Manifestement, le témoignage de ces intervenants montre que le passé des communautés inuites fut marqué d'un tabou concernant la sexualité. La loi du silence qui pèse sur les individus n'est donc pas récente et elle accentue les difficultés auxquelles sont confrontées les victimes d'agression sexuelle. Dans ce contexte, il

apparaît évident que quiconque se risque à aborder le sujet de l'agression sexuelle est rapidement réprimandé par certains membres de la famille immédiate ou élargie.

Les intervenants qui ont abordé ce sujet croient que, malgré le fait que certains aînés commencent à parler un peu d'agression sexuelle, la majorité d'entre eux demeurent tout simplement incapables d'effleurer le sujet. Il est possible de croire que le faible engagement des aînés de la communauté à dénoncer l'agression sexuelle s'explique par le fait que certains ont eux-mêmes été des agresseurs sexuels et que d'autres sont d'anciennes victimes n'ayant jamais dévoilé ce vécu.

### **3.2. Ressources disponibles**

#### **3.2.1 Ressources matérielles**

Les intervenants rencontrés sont unanimes à affirmer que le coût de la vie est très élevé au Nunavik et que tout est évalué en fonction de critères économiques. L'allocation des ressources matérielles est déterminée en fonction, non pas des besoins réels des individus en place, mais bien par le nombre d'Inuits habitant la communauté nordique desservie. Cette réalité freinerait régulièrement la mise sur pied de certains projets pourtant nécessaires.

Dans les communautés nordiques, le matériel didactique est pratiquement absent et les locaux manquent de manière flagrante. Plusieurs intervenants considèrent que cet état de fait pose problème, surtout en ce qui a trait à l'absence d'endroits nécessaires à l'organisation de rencontres de groupe permettant aux victimes d'agression sexuelle d'échanger, d'exprimer leur souffrance, de partager leur vécu et de trouver des pistes de solution à leurs problèmes.

L'obtention d'un lieu ou d'une salle, sur une base continue, représente un coup de force majeure. Les chances de l'acquérir sont presque nulles. Une telle situation engendre de la frustration chez plusieurs intervenants et elle se répercute sur les victimes d'agression sexuelle qui manifestent de l'isolement, un repli sur soi et un manque de motivation à se sortir d'une situation aride.

### 3.2.2 Ressources professionnelles

#### 3.2.2.1 Manque de formation

Comme nous l'avons mentionné antérieurement, le manque de formation sur mesure et continue dans les communautés inuites est une réalité dont il faut tenir compte, car cette lacune a des répercussions sur la pratique sociale.

Selon les propos recueillis, il est évident qu'un manque de formation se retrouve plus spécifiquement chez les Inuits et au sein des groupes suivants : les policiers, ainsi que chez les travailleurs sociaux professionnels et les autres travailleurs communautaires en CPEJ et en CLSC. Les intervenants inuits qui possèdent un peu d'expérience ou qui ont une certaine formation, ainsi que les intervenants allochtones qui possèdent quelques années d'expérience de travail au Nord estiment que cette formation lacunaire brime leur propre pratique professionnelle et affecte les résultats escomptés pour la communauté. Un intervenant inuit, récemment embauché comme travailleur communautaire, ainsi qu'un travailleur social allochtone, en place depuis deux ans, s'expriment de la façon suivante :

Il y a la DPJ... mais je pense qu'ils ont de la difficulté à aider, car il y a pas beaucoup de training pour eux. Je ne pense pas... Je pense que c'est difficile pour eux d'aider... Oui! ils aident, mais je pense qu'ils peuvent faire mieux que ça et je vois dans le village qu'il y a beaucoup de victimes de problèmes sexuels... je pense qu'il y a beaucoup de choses qui arrivent, mais on sait pas, ils viennent pas à la DPJ ou à la police. Tunu H

Ils agissent sur le coup, mais l'enfant peut revenir deux semaines après, à la maison, quand il y eu le traitement de fait... ils ne l'imposent pas et il y a un manque flagrant de formation sur la gestion de crise comme ça, au niveau de l'abus sexuel, de la part des travailleurs de la DPJ... c'est un manque flagrant là, c'est incroyable... Autant au niveau de la loi, qu'au niveau clinique. Mathieu H

Par ailleurs, allégation assez surprenante, certains intervenants inuits possédant une longue expérience d'intervention, ainsi que certains intervenants allochtones dotés d'une solide expérience de la vie en communauté nordique stipulent que l'intervention repose *avant tout* sur l'expérience et la connaissance de la communauté, et non pas sur la formation professionnelle. Pour ces praticiens, une expérience personnelle de victimisation sexuelle, une immersion culturelle significative et une profonde connaissance des membres composant la communauté préparent suffisamment au

travail d'intervention et confèrent à l'intervenant un statut privilégié. Ainsi, une intervenante allochtone révèle que sa pratique dépend en grande partie de la formation qu'elle reçoit de ses collègues inuits. Elle ajoute qu'elle se doit constamment d'adapter ses interventions en fonction des dires et des commentaires des Inuits (Lyanne F).

Du côté des Allochtones, il est surprenant de constater que plusieurs intervenants connaissent peu la culture inuite et ce, même s'ils affirment qu'il est primordial de connaître les valeurs véhiculées au sein des communautés inuites pour mettre en place des interventions qui puissent porter fruit.

### **3.2.2.2 Intégration des intervenants allochtones à la communauté**

Dans le cadre de leurs fonctions, les intervenants allochtones ouvrant dans les services de santé et services sociaux, dans les services policiers ainsi que dans les services judiciaires doivent reconnaître la nécessité de s'engager dans une démarche d'intégration culturelle et sociale s'ils veulent bien fonctionner au sein des communautés inuites. Or, quelques intervenants allochtones et inuits laissent entendre que l'é étroitesse des liens entre Inuits est difficile à transposer aux intervenants venant de l'extérieur de la communauté.

La force des liens unissant les Inuits et les non-Inuits est-elle tributaire du degré d'intégration culturelle de celui ou de celle « qui vient d'ailleurs »? À la lumière des intervenants rencontrés, nous croyons que l'intégration de l'intervenant allochtone est modulée par sa capacité et sa volonté de connaître la culture inuite et de s'insérer dans le milieu. Par ailleurs, dans certaines communautés, des employeurs exigent que leurs employés planifient et consacrent un minimum de temps supplémentaire afin d'améliorer la relation de confiance et ses liens avec eux, ce qui aura pour effet d'améliorer ses liens professionnels. Ainsi, un intervenant nous confirme que son supérieur immédiat lui demande d'être en contact avec les Inuits en dehors de ses heures de travail, afin d'améliorer ses liens professionnels avec eux.

Certains intervenants vont même aller jusqu'à s'impliquer personnellement, sur un plan émotif, avec les membres de la communauté. Ceux-là reconnaissent qu'à la

suite de leur démarche d'intégration culturelle, ils développent un point de vue et une perception différente de leurs pratiques. Le fait de résider en permanence et de passer plusieurs années dans la communauté, d'apprendre les rudiments de la langue inuite et de vivre en concubinage avec un membre de la communauté inuite contribuent fortement à créer et à solidifier des liens. À l'inverse, certains des interviewés nous ont affirmé qu'une incapacité à s'exprimer en inuttit, une faible connaissance de la culture inuite, une incompréhension du milieu et un refus d'intégration représentent des obstacles majeurs à l'édification de liens de confiance avec les membres de ladite communauté.

### **3.2.2.3 Roulement du personnel allochtone et inuit**

L'approche, les modes ou les façons d'intervenir, ainsi que le roulement continu du personnel allochtone, aussi bien qu'inuit, engendrent des conséquences néfastes sur l'efficience et l'efficacité de plusieurs ressources dans les communautés nordiques. Le « roulement » important des intervenants allochtones restreint la continuité des interventions amorcées, de telle sorte qu'il faut souvent recommencer et attendre avant de voir des résultats concrets. La vie dans la communauté inuite est exigeante et demande une forte capacité d'adaptation. Ces conditions amènent bon nombre d'intervenants allochtones à quitter rapidement ce milieu, souvent trop éloigné de leur propre réalité.

Un autre phénomène saisit quiconque travaille dans une communauté inuite : il s'agit de la grande mobilité des intervenants inuits. Pour certains intervenants allochtones aussi bien qu'inuits, cette réalité paralyse le fonctionnement des institutions et organismes et la mise en place d'interventions culturellement adaptées, efficaces et continues. Et cela, sans compter que là où les communautés ont moins de mille habitants, le manque de ressources humaines locales et l'absence de spécialisation se font encore plus cruellement sentir. L'abandon d'un poste, le travail à peine amorcé, force les dirigeants des services sociaux à reprendre sans cesse la formation de nouveaux employés inuits. L'absentéisme chronique de certains Inuits affecte également la pratique des autres intervenants, qui doivent quotidiennement composer avec du personnel instable, risquant d'abandonner ses fonctions sans préavis pour aller à la chasse ou à la cueillette des petits fruits. Deux intervenants allochtones

mentionnent qu'ils doivent régulièrement engager de nouveaux Inuits car plusieurs d'entre eux quittent leur emploi précipitamment afin de jouir immédiatement de la somme d'argent gagnée. En effet, dès leur premier chèque de paye, plusieurs se retrouvent avec une somme d'argent personnelle qu'ils n'ont jamais possédée auparavant.

### **3.3 Perceptions de différents intervenants du réseau primaire et de leurs réactions envers les jeunes victimes**

#### **3.3.1 Enfants et fratrie**

Selon un intervenant allochtone, l'environnement social des jeunes enfants inuits se distingue de celui retrouvé au sud du Québec. Pour cet intervenant allochtone en CLSC, les enfants vivant en contexte inuit sont plus fréquemment laissés à eux-mêmes. Il n'est pas rare de les voir s'amuser jusqu'à tard dans la nuit, en période estivale, lors de la grande clarté : plus de dix-huit heures d'ensoleillement. Une autre intervenante allochtone ajoute que les jeunes inuits, dès le bas âge, sont fréquemment exposés à plusieurs formes de violence physique et sexuelle, témoins de pratiques sexuelles et incités à consommer de l'alcool et des drogues. Par contre, plusieurs intervenants allochtones et inuits s'entendent pour dire que les enfants inuits revêtent une importance très particulière aux yeux des membres de la communauté. Les agressions sexuelles les touchant sont donc perçues comme un événement dramatique pour ceux qui en sont les victimes. Ce témoignage est renchéri par une autre intervenante allochtone qui affirme à cet effet que les enfants sont « les joyaux de la couronne » des communautés.

Néanmoins, force est de croire que certains parents éprouvent eux-mêmes certaines difficultés telles que de la violence familiale et sexuelle. D'autres mentionnent que les enfants ne bénéficient pas d'un encadrement suffisant à les protéger. L'exposition continue des enfants à diverses formes de violence physique et sexuelle ainsi que la totale liberté laissée en tout temps à ces derniers, dès la petite enfance, signalent combien la communauté ne possède que de piètres moyens de prévention en ce qui touche l'agression physique et sexuelle.

Il est rare qu'un frère ou une sœur, eux-mêmes victime, ignore l'agression sexuelle vécue par l'autre. Cependant, l'aide qu'il ou elle peut prodiguer est très restreinte et se limite souvent à des paroles identiques à celles que l'adulte prononce en pareilles circonstances : « *N'y pense plus...c'est fini!* » Malgré cette relative impuissance, les membres de la fratrie demeurent une source de soutien émotif.

Par ailleurs, dans certaines familles, il existe un cycle d'agressions sexuelles intergénérationnel. Dans ces familles, lorsqu'un frère ou une sœur souhaite dévoiler l'agression hors la famille et porter plainte, la fratrie, aidée des parents et de la famille élargie, fait habituellement pression sur la victime et lui impose le silence. Frères et sœurs veulent dissimuler la situation familiale et échapper à la honte qu'ils éprouvent à la suite de leur propre agression antérieure. La victime n'a souvent aucun choix : elle doit se conformer.

### 3.3.2 Mère et père

La majorité des intervenants inuits et allochtones ont mentionné que les réactions courantes des parents suite à l'annonce d'une agression sexuelle concernant leur progéniture sont : le choc, la douleur et la peine. Très souvent, c'est la mère qui fait le signalement au policier, aux intervenants en CLSC ou en CPEJ, aux professeurs ou au personnel médical. Les femmes jouent un rôle beaucoup plus important que les hommes dans le dévoilement des situations d'agression sexuelle de mineurs. Considérant que la plupart ont elles-mêmes été des victimes en jeune âge, pouvons-nous avancer l'hypothèse que, pour elles, c'est un moyen de prendre position et de vouloir mettre fin à ces abus?

Nous avons interrogé les participants sur les motifs de cette relative absence des hommes au moment d'intervenir. Un intervenant allochtone répond que les hommes n'occupent pas une place assez importante dans les services sociaux. Il ajoute que la communauté devrait envisager des moyens pour les impliquer davantage dans des activités de concertation telles que : cercles de guérison ou tables de discussion incluant des thèmes relatifs à l'agression sexuelle. Il est aussi possible que le manque d'implication des hommes dans les problématiques sexuelles s'expliquerait aussi du fait que, dans les communautés inuites, plusieurs hommes sont agresseurs.

### 3.3.3 Aînés

L'ensemble des intervenants inuits et allochtones sont d'avis que les aînés représentent un groupe très significatif dans la culture inuite.

Il y a moins de trente ans, ces derniers bénéficiaient d'une large part du pouvoir décisionnel dans les villages et dispensaient l'enseignement dans la plupart des sphères de la vie, l'éducation et les valeurs culturelles : les rôles de la femme et de l'homme, la chasse, la pêche et la couture leur étaient dévolues. Rares étaient ceux qui osaient remettre en question leur autorité. Aujourd'hui, les intervenants inuits et allochtones signalent que la place détenue par les aînés inquiète les autres membres de la communauté. Leur pouvoir et leur implication au sein des communautés ont considérablement diminués au fil des ans.

Selon trois intervenants inuits, les aînés ne sont pas suffisamment impliqués dans la vie sociale des communautés inuites, et parler de la problématique des agressions sexuelles passées provoque chez eux une grande réticence. Une intervenante inuite mentionne, d'un ton triste, que les aînés n'enseignent pas aux jeunes les rôles et les tâches d'un homme, d'une femme, d'une famille. Quant à un intervenant allochtone, il les accuse de minimiser les agressions sexuelles dans la communauté et de tenir secrètes celles qui surviennent sous leurs yeux. Par contre, quatre intervenants, deux Allochtones et deux Inuits, croient que certains aînés jouent malgré tout un rôle important dans la communauté en ce qui concerne les agressions sexuelles. Selon eux, des aînés, bénéficiant d'un grand respect parmi les membres de la communauté, interviennent discrètement auprès des victimes d'agression sexuelle.

En tenant compte du lourd passé d'agressions sexuelles et de l'imposition de la loi du silence dans les communautés, n'y a-t-il pas lieu de croire que le malaise actuel entretenu par les aînés est un reliquat du passé? Il est possible de croire qu'une partie de ces derniers ont pu vivre ou être témoins d'une agression sexuelle. Certains se sont-ils tus? Ont-ils été eux-mêmes des agresseurs? Il est possible de croire que plusieurs d'entre eux sont susceptibles de ne pas avoir bénéficié d'une intervention

aidante à la suite de leur propre agression sexuelle, et ce passé traumatique pourrait être en lien avec leur silence.

Constatant la situation, un intervenant allochtone envisage d'encourager les membres de la communauté à mobiliser leurs aînés, de les inciter à recourir à leur sagesse et leur autorité morale. Une intervenante allochtone est plus sceptique par rapport à ce scénario. Elle croit plutôt que les membres de la communauté tentent en vain de redonner un certain pouvoir aux aînés. À ses yeux, ceux-ci sont incapables de reprendre et de maintenir leur rôle tant ils sont dépassés par la vitesse de la technologie et les changements à l'intérieur de leur culture.

Les elders ne savent plus trop quoi faire pour aider les Inuit. Ils sont tristes pis ils regardent la situation actuelle, ils essaient de dire comment eux ils ont vécu et comment la vie s'est accélérée. Ils tentent de jouer un rôle positif, mais pour moi je pense qu'ils ont baissé les bras. Michel H

Le thème du patriarcat a fréquemment émergé des entretiens réalisés auprès des répondants inuits et non inuits. Trois intervenants inuits ont mentionné l'existence d'un long passé d'agressions sexuelles intrafamiliales pour expliquer la fréquence actuelle de celles-ci dans certaines communautés inuites. Un intervenant « blanc » présume que les relations sexuelles entre les enfants et le père sont un phénomène courant découlant de l'extrême pouvoir autrefois exercé par le père. Selon lui, les circonstances actuelles, qui amènent les Eurocanadiens et les Inuits à se côtoyer davantage, inhibent progressivement ces comportements incestueux.

Les aînés ont tendance à minimiser l'incident ou l'événement quand ça arrive. C'est qu'eux autres, dans leur temps, c'était accepté ça... là je te parle de peut-être 60 ans passés. T'avais, mettons dans l'igloo, t'avais le chef, t'avais sa famille... pis c'était son bien, c'était pas ses enfants, c'était son bien, il faisait ce qu'il voulait. Pis ça c'est... j'ai eu des conversations avec des vieilles personnes, pis c'était dit ça, c'est correct, c'est accepté, il l'a dit carrément : c'était accepté dans le temps des igloos. Je te parle d'un minimum de soixante ans passés parce que là il y avait les igloos... t'as eu les petites cabanes, les p'tits shacks pis... là... ça monte, ça monte... mais encore maintenant, tu as des vieilles personnes... l'hiver y partent, pis ils vont faire des igloos, pis ils restent là des semaines. Ces personnes-là, quand tu leur parles, mettons des mœurs... pour eux autres, c'est accepté. Quand c'est accepté... là, tu transmets ton savoir à tes enfants, c'est sûr, de génération en génération... tant que ça sera pas coupé, ça va se transmettre, pis ça va être accepté. C'est sûr que là, ça s'en va en s'améliorant. L'arrivée des Blancs, ça aide sur ce côté-là, ça nuit sur d'autres choses, mais ça aide sur ce côté-là. Mathieu H

Une grande tolérance existe depuis fort longtemps chez les Inuits en ce qui touche l'agression sexuelle. Deux intervenants sociaux allochtones, un policier et un intervenant du CLSC, témoignent que plusieurs intervenants inuits ont une attitude passive envers les victimes. Un de leurs pairs va jusqu'à dénoncer les démonstrations d'empathie et de support que certains « locaux » manifestent envers les agresseurs sexuels : nourriture locale apportée à des prévenus au moment de leur incarcération ou multiples poignées de main données aux individus reconnus comme des agresseurs sexuels à leur sortie de prison. Il existerait même, pour les membres de la communauté religieuse, une foi et des croyances incitant à se situer au-dessus de toute attitude soupçonneuse ou de toute condamnation. Ces individus suggéreraient donc aux gens du village de manifester de la compassion envers les agresseurs. Cet intervenant condamne cette attitude :

Alors la réaction... tu vois, encore là, qu'ils l'acceptent. Personnellement, moi, si ma fille serait agressée, t'aurais beau être les meilleurs voisins, c'est pas acceptable là... ta petite fille, c'est une partie de toi... alors... c'est vraiment,...c'est vraiment... ils l'acceptent trop. Mathieu H, Policier

### 3.3.4 Communauté

Les témoignages tenus par les intervenants allochtones et inuits, sur l'agression sexuelle, sont parfois divergents. Si la majorité des interviewés soulignent que l'agression sexuelle n'est pas une conduite acceptée par l'ensemble des membres des communautés, seulement deux intervenants allochtones affirment que l'inceste est aussi une pratique réprouvée. Quelques allochtones et un intervenant inuit indiquent que des habitants, lorsqu'ils sont au fait d'une situation impliquant une victime d'agression sexuelle et son agresseur, font preuve d'une trop grande tolérance à l'égard des agresseurs sexuels. D'autre part, seulement deux intervenants allochtones affirment que la communauté appuie les victimes d'agression sexuelle. Or, dans l'autre groupe, la majorité des intervenants inuits affirment être témoins d'un tel soutien envers la victime.

Bref, il n'y a pas consensus entre les deux groupes d'intervenants (allochtones et inuits) en ce qui touche à la réaction communautaire face aux agresseurs. Cependant, il ressort clairement des entretiens que certaines situations ambiguës entraînent une connivence entre un agresseur sexuel et un intervenant inuit qui se doit d'agir, mais qui entretient en même temps avec lui des rapports étroits. Ces situations ambiguës sont susceptibles d'aller à l'encontre des intérêts de certaines victimes d'agression sexuelle.

### **3.4 Réseau formel et signalement des situations d'agression sexuelle de mineurs victimes d'agression sexuelle**

La deuxième partie de l'analyse décrira les signalements pour agression sexuelle enregistrés de façon formelle auprès du directeur de la protection de la jeunesse. Nous traiterons aussi des dénonciations adressées aux autres intervenants des services sociaux en CLSC, des soins infirmiers et des services médicaux ainsi que les plaintes adressées aux services policiers sans être enregistrés dans les points de service cités précédemment. Dans un troisième temps, nous porterons notre regard sur les différents moyens mis à la disposition des victimes et ceux effectivement utilisés par ces dernières.

#### **3.4.1 Cas formellement retenus par la DPJ et connus des services sociaux**

Dès qu'il est question de la pratique professionnelle des intervenants allochtones et inuits, ces derniers réfèrent immédiatement aux actions qu'ils entreprennent lors d'une plainte enregistrée, c'est-à-dire aux mesures qu'ils prennent lors d'un signalement fait par la victime ou un proche de cette dernière. Dans les cas évidents d'agression sexuelle, c'est-à-dire dans les situations où toutes les preuves sont en place et celles où l'agresseur manifeste peu de déni et/ou de résistance, le policier, l'infirmière ou le médecin du CLSC, le psychologue ainsi qu'un intervenant du CPEJ se concertent afin d'agir dans les plus brefs délais et avec efficacité. En tout temps, les victimes sont informées des moyens mis à leur disposition et des obstacles qui pourraient être rencontrés s'il y a dépôt de plainte, et ce, avant qu'elles n'enclenchent le processus. Les intervenants multidisciplinaires leur expliquent également les conséquences que pourrait entraîner une non-déclaration.

### 3.4.1.1 Age et effet du hasard

Plusieurs intervenants allochtones et inuits ont précisé, d'entrée de jeu, que l'âge de la victime détermine en grande partie les moyens et/ou les obstacles permettant d'enclencher le signalement. À ce sujet, nous nous interrogeons : le signalement des agressions sexuelles relève-t-il d'une volonté des adultes à faire appel au réseau public des services sociaux et de la protection de la jeunesse de leur communauté ou ne représente-t-il qu'une démarche de derniers recours?

Certains intervenants sociaux allochtones ont observé que, parmi les signalements d'enfants en bas âge acheminés à la Direction de la protection de la jeunesse, plusieurs mauvais traitements sont découverts par pure coïncidence et ne sont pas le résultat d'un signalement effectué par le jeune ou par un proche. Par conséquent, pour eux, l'âge de l'enfant joue un rôle dans le dévoilement de l'agression et de son signalement. De fait, les entrevues démontrent que l'ouverture à s'exprimer d'un enfant, le dépistage d'une MTS lors d'un examen médical, la découverte de douleurs physiques ou la présence de taches sur le corps de l'enfant sont souvent des occasions et/ou indices servant à dénoncer permettant de constater le délit de certains agresseurs :

Quatre-vingt à quatre-vingt-dix pour cent des cas qui sont révélés c'est parce que les parents... et je te parle des enfants vraiment en bas âge... ils s'occupent de leurs enfants et puis, oups... un anus hors du commun dilaté... la petite fille qui a de la misère à marcher... des fois, elle va se rendre au day care, la petite fille a mal entre les deux jambes, l'intervenante pose des questions pis, en posant les questions, oups... tient « s'il y a un clic... mon oncle m'a baissé les culottes pis m'a joué dans le vagin avec ses doigts ». C'est cru comme ça... mais c'est par hasard qu'ils découvrent le problème. Mathieu H

Selon un policier allochtone qui fait état de la situation chez les jeunes victimes, les plaintes d'agressions sexuelles qui sont déposées laissent généralement peu de doute quant à la culpabilité des auteurs. Ce qui permet de traiter rapidement le dossier, de prouver qu'il y a eu agression sexuelle et d'inculper aussitôt le coupable.

### **3.4.1.2 Pointe de l'iceberg**

La sous-représentativité des victimes connues est soulignée dans plusieurs entrevues. Selon toutes les versions, les signalements effectués aux différents intervenants, délégués en protection de la jeunesse et aux policiers dans les différents points de service refléteraient très peu la réalité. Il est de notoriété publique qu'au sein des municipalités nordiques, les agressions sexuelles sur des mineurs sont beaucoup plus élevées que celles recensées dans les statistiques des services sociaux du CLSC et des services psychosociaux du CPEJ. C'est dire que les cas d'agression sexuelle signalés constituent vraiment la pointe de l'iceberg et que, dans la réalité, un grand nombre de ces agressions sexuelles, « étouffées » par les membres de la communauté, ne sont jamais signalées aux autorités. Quelques intervenants allochtones et inuits nous ont confié que la communauté est souvent consciente de la victimisation de certaines personnes, mais qu'elle n'entreprend aucune démarche afin de le signaler aux autorités désignées.

### **3.4.2 Cas connus des intervenants sociaux mais non signalés à la DPJ.**

Selon les circonstances de l'agression sexuelle, des intervenants inuits et allochtones ont observé que certaines victimes ne sont pas toujours en mesure de procéder au signalement ou de dévoiler leur situation à un proche. Selon ce que rapportent certains interviewés allochtones et inuits, le taux de signalements recensés par le CPEJ et le taux de plaintes déposées à la police ne correspondent nullement à la réalité présente dans les communautés.

Certains intervenants rapportent que plusieurs adolescents victimes d'agression sexuelle ont tendance à signaler leur agression sexuelle seulement lorsqu'ils sont en état d'intoxication. De l'avis des intervenants confrontés à ces situations, sous l'effet de l'alcool, le sentiment de rage fait surface, le désir de dénoncer l'agresseur apparaît et le besoin d'obtenir un soutien psychologique se fait sentir. Par contre, souvent, ces victimes retirent leur demande d'aide ponctuelle et annulent leurs démarches visant à porter des accusations contre l'agresseur, même si elles maintiennent toujours qu'il y a eu agression sexuelle. Ces situations, fréquentes lors d'entrées massives d'alcool dans le village, engendrent d'importantes frustrations chez les intervenants. Ces derniers

vivent alors un sentiment d'impuissance. Une intervenante inuite s'exprime dans les termes suivants :

*Most of the people unfortunately, only talk to me when they are drunk. They tell me like... they see me and they are drunk, so they speak and they are going to their past and that's why I heard... but when they are sober, they are either ashamed or embarrassed and they don't want to talk about it... Especially with men, they will talk to me when they are drunk. When they are sober, they keep it inside. Lizzie F*

### **3.4.3 Obstacles relatifs au dévoilement**

#### **3.4.3.1 Enfants victimes**

Selon la majorité des intervenants, cinq facteurs principaux peuvent contrer le dévoilement de l'agression sexuelle chez les victimes en bas âge :

- l'incompréhension de l'enfant face à l'acte perpétré ;
- la méconnaissance de l'interdit de cet acte ;
- l'ignorance de l'existence des ressources disponibles ;
- la peur des menaces de l'agresseur ;
- la loi du silence qui frappe toutes les victimes ;

Pour la plupart des intervenants, la non-dénonciation des agressions sexuelles par des jeunes en bas âge s'explique en premier lieu par la méconnaissance des interdits. L'enfant se doute bien que ce qui se passe ne fait pas partie des normes, mais il est incapable de fournir des explications, il se demande quoi faire et il ignore les ressources qui sont à sa disposition (i.e., services sociaux et Direction de la protection à la jeunesse). De plus, considérant que les agresseurs sexuels préfèrent souvent certaines menaces, l'enfant craint la violence de ce dernier et il se tait. Bref, même un enfant en bas âge porte le poids de la loi du silence existant dans les communautés inuites.

#### **3.4.3.2 Adolescents victimes**

Chez les victimes adolescentes, la peur représente le premier facteur dissuasif au moment d'envisager un dévoilement à un proche ou à un intervenant. Et la peur est

encore plus grande quand il envisage de faire un signalement à la police. La contrainte sexuelle s'accompagne habituellement de menaces ou de pressions, exercées directement ou indirectement, par l'agresseur ou les membres de la famille. Certaines victimes préfèrent garder l'anonymat et taire l'agression subie plutôt que d'avoir à affronter les jugements et les rumeurs circulant dans leur communauté. La peur que la famille immédiate ne croie pas la version de la victime, est un élément présent dans le témoignage des victimes. Finalement, le manque ou l'absence d'information, de ressources concernant la prévention de l'agression sexuelle et les moyens d'obtenir de l'aide sont des facteurs dissuasifs de faire un signalement.

### **3.5. Intervention dans les communautés inuites : représentations et points de vue des répondants**

Nous avons demandé à l'ensemble des répondants, inuits et non inuits, de nous faire part de la perception qu'ils ont de leurs propres interventions et de nous décrire celles exercées par leurs homologues. Cette partie met en évidence certaines divergences de points de vue entre les deux groupes. L'incompréhension et l'incertitude éprouvées par un groupe envers les comportements et les intentions de l'autre groupe nous apparaissent comme une source évidente de méfiance pouvant miner les échanges et la collaboration. Selon nous, les intervenants inuits et allochtones ont tous les mêmes intentions de départ, sans toutefois intervenir de la même façon. Nous avons constaté des différences notoires entre Inuits et non-Inuits. De plus, le point de vue des travailleurs allochtones et des travailleurs locaux varie en fonction de l'intégration de ceux-ci dans la communauté. Ainsi, un intervenant allochtone ayant passé un certain temps dans la communauté ou s'étant marié à une femme inuite risque fort de ne pas entretenir le même point de vue qu'un autre allochtone, ayant gardé ses distances.

Une majorité d'interviewés tiennent à préciser qu'il n'existe aucune distinction majeure entre une agression sexuelle commise sur un mineur vivant dans un milieu nordique et sur un mineur résidant dans un autre endroit. Par ces propos, ils laissent entendre que les réactions habituelles de l'entourage d'une victime d'agression sexuelle s'apparentent à celles manifestées par les proches d'un non-Inuit agressé.

Une infirmière allochtone, qui pratique au Nunavik depuis la fin des années 1970, indique que la colère, l'impuissance et la douleur figurent parmi les sentiments vécus par l'entourage de la victime. Son expérience dans les communautés et son contact avec la culture inuite lui permettent de croire que les Inuits accordent peu de place à l'idée de vengeance et que les membres de la famille s'orientent davantage vers une confrontation de l'individu ayant commis l'agression sexuelle. Cette affirmation est validée par deux intervenants inuits qui stipulent qu'une des réactions communes de l'entourage de la victime, au moment du dévoilement, consiste à confronter verbalement l'agresseur sur son geste.

De manière générale, les interviewés inuits soutiennent que les conditions pour amorcer le dialogue sur les agressions sexuelles dans le « Grand Nord » sont en place. Aux dires de ces intervenants, c'est de façon progressive et graduelle que les communautés inuites en viendront, tour à tour, à dénoncer les agressions sexuelles dont leurs membres sont victimes.

### **3.5.1 Intervenir et briser la loi du silence**

Toujours présent, et inauguré au début des années 1990, le mouvement de femmes leaders et « fortes » et de « survivantes d'agression » a permis aux discours sur l'agression sexuelle et sur les formes de violence de progresser au Nunavik. Malgré le mutisme des hommes, la dénonciation de l'agression sexuelle demeure une priorité. Parmi les moyens pris pour sensibiliser la population à de nouvelles pratiques, nous avons noté : les messages préventifs destinés aux enfants et aux parents ou diffusés à la radio communautaire. Ainsi, on rappelle aux parents de ne pas laisser les enfants seuls au village durant les fins de semaine, pendant qu'eux (les parents) sont dans la toundra ou à leur camp. On les incite aussi à signaler les cas d'agression sexuelle à la Direction de la protection de la jeunesse et à reconsidérer certaines de leurs habitudes afin de réduire autant que possible les risques pour leurs enfants. Une intervenante inuite souhaite provoquer un changement dans sa communauté en parlant ouvertement de sa victimisation à ses proches :

*Before, when I was young, there was nobody, you know, to talk... I mean to tell to... yeah. When I was young I see this generation, I wanted to start working like a community worker or youth protection. I had think that I was willing to help to... like*

*there been more... having more understanding and more support that I had. That I was going to do that for the others persons and I promised I will learn and understand what had happen to me. I think that make a lot of differences now, it's really help people. Now I'm able to tell that, to talk to people about what sexual abuse does to human, to anybody. Elisapee H*

### **3.5.2 Expérience spécifique des intervenants allochtones en région nordique**

Au début des entretiens, la plupart des interviewés allochtones ont affirmé n'éprouver aucune difficulté majeure au moment d'intervenir. Toutefois, au fur et à mesure que les échanges se sont poursuivis, le discours tendait à se modifier, laissant paraître certaines réserves quant à l'efficacité de leurs interventions. En effet, au début des entretiens, les allochtones tiennent des propos plutôt positifs envers les interventions accomplies par leurs homologues inuits : « Ils font bien leur job » et « ils désirent supporter la communauté ». Ces commentaires, fréquemment employés au départ, représentent plus à nos yeux une forme d'entrée en matière ou de politesse, afin de se prémunir de toute étiquette « raciste » aux yeux de l'intervieweur. En effet, avec le temps qui passe, ce discours tend toutefois à se modifier et à nous permettre de déceler de profondes incompréhensions concernant la culture inuite.

Pour les intervenants inuits, les interventions dispensées par leurs pairs allochtones sont très rigides, qu'il s'agisse des pratiques cliniques ou de l'application de mesures légales visant à condamner un individu ou à protéger la victime. Nous avons été en mesure de constater diverses perceptions de la rigidité et de la complexité du travail bureaucratique des intervenants allochtones. Certains intervenants inuits tiennent des propos assez défavorables sur ce point. Ainsi, deux intervenantes inuites, moins familières avec les méthodes des « Blancs », perçoivent ceux-ci comme des individus ayant de la difficulté à consulter les Inuits et à travailler auprès des autres membres de la population.

Pis des fois il y en a qui travaille à leur manière, sans consulter les Inuit. Ils font leur travail et ils font des interventions pis là ils posent des questions à la victime, pis des fois ils viennent pas nous consulter pour savoir comment on peut aider la victime, parce que la victime est pas toujours bien avec les blancs. Ils ont besoin de dire aux Inuit comment elle se sent. C'est ça que je trouve difficile des fois de travailler avec le blanc, ils pensent tout connaître. Lizzie F

Cependant, la majorité paraît être assez confortable avec l'intervention des professionnels allochtones, y voyant plutôt la marque d'un travail intense et rigoureux, ayant pour objectif d'aider la communauté. La totalité des intervenants allochtones nous signalent qu'ils ont dû adapter considérablement leurs interventions aux pratiques locales dans les semaines suivant leur arrivée dans les communautés desservies. Pour certains, ces modifications semblaient aller de soi. En effet, ceux qui se sont intégrés à la communauté ont plus de facilité à intervenir avec les Inuits. D'autres ont éprouvé de sérieux doutes sur la façon de faire de leurs homologues inuits. En général, ces intervenants allochtones parviennent à modifier leurs pratiques, mais certaines questions et doutes persistent toujours.

### 3.5.2.1 Application des mesures légales, administratives et juridiques

La pratique des intervenants non inuits s'exerce conformément aux dispositions prévues par les lois sur la Protection de la jeunesse et de la Loi sur les jeunes contrevenants. Pour plusieurs intervenants inuits, et pour deux intervenants allochtones, l'application des mesures légale, administrative et juridique qui accompagnent ces lois structure l'ensemble de leurs pratiques. Par ailleurs, plusieurs Inuits approuvent les pratiques sociojuridiques mises en place par les travailleurs allochtones puisqu'elles leur assurent un support dans les procédures légales et judiciaires, une protection de la confidentialité de la victime, un meilleur suivi des dossiers et la possibilité de poser les questions adéquates et nécessaires aux victimes d'agression sexuelle :

*Yeah, cause just anybody Inuk who didn't learn about how to work with sexual abuse victim... we don't know what to say, we are just scared of it... but when the Inuk who was social worker... she know how to ask question and stuff like that. Maggie F,*

*[the collaboration] it's pretty good. With the social worker, the cops: can help and usually they try to help. It takes time, and medical staff is helping too. So just non-Inuit... ordinary person inside usually not very much involve... but the people have a job, they are professional... social services or the police usually can help, so they are not much problem with Inuits and non-Inuits. Matha F*

Deux intervenants inuits et deux intervenants allochtones considèrent que les pratiques des travailleurs allochtones sont comparables aux interventions pratiquées en dehors du Nunavik, en termes de rapidité de l'intervention, de rigidité du processus légal et de complexité de l'administration. Bien souvent, la recherche d'efficacité

devient toutefois un point litigieux entraînant certains reproches de la part des travailleurs inuits à l'endroit de leurs collègues allochtones.

### **3.5.2.2 Proposer un support aux intervenants inuits : perceptions et points de vue**

Plusieurs des intervenants allochtones partagent l'idée selon laquelle ils ne doivent pas se donner la mission de changer le style de vie de la population inuite. Majoritairement, ils considèrent que leur rôle consiste à être des personnes ressources en matière d'intervention en cas d'agression sexuelle sur les mineurs, d'application de certaines mesures légales, d'élaboration de moyens préventifs et d'enseignement dans la tenue et le suivi des dossiers. Ils reconnaissent que leur présence au Nunavik a pour fonction d'abord et avant tout de former et d'apporter un soutien professionnel et administratif aux intervenants inuits de la communauté. Le rôle de support qu'ils sont appelés à jouer, ils le perçoivent positivement étant donné les aspects suivants : le manque de formation professionnelle dans un contexte de régions éloignées, les différences notables entre leur contexte social et celui de la population inuite desservie, les bouleversements culturels vécus par les communautés inuites et découlant de la cohabitation de deux peuples sur un seul et même territoire.

Certains intervenants autochtones interprètent négativement le rôle de support joué par les intervenants allochtones à leur égard, qu'ils comparent à de « l'infantilisation d'un peuple sur un autre ». Dans le même ordre d'idées, une intervenante signale qu'elle n'apprécie guère de constater que des professionnels allochtones ridiculisent certaines pratiques de relaxation entreprises par des Inuits lors des pauses-repos. À ce sujet, deux intervenantes allochtones mentionnent que ces rencontres, semblables à des sessions de cercles de guérison, sont planifiées autant par des Inuits que des non-Inuits afin de reprendre des forces, d'exprimer certaines frustrations et/ou difficultés vécues dans le cadre d'interventions difficiles, plus précisément dans un contexte de dénonciation qui ne fait pas l'unanimité au sein de la communauté.

Des fois je le sens que ça les énerve ou qu'ils trouvent ça spécial. Quand on se rencontre le midi dans une salle pour parler ensemble et prendre du temps pour nous. Ça nous fait du bien et on parle de ce qu'il nous est arrivé. Des fois, ça me gêne et pis d'autres fois je me cache ou je vais juste pas y aller avec les autres. Winnie F

Si le mécontentement est présent chez certains Inuits, la réciproque se rencontre aussi chez certains allochtones, mais pas pour les mêmes raisons. En effet, deux intervenants allochtones vivent la pratique en région nordique comme une charge de travail additionnel et ils l'attribuent au « manque de professionnalisme » des intervenants inuits et à l'incapacité des professionnels allochtones à mettre sur pied des programmes permettant aux Inuits de se prendre en mains. Un autre affirme que le manque de professionnalisme des intervenants inuits amène ceux-ci à se dégager de leurs responsabilités en « demandant constamment et quotidiennement quoi faire avec tel ou tel événement ». Cette situation irritante provoquerait un surcroît de travail pour l'allochtone.

### **3.5.2.3 Soutenir une vision « blanche » au risque de ne pas reconnaître la vision inuite**

Quelques intervenants allochtones se sont permis de critiquer les leaders politiques inuits et allochtones qui se retrouvent au coeur d'importants débats et qui ont pour mandat de trouver des solutions aux problèmes sociaux dans les communautés inuites. Selon ces intervenants, plusieurs acteurs politiques allochtones étalent une méconnaissance complète et une incapacité à reconnaître les besoins réels des communautés inuites de la région du Nunavik.

Sur le même ton, mais à propos d'un autre palier d'administration publique, une intervenante allochtone soutient, quant à elle, que les dirigeants allochtones des services de la santé et des services sociaux entretiennent « des attentes irréalistes » à l'égard du personnel inuit. Cette critique sous-tend que, bien souvent, les employeurs exigent que leurs employés inuits, sans formation suffisante, maintiennent un rythme de travail et une performance professionnelle comparables aux personnes détenant un diplôme spécialisé. De plus, ces dirigeants adopteraient des règles professionnelles inadaptées au contexte de la vie nordique, à savoir un manque de personnel qualifié pouvant répondre aux problèmes sociaux, un manque de financement pour des programmes de prévention destinés aux victimes de violence et/ou d'agression, le manque de support pour appuyer les actions et les interventions des travailleurs communautaire. Cette dernière stipule que cette vision « blanche » amène plus d'un Inuit à se décourager de telles conditions de travail et à quitter son emploi.

Sur ces questions, deux intervenants sociaux allochtones considèrent que les Inuits n'ayant pas de diplôme bénéficient de moins de crédibilité et qu'ils sont peu consultés dans le suivi de certains dossiers ou lors de tables de décision. En d'autres termes, les employeurs allochtones privilégient les professionnels allochtones et inuits possédant des diplômes et n'impliquent pas suffisamment les travailleurs communautaires inuits et les aidants naturels. Un autre intervenant affirme qu'il est fréquent de voir deux allochtones pour un Inuit siégeant aux tables de discussion sur des sujets tels que : le suicide des jeunes Inuits, la violence familiale, les agressions sexuelles envers les femmes et les enfants inuits. Bref, plusieurs intervenants inuits entretiennent le sentiment d'être privés de la considération dont jouissent les intervenants non inuits ou ceux qui possèdent une formation professionnelle. Selon un autre intervenant allochtone, la situation crée, tôt ou tard, un déséquilibre à partir duquel certains intervenants inuits sont amenés à croire qu'ils ne sont pas reconnus.

*C'est pas des fous les Inuit, ils savent bien que les blancs prennent beaucoup de décision, Mais les gouvernements et les politiques adoptés en haut servent souvent les personnes blanches. Quand il y a une table de concertation sur les suicides à Iqaluit pis qu'il y a plus de blanc que d'Inuits à cette table, comment tu veux qu'ils se sentent. Encore des décisions de blancs, qui vont produire un rapport tout beau et tout neuf qui va dormir sur les tablettes. Michel H*

En ce qui a trait à la qualité des interventions préconisées par des Inuits, deux intervenants inuits et un allochtone notent que certains ignorent tout des rudiments de l'établissement d'une relation d'aide avec des victimes d'agression sexuelle. Ils ajoutent que d'autres intervenants allochtones entretiendraient des sentiments de doute ou d'indifférence envers les pratiques de leurs homologues inuits. Selon ces interviewés allochtones, ne pas respecter la pratique de certains Inuits engendre des effets négatifs, à la fois sur le sentiment de compétence de ces derniers, sur les possibilités de collaboration entre Inuits et non-Inuits, ainsi que sur l'intégration éventuelle d'un personnel inuit ayant une connaissance appréciable des gens et de la communauté. À notre avis, plusieurs conflits à caractère raciste prennent naissance lors de situation semblable. Certains indices nous portent à croire que des Inuits, ayant vécu une expérience de collaboration éprouvante avec des allochtones sont ensuite moins tentés de renouveler l'expérience, ce qui prive les services sociaux d'une aide précieuse. Une intervenante allochtone le regrette et continue à consulter assez fréquemment certains Inuits qui songent à se retirer ou qui ont déjà cessé toutes formes de collaboration avec des allochtones. De l'autre côté, une intervenante inuite

nous livre sa perception de la manière allochtone d'intervenir et sa difficulté à incorporer sa propre façon de travailler :

*They didn't know. I don't like them much. They want help. Main thing is work, start working right away, but sometimes I get problem trying to work with that person, because I know those people in my community, I know their names... every little name. Sometimes we try to work with qallunaat, we have difficulty because right away they want to start work on it... but it's good that they want to work on it right away, but sometimes they want to go too fast. As soon as they learn something about problem with that person, it's automatically the southern way... southern way: police, court or the meaning of that problem... meaning it's very rare but I don't know how to explain. Sometimes they think they know more, but we know the person from the community and we know how to deal with that person. Maggie F*

Les interventions entre les Inuit et les allochtones comportent leur part de difficultés et complexifient parfois les rapports entre les deux groupes. Pour ces derniers, nous avons pu constater que la culture inuite et la culture occidentale modulent l'intervention auprès des victimes, ce qui peut amener certains intervenants à éprouver un malaise à intervenir auprès de l'autre groupe.

#### **3.5.2.4 Aléas et contribution du réseau social informel : les familles et le voisinage**

Certains intervenants ont souligné l'importance de bien connaître la population que l'on souhaite aider. Cette façon de procéder permettrait bien souvent d'accéder à des informations pertinentes sur la victime et sur sa famille, informations qui, autrement, seraient très difficiles à obtenir. S'intégrer dans la communauté peut ainsi devenir un atout important dans l'intervention et la protection de la victime. La création d'un réseau social informel repose sur l'idée d'aller sur le terrain afin de rencontrer et connaître personnellement les familles inuites. Ce réseau informel permet d'établir une certaine collaboration entre l'intervenant allochtone et des membres de la communauté, ces personnes n'étant pas toujours accessibles à travers un réseau professionnel. Il s'agit d'établir une relation de confiance entre le professionnel et les personnes inuites afin que celles-ci puissent avoir accès à des informations qui leur soient utiles. De cette façon, certains intervenants allochtones peuvent diversifier leurs sources de renseignement et obtenir ainsi un portrait plus complet des situations à l'étude. Néanmoins, certains travailleurs allochtones ne s'impliquent pas dans la vie sociale de la communauté, ce qui réduit considérablement les occasions de cerner, d'observer et de bien comprendre le contexte d'intervention.

*You must understand the families... everything... the culturally sensitive, because this is something, once again, endemic, you must understand what kind of family you have to deal with... sometimes it is not... sometimes it is not even the parents that can answer for the victim, you have to look who are the strength in that family. Azim H*

La plupart des interviewés allochtones rencontrés estiment par ailleurs qu'il est nécessaire de modifier certains volets de leurs interventions en fonction des caractéristiques des régions éloignées : l'isolement géographique, le silence, le contexte culturel et le manque de ressources professionnelles. À ce chapitre, un intervenant social allochtone mentionne avoir passablement modifié ses interventions en fonction de son environnement de travail et du contexte de la communauté, c'est-à-dire qu'il doit être très créatif et inventif afin de remédier au manque de personnel et aux absences chroniques de certains employés à son centre d'hébergement. Par exemple, il souligne que les relations avec les employés sont toujours empreintes de respect, même lorsque ceux-ci quittent leurs emplois à plusieurs reprises, en sachant bien qu'il aura besoin de leur support dans l'avenir

### **3.5.2.5 Autres difficultés selon les allochtones : le roulement du personnel, les enquêtes sécuritaires et la désillusion**

Le roulement continu du personnel, tant inuit qu'allochtone, est une variable qui influence considérablement le rythme de travail des employés en place au Nunavik.

Un intervenant allochtone, qui critique l'administration, affirme que ce « grand *turn-over* de *staff* » rend difficile, voire parfois impossible, le maintien d'une organisation du travail qui puisse assurer la sécurité des victimes et le niveau de professionnalisme souhaité des interventions à faire. Ce point de vue, partagé par un bon nombre d'intervenants, s'appuie généralement sur deux situations considérées comme problématiques : l'arrivée de stagiaires ou de jeunes professionnels allochtones, ainsi que le va-et-vient répétitif du personnel inuit. Les stagiaires ou les jeunes intervenants allochtones, moins expérimentés et désireux d'acquérir une première expérience de travail, ont souvent besoin d'être freinés dans leur désir d'apporter un changement significatif dans un contexte culturellement différent du leur. Malgré leur bonne volonté et leur respect de la population inuite, certains d'entre eux manquent de formation, possèdent une connaissance assez limitée de la culture

inuite et méconnaissent certaines dynamiques bien en place. D'autre part, il y a le roulement intensif du personnel inuit qui oblige les intervenants allochtones à reprendre continuellement les séances de formation pour de nouveaux employés.

Un autre point important que nous aimerions souligner concerne le recrutement dans les secteurs d'emploi qui sont mentionnés dans cette analyse. Avant de passer à l'embauche d'un Inuit, une preuve provenant du service de police de Kativik doit être fournie confirmant que le candidat ne possède aucun dossier criminel. Or, ce statut (i.e. dossier vierge) est peu fréquent en régions nordiques, ce qui réduit considérablement le bassin d'employés potentiels. Mentionnons, ici, que pour les Blancs venant de l'extérieur du Nunavik, aucune preuve de la sorte n'est demandée. Or, même si nous croyons qu'une des raisons justifiant l'enquête sécuritaire des Inuits relève du fait qu'en territoires nordiques, les agressions sexuelles sont très fréquentes, nous estimons qu'une telle procédure devrait être appliquée aussi aux « Blancs » afin d'offrir des chances semblables pour les deux groupes.

Les témoignages des allochtones nous amènent à croire que la motivation qui anime plusieurs nouveaux intervenants s'installant en région nordique ne suffit pas à résoudre les problèmes sociaux que nous avons décrits. Un grand nombre de gens bien intentionnés deviennent très vite surchargés de travail, désappointés et découragés. Ils décident alors de quitter le village sans grand préavis. Telle est l'opinion d'une intervenante allochtone qui décrit ainsi les nouveaux intervenants qui tentent de s'intégrer dans la communauté :

*C'est sûr qu'il y a de la méfiance... la personne qui s'en vient avec ses gros sabots pis qui dit "eille"... Ils en ont vu d'autres pis il a ben vu que la patente qui amenait... ça aboutissait à rien de toute façon parce que t'as toujours du monde qui arrive avec : "on change le monde icitte à matin" c'est normal... Ils vivent avec... ils te laissent aller... ils te laissent te péter le nez pis... quand ils voient... c'est là que tu commences à comprendre la patente là. Michel H*

### **3.6 Expérience spécifique des intervenants inuits en région nordique**

L'application systématique des mesures légales et judiciaires ainsi que le suivi administratif des dossiers des victimes d'agression sexuelle sont la marque première de la pratique des intervenants allochtones. Les pratiques des intervenants inuits sont fort différentes. Au départ, dans l'ensemble, ces intervenants sociaux possèdent peu ou

pas de diplôme. Certains ont cumulé plusieurs formations de courte durée pour s'assurer d'une base en relation d'aide; d'autres, généralement des jeunes intervenants, ont poursuivi des études en sciences sociales dans des écoles du sud du Québec. Nous retrouvons donc une hétérogénéité des formations au sein de ce groupe d'intervenants. Il est possible d'émettre l'hypothèse selon laquelle il existe un lien entre le niveau de formation reçue par les intervenants : le contenu, la qualité et l'adaptation culturelle et la manière dont ils interviennent.

### **3.6.2 Application des mesures légales**

La façon dont les mesures légales sont appliquées par les intervenants inuits paraît être moins systématique et moins clairement définie. Ainsi, nous remarquons que deux intervenants, qui font preuve d'une certaine réserve à l'égard de l'intervention des « Blancs », disent ne pas se soucier de certaines lois et protocoles au moment d'intervenir auprès de mineurs victimes d'agression sexuelle. Ils ajoutent avoir tendance à ignorer les intervenants non inuits et se disent incapables de travailler de concert avec eux. Autre cas de figure, il existe également des intervenants inuits qui collaborent et qui maintiennent des relations professionnelles et efficaces avec leurs homologues allochtones tout en préférant « faire à leur propre façon ». Finalement, deux intervenants inuits déclarent préférer intervenir en fonction de la loi et se référer principalement à leur formation professionnelle pour travailler auprès des victimes.

### **3.6.3 Intervenir en fonction de sa propre expérience de victimisation**

Une intervenante inuite, consciente de ne pas posséder de formation universitaire, affirme utiliser sa propre expérience de vie comme outil d'intervention. Elle affirme que le fait d'avoir connu un ou des épisodes d'agression sexuelle la qualifie pour travailler en relation d'aide et pour implanter des stratégies visant à conscientiser la population. Une expérience personnelle de victimisation représente, selon elle, un atout afin de briser le silence et le sentiment d'isolement vécus par certaines victimes :

*As for myself, I didn't really learn, I didn't have education to be a social worker. I did that from my own will because I when through it and now I know that, from my life, how the victim go through being a victim of being sexually abuse... I have seen a lot*

*of that, yeah... It really... it really hurts the people you know, and their heart and their mind, and the body typically, mentally, emotionally. It really hurts... that's how I began to understand the person being a victim of sexual abuse, that's my experience of myself and that... I mean before I started working with the community back in 1994. I didn't know what I was supposed to do, then when I started to worked there, I started to realize... I began to understand how the person was feeling, being so victimized, you know... that is how I understood. Elisapee F*

Certaines remarques nous éclairent, un peu, sur le caractère relativement profane des pratiques de certains intervenants inuits :

*The Inuits are more in touch with what had happen. Sometimes they don't know what to said or don't know what to do or even they are scared or... they should been talked more about what to do or what to said... so the qallunaat, they know more what to do and what to said when something happen. Louisa F*

### **3.6.4 Libre choix de faire appel ou non aux intervenants allochtones**

Mis à part certains Inuits ayant quelques difficultés à entretenir de bonnes relations avec le personnel allochtone, les rapports entre Blancs et Inuits se porteraient relativement bien. Aux dires des Inuits que nous avons interrogés, les tâches de chacun sont distribuées de façon optimale, en misant sur les forces et les qualités de chacun et de manière à ce que chacun puisse se sentir à l'aise dans ses interventions. Néanmoins, il est intéressant de constater que malgré ces propos optimistes, la majorité des intervenants inuits reconnaissent ne pas toujours consulter leurs homologues allochtones dans le suivi de dossiers.

Pour diverses raisons, des dossiers sont traités de manière informelle par des intervenants inuits qui jugent que la situation le demande. Il arrive que les victimes d'agression sexuelle ne veuillent pas entrer dans un processus à long terme, ne désirent pas que leur cas soit connu du personnel non inuit et tiennent à assurer la confidentialité de leur situation. Dans ces situations, les intervenants inuits vont écouter attentivement la victime et tenter de lui offrir un support. Toutefois, ces derniers soulignent qu'ils peuvent se référer parfois aux intervenants allochtones afin de trouver des solutions adéquates et apporter l'aide nécessaire à la victime.

*Je vois des personnes que je connais au COOP et sont pas capable de venir parler de ces choses, et mettre leur Honda devant le CLSC. Alors on en parle tout bas, je peux*

*aller chez eux, la victime, et là j'écoute ce qu'elle a vécu et parfois on pleure. On parle en inuitut de ces choses et ça fait du bien à la personne. L'équipe des blancs le savent et comprennent très bien qu'ils ne peuvent aider cette personne. Elle est pas prête, mais ils savent que je la vois, pis ça lui fait du bien, mais elle est pas prête, c'est ça. Lizzie F*

Suite à des expériences antérieures, positives ou négatives, certains intervenants inuits modifient leurs attitudes professionnelles en fonction des caractéristiques qu'ils observent chez leurs homologues allochtones. Par exemple, ils se montrent plus réticents à collaborer, avec de jeunes intervenants ou stagiaires, particulièrement avec ceux qui ne possèdent qu'une faible connaissance de leur culture ou ceux qui ont de la difficulté à s'intégrer dans la communauté. Plusieurs intervenants inuits reconnaissent avoir plus d'affinité et de respect pour les intervenants déjà bien intégrés dans leur communauté.

### **3.6.5 Soutenir une vision inuite, au risque de rejeter la vision allochtone**

Une expérience de vie personnelle combinée à une grande connaissance de la vie en communauté remplacent, pour certaines intervenantes inuites, la formation théorique de leurs homologues allochtones et elles les préparent tout aussi bien à l'intervention. Finalement, les quatre interviewées inuites ayant été elles-mêmes victimes d'agression sexuelle ont toutes affirmé que leur expérience et leurs propres démarches pouvaient être proposées comme modèle de victoire sur la douleur et comme incitation à entreprendre un cheminement similaire. Cette idée de s'offrir comme modèle d'identification rejoint la pratique des cercles de guérison, dont l'objectif est de redonner du pouvoir aux victimes.

Il est intéressant de constater qu'un autre travailleur communautaire inuit situe ses interventions dans un continuum qui oppose, aux extrémités, les manières inuites et non inuites de procéder :

*« I'm in the middle of Inuit and qallunaat way, I don't really know both ways. When I was growing up, we were in a small community; we had three grand-mothers, mother and myself in one house. Now, we have only one family living in our house... there is somewhere else, I don't really know how Inui lived before but it's more like the qallunnat way. » Louisa F*

Finalement, pour un jeune travailleur communautaire inuit, le travail des Blancs et la formation qu'ils offrent sont une nécessité. Pour lui, le manque de formation est une lacune importante qui réduit de manière considérable l'efficacité des interventions inuites :

*Il faut bouger et avoir les diplômes pour le futur... on a besoin de nos enfants à l'école et peut-être qu'on va avoir des gens inuits qui auront des diplômes. Je pense que ça commence un petit peu, maintenant, et j'espère qu'on pourra faire la job. Et je pense... dans mon opinion... les Blancs qui sont ici au Nord doivent nous faire la formation à nous autres... ce serait plus aider les Inuits. Il y a des cours, mais je pense qu'on a besoin de plus. Tunu H*

### 3.6.6 Aléas de la cohabitation et le réseau social informel

Depuis que les Inuits ont amorcé leur sédentarisation<sup>7</sup>, ils n'ont cessé d'être en contact avec les « Blancs » et de découvrir de nouvelles technologies. La cohabitation est une réalité qui caractérise la vie en milieu nordique. À certains égards, elle a su favoriser le développement de liens positifs, mais elle a nourri également des sentiments de réserve et de méfiance mutuelles. La majorité des intervenants allochtones décrivent ainsi la situation qui prévaut au nord du Québec pour les travailleurs allochtones : « Ici tu es au Nord, tu dois donc respecter la façon de faire d'ici ». Dans le même esprit, un autre intervenant signale que « ce n'est pas aux Inuits à modifier leurs comportements, mais bien aux allochtones à se comporter en visiteurs ». Ce type de discours révèle l'existence de certains comportements informels que les intervenants allochtones doivent prendre en considération à l'intérieur de la communauté. Sans être une obligation, l'adoption de ces attitudes, propres aux communautés, semble néanmoins assurer une certaine cohésion dans la collaboration entre les Inuits et les non-Inuits.

Nous avons constaté que certains intervenants ou habitants inuits éprouvent du mal à cohabiter avec la population allochtone résidant pour un court ou pour un long séjour dans la communauté. Quatre intervenants vont jusqu'à dire que le racisme est un phénomène présent chez certains. Néanmoins, il y a consensus autour du fait que la majorité des habitants inuits acceptent et ne se sentent nullement menacés par la

<sup>7</sup> Les Inuit étaient un peuple nomade. Ce n'est qu'au début des années 1950 qu'ils ont adopté un mode de vie sédentaire en s'établissant en permanence dans des villages (Québec, 2001).

présence de travailleurs allochtones. Ils réaliseraient que leur présence, tout compte fait, est favorable au bon fonctionnement de certaines organisations de leur village.

### **3.6.7 Autres difficultés selon les Inuits : le roulement du personnel, les liens communautaires et de parenté et les conflits de rôles**

Dans leur pratique, les intervenants inuits sont affectés par les départs fréquents de leurs collègues de travail, tant inuits qu'allochtones. Il va sans dire que cette situation ne facilite pas le suivi efficace des personnes, le travail en équipe et la concertation entre les intervenants aux différents points de services<sup>8</sup>.

Une des plus grandes difficultés auxquelles sont confrontés les intervenants inuits réside dans le fait de devoir intervenir, dans leur propre communauté, auprès de gens qu'ils connaissent personnellement et qu'ils côtoient régulièrement. Nous avons cru déceler la présence d'un niveau de stress plus élevé chez les Inuits que chez les allochtones, étant donné leur implication émotive dans plusieurs dossiers d'agression sexuelle. Le suivi des victimes et des agresseurs sexuels les amène, dans leur quotidien, à prendre des décisions délicates, qui peuvent engendrer des conséquences négatives pour la communauté, leur famille et leur propre vie. Cette situation, unique aux travailleurs locaux inuits, n'est pas sans engendrer certaines répercussions chez plusieurs d'entre eux. Tantôt découragés, tantôt épuisés par le stress et leur grande implication émotive, plusieurs intervenants inuits quittent leur emploi après un court laps de temps.

### **3.7 Collaboration variable en fonction de l'organisation et de la dynamique des municipalités**

Nous ne pouvons aborder la notion de collaboration entre les intervenants inuits et allochtones sans nous référer au contexte dans lequel s'insèrent les pratiques. Comme nous l'avons déjà mentionné, les communautés inuites se distinguent à partir d'un certain nombre de caractéristiques. Ainsi, le nombre d'intervenants allochtones présents dans la communauté, la durée de leur passage et le degré de leur implication

---

<sup>8</sup> Selon la terminologie des Régies régionales, les dispensaires sont maintenant nommés comme des points de service

dans la communauté constituent des variables susceptibles d'influencer sur les modes de pratiques. Du côté des intervenants inuits, le niveau, la qualité et le contenu des formations reçues, leurs années d'expériences dans les services sociaux et les relations qu'ils ont entretenues précédemment avec les intervenants allochtones représentent autant d'éléments pouvant influencer la collaboration entre Inuits et non-Inuits.

Lors de notre première visite dans la communauté d'Inukjuak, les propos de l'ensemble des intervenants suggéraient une bonne collaboration entre les intervenants inuits et allochtones. Bien que la majorité des Inuits et des non-Inuits aient soulevé des différences entre leurs interventions et celles de leurs homologues, il ne semblait pas voir d'obstacles majeurs ni éprouver de malaise à consulter leurs vis-à-vis. Il convient de mentionner qu'une intervenante allochtone du CLSC de la communauté insistait sur l'importance de comprendre la culture inuite et sur le partage des tâches de manière à ce que chacun développe une assurance dans ses interventions. Cette même intervenante reconnaissait l'importance de la présence des intervenants inuits à la Direction de la protection de la jeunesse tout en concédant leur manque de formation.

Lors de notre seconde rencontre, la coopération interculturelle nous paraissait également bonne et ce, même si, selon un intervenant allochtone et un autre, inuit, les administrateurs allochtones et les intervenants inuits ne partageraient pas tout à fait la même définition de ce qu'est l'intervention. Par contre, les intervenants des deux groupes nous ont fait part du racisme qu'entretenaient les uns envers les autres certains membres d'une des communautés visitées.

Tous les interviewés allochtones et un intervenant inuit signalent que la collaboration entre les intervenants allochtones et inuits varie grandement selon les personnes impliquées. Parfois les allochtones diront que les intervenants inuits ne possèdent pas les qualifications professionnelles requises pour intervenir adéquatement dans un cas de signalement d'enfant. D'autres fois, les intervenants des deux groupes critiqueront certaines interventions faites par le personnel de la Direction de la protection de la jeunesse, affirmant que le principal mandat de cet organisme, soit la protection des enfants, n'est pas respecté. Des intervenants allochtones ont précisé qu'ils étaient fréquemment témoins de signalements d'enfants non vérifiés ou mal vérifiés, lorsque pris en charge par les intervenants inuits oeuvrant à la Direction

de la protection de la jeunesse. Un point de vue tout différent est émis par l'intervenante inuite oeuvrant pour la DPJ qui dit ne pas aimer travailler avec les intervenants allochtones. Selon cette intervenante, les allochtones veulent immédiatement intervenir dans les dossiers, sans prendre en considération certains éléments critiques et propres à la communauté :

*I don't like them much... they don't know... they want to help... the main thing is work... I get problem trying to work with that person, because I know those people in my communities... I know there names, every little name... that's how much I know people... Sometimes we try to work with qallunat, we have difficulty, because right away they want to start work on it, but... it's good that they want to work on it right away... but, sometimes, they want to go too fast, as soon as they learn something about problem with that person, it's automatically the southern way... southern way: police, court... or the meaning of that problem... meaning it's very rare but I don't know how to explain. Maggie F*

## **Conclusion**

Les trois communautés inuites du Nunavik, Puvirnituk, Salluit et Inukjuak que nous avons visités dans le cadre de notre mémoire possèdent une caractéristique commune : ils ont tous connu récemment une époque sombre, durant laquelle de trente à soixante enfants ont dévoilé successivement et massivement, sur une courte période, les agressions sexuelles dont ils ont été victimes. Déjà sensibilisé à la culture et à la collectivité inuite, nous étions intrigué par ce qui avait pu précéder et suivre ces dévoilements soudains et massifs. D'autant plus que dans ces trois communautés nous avons remarqué les efforts faits par des groupes de femmes « leaders » inuites lors du Symposium régional des services sociaux à Inukjuak ont pris parole pour témoigner publiquement dénoncer des formes de violences faites aux femmes et aux enfants. La recension des écrits nous a permis de recueillir différentes approches et critiques sur les modes d'intervention qui caractérisent la pratique sociale dans les milieux autochtones au Canada. Ce qui nous a permis par la suite d'identifier et d'analyser ce qui détermine la pratique des intervenants sociaux inuits et allochtones qui oeuvrent en CPEJ ou en CLSDC, dans la région du Nunavik. Divers éléments, liés entre autres à la communauté et aux acteurs qui la composent, ont été soulevés afin de déceler les façons de faire pour les intervenants en contact avec des victimes d'agression sexuelle. À partir de ces premiers éléments, nous tenions à visiter ces trois communautés qui, à nos yeux, étaient susceptibles de refléter la situation d'autres communautés inuites. Nous souhaitons consigner les points de vue et les perceptions d'individus impliqués de près dans cette question. Les lignes qui suivent reprennent les faits saillants émergeant des entretiens que nous avons faits et montrent qu'à bien des égards et pour plusieurs intervenants inuits et non inuits, intervenir conformément et uniquement en fonction de la loi n'est pas toujours possible. Nous soulignons également la nature des rapports entre les intervenants allochtones et inuits, les différences entre eux-ci. Qu'est-ce qui explique la variation d'une communauté à l'autre dans la collaboration entre les intervenants inuits et non inuits?

### **Disparité entre les municipalités nordiques**

Comme l'ont signalé les auteurs du rapport pour la lutte contre les agressions sexuelles (Canada, 1997), l'importante disparité entre les communautés inuites du Nunavik constitue une dimension importante, émergeant de l'analyse des entrevues.

Bien que les communautés nordiques partagent généralement certains points communs, chacune possède plusieurs caractéristiques qui lui confèrent une identité propre et unique. Ces différences se reconnaissent dans leurs façons d'intervenir en matière d'agression sexuelle. Plusieurs intervenants mentionnent que les objectifs des programmes de prévention de l'agression sexuelle, leur accueil par les résidents et leur implantation effective vont varier d'une communauté à l'autre.

### **Loi du silence**

Sans être spécifique aux communautés inuites, et en considérant que ces éléments varient d'une communauté à une autre, les conditions de vie plutôt difficiles dans un village coïncident généralement avec une plus grande difficulté à intervenir rapidement et efficacement auprès des victimes d'agression sexuelle. Nous distinguons un élément important : la loi du silence qui entoure généralement les victimes d'agression sexuelle. L'isolement des communautés, les pressions exercées par la famille immédiate et élargie, les relations étroites entre voisins, le manque de confidentialité et le poids de la victimisation passée incitent des victimes à préserver leurs secrets. Tel que le souligne Iasenza (1995), la loi et l'intervention en matière de protection à l'enfance peut représenter une menace à l'autorité parentale.

### **Sous-signalement des situations d'agression sexuelle**

Un autre point, étroitement lié au précédent, relève du sous-signalement des situations d'agression sexuelle sur des mineurs et des facteurs associés qui dissuadent les victimes de procéder à un signalement. Hormis les victimes dont le crime sexuel ne laisse aucun doute, plusieurs intervenants allochtones et inuits soulignent la difficulté d'intervenir afin d'incriminer les agresseurs sexuels et de travailler sur la prise en charge par les intervenantes en CLSC auprès des victimes d'agression sexuelle. Le manque de confidentialité et la pression familiale figurent parmi les facteurs qui contribuent au silence et participent également au sous-signalement des victimes. Nous avons remarqué que des facteurs additionnels sont susceptibles de rendre le signalement plus difficile à faire pour ces victimes. En effet, le manque de ressources matérielles et professionnelles ainsi que le manque de formation des intervenants : s'ajoutent aussi certains manquements de la Direction de la protection

de la jeunesse quant à son mandat, dans l'application de la loi et des procédures en matière d'agression sexuelle, qui ont été soulevés par quelques intervenants.

Comme nous l'avons observé, il semble qu'en général le bien-être de la communauté prime avant tout, ce qui signifie que des signalements peuvent être ignorés afin de préserver l'harmonie et l'équilibre de la communauté. Le silence et le sous-signalement semblent alors répondre à des normes et des contraintes jugées nécessaires au maintien de ce bien-être collectif. Il semble que, dans l'ordre habituel des choses, les Inuits affichent leur peine et leur douleur, tout en respectant les normes culturelles de discrétion et de réserve qu'ils ont intégrées. Ce qui peut se traduire par une difficulté à confier leur douleur ou à n'en confier qu'à des personnes de confiance. Or un intervenant social, qu'il soit allochtone ou inuit, ne représente pas toujours une personne de confiance, encore moins si cette dernière à la « réputation » de tout dévoiler aux autres. Cette homéostasie<sup>9</sup> ne peut être rompue que par des situations de crise, par la pression d'un trop grand nombre de victimes et par l'effet d'entraînement de premiers dévoilements. Ainsi, comme en font foi les dévoilements successifs et massifs survenus sur une courte période de temps à Puvirnituq, Inukjuak et Salluit, lorsque le bien-être de la communauté est menacé par de multiples agressions sexuelles, les membres se mobilisent et s'expriment ouvertement et avec vigueur.

## **Formation**

La question de la formation des intervenants inuits et allochtones a maintes fois été soulevée et représente un autre point saillant. Nous avons été en mesure d'identifier trois sous-groupes d'intervenants sociaux qui oeuvrent auprès des mineurs victimes d'agression sexuelle, chacun ayant un discours propre à sa formation et/ou son expérience et exerce une influence sur les modes d'intervention. Un premier sous-groupe est constitué d'individus inuit et allochtones qui appuient leurs compétences sur un savoir, un diplôme et des stages de formation leur conférant un statut d'intervenant spécialisé. Un deuxième sous-groupe réunit des intervenants inuit et allochtones possédant des aptitudes particulières à travailler dans le domaine

---

<sup>9</sup> Homéostasie réfère à la stabilité des organismes vivants

de l'intervention sociale et qui ont complété une formation axée sur l'intervention en communauté. Un troisième sous-groupe se compose d'aidants naturels inuits et allochtones n'ayant aucune formation précise dans le domaine de l'intervention, mais qui ont des savoirs expérientiels notamment, avec une expérience particulière de dévictimisation, et qui ont une motivation profonde à travailler auprès des victimes d'agression sexuelle. Bien souvent, ces intervenants communautaires sont reconnus et bien considérés par d'autres intervenants sociaux allochtones et inuits et par les membres de la communauté.

Le contraste entre la participation des femmes et celle des hommes dans la dénonciation de problématiques à caractère sexuels se doit aussi d'être mentionné et varie d'une communauté à l'autre. Les femmes inuites sont généralement reconnues pour leur engagement dans la cause de la non-violence et pour leur participation à la dénonciation de l'agression sexuelle en communauté. À l'inverse, les hommes montrent davantage de passivité et sont plus réticents à dénoncer de telles situations. Les chiffres montrent que ce sont davantage les femmes qui souffrent des conséquences et sévices subies par les agressions sexuelles, alors que les hommes représentent la majorité des auteurs d'agression sexuelle. Ces deux faits jumelés peuvent nous amener à croire que la victimisation des femmes les incitent à dénoncer la situation actuelle. De la même façon, étant donné que plus d'hommes que de femmes sont impliqués dans des agressions sexuelles auprès d'enfants et de jeunes, nous estimons que ces derniers sont plus réticents à dévoiler leurs propres expériences de victimes et/ou d'agresseur.

### **Participation déclinante des aînés**

La perte de leadership des aînés ressort comme une réalité importante aujourd'hui, et elle varie d'une communauté à l'autre. Leur influence n'aurait plus la même importance que par le passé et leur implication est parfois remise en question. L'arrivée de la technologie, le lourd passé qu'on leur attribue en matière d'agression sexuelle et le fossé qui les sépare des autres générations semblent constituer les principaux éléments liés à cette perte de leadership.

## **Vision et nature des interventions inuites et allochtones : convergences et divergences**

### **Intervention légale et formelle de la DPJ dans la région du Nunavik**

Comme l'ont mentionné Benson (1991), Mastronardi (1990) et Tremblay, (1995), l'arrivée des CPEJ et CLSC semble avoir apporté plus de confusion que d'aide aux victimes d'agression sexuelle. En effet, il règne bien souvent un fort sentiment de confusion chez certains intervenants inuits et non inuits lors de l'application des mesures prévues par la LPJ. La perception qu'entretiennent certains Inuits de leur intervention et de celle associée à leurs homologues allochtones montre que la LPJ ne représente pas nécessairement la solution idéale pour soutenir leurs interventions. Pour eux, la lourdeur bureaucratique, notion soulevée par Mastronardi (1990), représente souvent un boulet faisant en sorte qu'on ne répond pas aux besoins immédiats des victimes d'agression sexuelle. Ainsi, certains semblent incapables de fonctionner au sein du système de la LPJ alors que d'autres sont tout simplement inconfortables à reproduire les procédures administratives de la LPJ. Certains ont également affirmé se sentir écartelés entre l'intervention formelle et la « façon inuite » de fonctionner alors que d'autres ont admis ignorer les procédures administratives de la LPJ en raison d'un inconfort avec ce type d'intervention, faisant en sorte qu'ils ne s'y sont pas intéressés.

### **Tensions, frustrations et attitudes racistes**

La nature, la qualité et l'efficacité de l'intervention au Nord sont tributaires des conséquences du processus de colonisation où on a imposé et reproduit des façons de faire, non adaptées au contexte nordique et à la culture des Inuits. Elle dépend aussi en grande partie au respect et au lien de confiance qui s'établissent entre les « Blancs » et les Inuits. Les résultats de l'analyse montrent que les intervenants sociaux inuit et allochtones qui ne sont pas tenus, de par leur fonction, d'intervenir formellement et légalement dans le cadre de l'application de la LPJ sont susceptibles de critiquer et de créer une source de tension et de frustration chez les intervenants inuit et allochtones qui pratiquent au CPEJ. Or, pour certains intervenants allochtones, la non-utilisation des procédures propres aux CPEJ est perçue comme un

manque de support des intervenants inuits et une façon de réduire leurs propres interventions. La notion de tension introduite par Mastronardi pour parler de la collaboration entre les intervenants inuits et non inuits prend dès lors tout son sens. Pour certains, le racisme, l'incompréhension à l'égard de la pratique de l'autre ou le sentiment de ne pas être reconnus représentent des obstacles à l'intervention.

Bélanger (1992) affirment que la LPJ ne « colle » à la réalité des Inuits. Or, certains éléments en place dans les communautés ne permettent pas toujours l'utilisation de l'intervention formelle. La pratique formelle de la LPJ, liée aux conditions de vie au Nord, représente possiblement une réponse intéressante à l'explication des tensions au sein de certaines équipes d'intervenants.

### **Contribution des réseaux d'entraide et intervention dans un contexte informel**

Comme le rapporte Limoges (2002), la pratique des aidants naturels est généralement comparable à celle des praticiens sociaux diplômés. Bien qu'elle varie d'une communauté à une autre, les trois communautés visitées semblent toutes offrir un bassin d'aidants naturels disponibles pour appuyer les intervenants inuits et allochtones. La disponibilité de ceux-ci est mise à profit dans la mesure où les intervenants reconnaissent leur importance, sont sensibilisés à la culture inuite, valident leur pratique et la sollicitent. Parmi les autres avantages des réseaux d'entraide, notons l'implication des membres de la communauté dans toutes les facettes de la prévention de l'agression sexuelle, le partage des tâches liées à l'intervention, ainsi que l'important support fourni aux intervenants par les membres de la communauté. Comme nous l'avons vu, les intervenants inuits ont à surmonter une difficulté particulière, soit celle d'intervenir dans un contexte de quasi parenté avec leurs « clients ». Ce qui donne parfois naissance à des situations déchirantes pour les intervenants inuits et leurs proches, victimes d'agression sexuelle. Par ailleurs, plusieurs victimes évitent de porter des accusations contre leur(s) agresseur(s) au moyen des procédures habituelles (déposition faite à la police, interrogation, mise en accusation, signalement au CPEJ). Malgré ce sous-signalement, une intervention extra-judiciaire (informelle) par des aidants naturels est parfois disponible pour eux lorsqu'il faut répondre à une urgence. Cette pratique semble offrir une alternative appréciable pour les intervenants et répondre aux besoins d'une partie de la clientèle, qui n'entrevoit aucun intérêt immédiat à déposer une plainte contre l'agresseur. Ce type d'intervention vise principalement à écouter la personne, à apaiser la douleur et à offrir des pistes de solution. Les intervenants inuits et allochtones semblent y jouer un rôle important.

### **Collaboration des intervenants sociaux et des aidants naturels**

La nature de l'intervention mise en place est tributaire des réseaux primaires (i.e. les membres de la communauté) et secondaires (i.e. les intervenants sociaux allochtones et inuit) dans la communauté. Ces deux ensembles peuvent représenter deux types d'intervention possibles pour les victimes d'agression sexuelle au sein de la communauté. La collaboration et la concertation entre les intervenants sociaux et

les aidants naturels, dans le but d'apporter une meilleure aide aux mineurs victimes d'agression sexuelle sont susceptibles de compléter l'intervention et d'en augmenter l'efficacité. À l'opposé, dans les situations où l'ouverture, le respect, le lien de confiance, la collaboration et la concertation ne se manifestent pas, un malaise et une distance s'installent, les résistances et les tensions augmentent et viennent progressivement miner le potentiel d'aide et l'efficacité de l'intervention auprès des enfants et des familles. L'importance et la qualité de l'intervention des membres du réseau social primaire et du réseau secondaire informel, tels que les familles et les aidants naturels, ont été soulevées, dans le premier chapitre ; elles s'expliquent notamment par leur appartenance culturelle et leur proximité.

Les aidants naturels du réseau social primaire pourraient donc être perçus comme un bassin appréciables de ressources locales de praticiens ayant un accès privilégié aux victimes leur permettant de répondre aux besoins des victimes d'agression sexuelle en complémentarité avec les intervenants sociaux. Toutefois, lorsque la crise est profonde, les professionnels en CPEJ et en CLSC deviennent généralement plus efficaces. Dans certaines situations où la collaboration est efficace, c'est-à-dire où les tâches de chacun sont bien comprises, l'intervention peut se poursuivre. En contrepartie, l'intervention est lacunaire lorsque la collaboration entre les groupes est difficile, à un point tel qu'elle empêche la circulation des informations et le support entre les intervenants.

Notre travail de recherche, tant théorique qu'empirique, a été mené parallèlement à une enquête, toujours en cours, de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse. Cette enquête a été instaurée suite à des signalements auprès de la DPJ, concernant des situations d'agression sexuelle sur des jeunes inuits, qui sont demeurés sans suivi. Elle remet donc en question la capacité de la DPJ de bien répondre au mandat qui lui est confié, lequel consiste à protéger les victimes d'agression ou de situations potentiellement abusives. Il est pertinent de mentionner que si aucun rapport ne liait ce projet avec l'enquête de la Commission, il est réaliste de croire qu'elle ait pu avoir une influence considérable sur les propos des répondants. Certains ont d'ailleurs mentionné qu'ils avaient eu une certaine préparation en prévision de la venue des enquêteurs et avaient donc des propos nuancés et légèrement structuré lors de l'entrevue.

### **Pistes de recherche future**

Nous croyons avoir été en mesure de cerner certains éléments de contexte qui permettent de mieux situer et comprendre la nature des interventions, les possibilités de collaboration entre les intervenants inuits et allochtones des communautés nordiques. Les intervenants en contact avec des mineurs victimes d'agression sexuelle (allochtones et inuit) qui incorporent leurs interventions avec des aidants naturels de la communauté, lorsque l'occasion se présente, augmente les chances d'entrer en contact et d'aider les victimes d'agressions sexuelles. D'autre part, une bonne collaboration entre les intervenants allochtones et inuit passent bien souvent par un compromis tacite par lequel les forces et les faiblesses de chacun des deux groupes sont respectées. Il reste maintenant à préciser les mécanismes qui permettent d'améliorer la collaboration entre les intervenants inuits et allochtones et les aidants naturels. Sous cet angle, les questions sont nombreuses : si les intervenants allochtones sont les principaux acteurs de la pratique au Nord, ils n'ont que peu ou pas de contrôle sur les mesures susceptibles de favoriser leur intégration à la communauté. Les réponses de certains intervenants ont montré que les tensions et les conflits entre intervenants sont parfois le résultat de certaines décisions politiques adoptées par des leaders et dirigeants inuits et allochtones provenant des différentes organisations et institutions, notamment les Centres hospitaliers, les CLSC, les CPEJ, les services policiers, la Régie régionale et le MSSS. Il serait pertinent d'explorer les décisions prises par ces dirigeants inuits et allochtones. À savoir, quels sont les plans d'action envisagés pour améliorer l'efficacité des interventions? Les nouveaux intervenants reçoivent-ils une formation appropriée pour leur travail? Quels sont les outils qui les préparent à vivre une expérience culturelle de cohabitation et de collaboration avec les Inuits?

**Bibliographie**

**Les ouvrages cités sont marqués de deux étoiles (\*\*)**

- ASSOCIATION CANADIENNE DE JUSTICE PENALE, 2000. « Les autochtones et le système de justice pénale ». Ottawa : Bulletin spécial, 15 mai. \*\*
- BADGLEY, R., 1984. *Infractions sexuelles à l'égard des enfants*. Vol 1 et 2, Ottawa, Centre d'édition du Gouvernement du Canada. \*\*
- BÉLANGER, D., 1992. Point de vue des intervenants sociaux et judiciaires sur la problématique des jeunes autochtones en contact avec le système de justice des mineurs. P.184. Mémoire de Maîtrise. École de Criminologie. Faculté des Arts. Université de Montréal. \*\*
- BENSON, G. F., 1991. *Élaborer des stratégies de prévention du crime dans les collectivités autochtones*. Ste-Foy: Québec, Ministère de la Sécurité publique. Solliciteur général Canada\*\*
- BILLION, P., 2001. « Travail social et immigration : traitement de la "différence" et territorialisation des politiques publiques ». *Les cahiers du Cérim*, n° 8, p. 23-35.\*\*
- BOUCHARD, C., 1991. *Rapport du groupe de travail pour les jeunes : un Québec fou de ses enfants*. Ministère de la santé et des services sociaux, Direction des Communications.
- CADIEUX, T., 1995. *Suicide crisis general report : follow-up on plan of action*. Inuulitsivik Health Center, clsc. Puvimituq.
- CANADA, 1990. *À la recherche de solutions : le rapport du conseiller spécial du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en matière d'agressions sexuelles contre les enfants au Canada*. Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services. \*\*
- CANADA, 1994. *Bien-être de l'enfance au Canada : le rôle des autorités provinciales et territoriales en matière d'enfance maltraitée*. Groupe de travail fédéral-provincial sur l'information sur les services à l'enfance et à la famille, Ottawa: Ontario, Ministres des Approvisionnements et Services Canada. \*\*
- CANADA, 1996a. *Par delà les divisions culturelles. Un rapport sur les Autochtones et la justice pénale au Canada*. Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones du Canada. (Présidée par les juges Erasmus et Dusseault). Ottawa, Approvisionnements et services.\*\*
- CANADA, 1996b. *Les services correctionnels pour Autochtones au Canada*. Collection sur les autochtones, Ottawa, Solliciteur général du Canada, Approvisionnements et services.\*\*

- CANADA, 1997. *Lutte contre les agressions sexuelles : mise sur pied d'équipes d'intervention communautaire en cas d'agression sexuelle dans les collectivités autochtones*. Collection sur les Autochtones. Ottawa, Solliciteur général du Canada, Approvisionnement et service. \*\*
- CANADA, 2000. *À l'étape de la divulgation : guide pour travailleurs communautaires de première ligne à qui des actes de violence sexuelle sont divulgués dans les collectivités autochtones*. Collection sur les autochtones. Ottawa, Solliciteur général du Canada, Approvisionnement. \*\*
- CANADA, 2000a. *La dignité retrouvée : la réparation des sévices infligés aux enfants dans des établissements canadiens*. Commission du droit de la personne. Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux. \*\*
- CANADA, 2001. *Vies sacrées: les enfants et les jeunes autochtones canadiens parlent de l'exploitation sexuelle*. Le projet national de consultation des autochtones.\*\*
- CHANDLER, M. et C. LALONDE, 2001. « Suicide chez les jeunes autochtones : le 3<sup>e</sup> côté de la médaille ». *Vis-à- vie*, vol. 10, n° 3, p. 28-30.
- CHIASSEON-LAVOIE, M. et M. L. ROC, 1999. « La pratique interculturelle auprès des jeunes en difficulté ». Dans L. Legault, *Intervention interculturelle*. Montréal : Gaëtan Morin.
- CLAXTON-OLDFIELD, S. et S. M. KEEFE, 1999. « Assessing Stereotypes about the Innu of Davis Inlet, Labrador », *Canadian Journal of Behavioural Science*, vol. 31 (avril), p.13.\*\*
- COHEN-EMERIQUE, M., 1993. « L'approche interculturelle dans le processus d'aide ». *Santé mentale au Québec*, vol. 17, n° 1, p. 37.
- COMMISSION DE LA SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX DES PREMIERES NATIONS DU QUEBEC ET DU LABRADOR (CSSSPNQL), 1998. *Dire les choses comme elles sont*. Consultation sur le contenu et l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse et de la loi sur les jeunes contrevenants dans les communautés des Premières Nations. Vers un cadre politique et une loi d'aide et de protection de l'enfance, de la jeunesse et de la famille pour et par les Premières Nations. Rapport et recommandations, Présentés au ministre de la santé et des services sociaux du Québec.\*\*
- COMMISSION ROYALE D'ENQUETE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES (1993). *Sur le chemin de la guérison*. Rapport de la table ronde nationale sur la santé et les questions sociales. Canada : Ministre des approvisionnements et des services.
- CONSEIL CANADIEN DE DEVELOPPEMENT SOCIAL, 1996. *Le progrès des enfants au Canada*. Ottawa, Conseil Canadien de développement social.\*\*
- CONSEIL REGIONAL DE LA SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX KATIVIK, 1991. page 20 du mémoire

- COUTU, J.-C., 1995. *La justice pour et par les autochtones*. Sainte Foy : Québec, Ministère de la justice. \*\*
- CHRISJOHN, R. D. et S. YOUNG, 1997. *The circle game : shadows and substance in the Indian residential school experience in Canada*. Penticton, B.C. : Theytus Books.
- CRAM, J. (sans date). *Child sexual abuse: recent literature, child sexual abuse in native communities, and audio-visual resources. An annotated bibliography*. non-publié.
- DAMANT, D., J. PAQUET et J. BÉLANGER, 2000. « Analyse du processus dans des trajectoires de femmes victimes de violence conjugale à travers le système judiciaire ». *Criminologie*, vol. 33, n° 1.
- DEAN, R. et M. THOMPSON, 1998. *Teen prostitution*. San Diego : Lucent Books.
- DENZIN, N. K. et Y. S. LINCOLN, 1994. *Handbook of qualitative research*, Thousand Oaks: Californie, Sage. \*\*
- DUMONT-SMITH, C. et P. SIOUI-LABELLE, 1991. *Étude nationale sur la violence familiale : Phase 1*. Ottawa : Ontario, Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada. \*\*
- FINKELHOR, D., 1984. *Child sexual abuse : New theory and research*. New-York, Free Press.
- FINKELHOR, D., 1994. « Epidemiological Factors in the Clinical Identification of Child Sexual Abuse ». *Child Abuse and Neglect*, vol. 18, p. 409-417.
- FINKLER, H., 1980. *Les Inuits et l'administration de la justice: le cas de Frobisher Bay (TNO)*. Hurtubise: HMH. \*\*
- FEMMES AUTOCHTONES DU QUEBEC, 2001. *Apitendemowin*. Rapport du premier séminaire au sujet des agressions à caractère sexuel en milieu autochtone. Bibliothèque Nationale du Québec. \*\*
- FONDATION AUTOCHTONE DE GUERISON
- GAGNON, L., 1998. Signification pour les aînées inuites du soin offert par leurs proches. Mémoire de maîtrise. Faculté des sciences infirmières. Université de Montréal.
- GIJSEGHM, H. V. 1993. Réflexions sur le « scandale » des abus sexuels à Povungnituk. Non-publié.
- GHIGLIONE, R. et B. MATALON, 1978. « Comment interroger? Les entretiens. » dans *Les enquêtes sociologiques : théories et pratiques*. Paris. Armand Colin. \*\*

- GOUVERNEMENT DU CANADA, 1993. *Un nouvel horizon : éliminer la violence-atteindre l'égalité*, Rapport final. Le Comité canadien sur la violence faite aux femmes, Ottawa : Approvisionnement et Services Canada. \*\*
- GOUVERNEMENT DU QUEBEC, 1992b. *La protection de la jeunesse : plus qu'une loi*. Rapport du groupe de travail sur l'évaluation de la loi sur la protection de la jeunesse. Gouvernement du Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux. \*\*
- GREEN, R., 1982. *Cultural awareness in the human services*, Englewood Cliffs. New-Jersey: Prentice-Hall
- GUÉDON, M., 1984. L'intervention de réseaux : une pratique nouvelle. Éditions France-Amérique. Sous la direction de Claude Brodeur et Richard Rousseau. \*\*
- GUY, K. A., 1997. *Notre promesse aux enfants*. Ottawa, Institut canadien de la santé infantile\*\*
- HARRISON, C., 1998. Étude exploratoire sur les pratiques éducatives des mères inuits auprès de leurs jeunes enfants. Mémoire de Maîtrise. Sciences de l'éducation. Université du Québec à Montréal. \*\*
- HERBERT, E. et K. MCCANNELL, 1997. « Talking Back : Six First Nations Women's Stories of Recovery from Childhood Sexual Abuse and Addictions ». *Canadian Journal of Community Mental Health*, vol. 16. n° 2, p. 51-68.
- HODGSON, M., 1988. « Where to from here? Developing effective treatment programs for sexual abuse in native communities ». Dans T. Martens, *The spirit Weeps.*, Edmonton. Nechi Institute \*\*
- IASENZA, F., 1995. *État de situation et piste d'orientation sur l'accessibilité des services des Centres Jeunesse de Montréal aux clientèles issues des communautés culturelles*, Montréal, Direction du développement de la qualité des services, Centre Jeunesse de Montréal.
- JACCOUD, M., 1986. Les autochtones dans le système de justice pénale. Mémoire de Maîtrise. École de criminologie. Université de Montréal.
- JACCOUD, M., 1995. *Justice blanche au Nunavik*. Montréal, Éditions du Méridien, coll. « Repère ».
- JACCOUD, M., 1999. « Les cercles de guérison et les cercles de sentence autochtones au Canada », *Criminologie*, vol. 32, n° 1. \*\*
- JOURDAIN, A., 1997. « La santé mentale ». *Recherches amérindiennes au Québec*. n° 3, p. 157-160. \*\*
- KATIVIK, 1991. Pour la santé et le bien-être dans la région Kativik. Conseil régional Kativik de la santé et des services sociaux, p. 1-16. \*\*

- LAMOTHE, B. et L. LEMIRE, 1991. *Schooling, vocational training and economic activity in Nunavik: Results of the survey conducted in Nunavik during september and october 1991*, Montréal, Québec. : Administration régionale Kativik. \*\*
- LANDREVILLE, P. (1983). Normes sociales et normes pénales; notes pour une analyse socio-politique des normes. Les cahiers de l'école de criminologie, no 12. Université de Montréal.
- LAZURE, G. (2002) La nature de la pratique infirmière en régions éloignées et/ou isolées au Québec. Faculté des sciences infirmières, Université Laval
- LAVERGNE, C. et M. TOURIGNY, 2000. « Incidence de l'abus sexuel et la négligence envers les enfants : recension des écrits ». *Criminologie*, vol. 33, n° 1, p. 47-72. \*\*
- LAVOIE, J.-P., J. PEPIN, S. LAUZON, P. TOUSIGNANT, N. L'HEUREUX et H. BELLEY, 1998. *Les modèles de relations entre les services formels et les aidantes naturelles. Une analyse des politiques de soutien à domicile du Québec*. Régie régionale de la santé et des services sociaux. Direction de la santé publique. \*\*
- LEROUX, J., 1995. « Les métamorphoses du pacte dans une communauté autochtone ». *Recherches amérindiennes au Québec*, vol 25, n° 1, p. 36-37.
- LÉVESQUE, C., 1990. « D'ombre et de lumière : l'Association des femmes autochtones du Québec ». *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 14, n° 2, p. 71-83.
- LIMOGES, J., 2002. « L'entraide vocationnelle dans le cadre d'un service professionnel d'orientation pour les jeunes ». *Carriérologie*, numéro spécial, vol 8, n° 2, \*\*
- MANSEAULT, H., 1990. *L'abus sexuel et l'institutionnalisation de la protection de la jeunesse*. Sillery, Presse de l'Université du Québec. \*\*
- MASTRONARDI, L., 1990. The inuit community workers' experience of youth protection work. Thèse de doctorat. School of social work. Faculty of graduate studies and research. McGill University. \*\*
- MCEVOY, M., 1990. *Let the healing begin : breaking the cycle of child sexual abuse in our communities*. Nicola Valley Institute of Technology.\*
- MCKENNA, N., 2000. *Les contraintes liées au dévoilement des agressions sexuelles au nord du 55e parallèle*. Ministère de la Justice du Québec. Présentations lors du X<sup>e</sup> symposium international de victimologie.
- MCDUGALL-WHITEDUCK, G., 1991. « A Silence Broken ». *Rencontre*, vol. 13, n° 2, p. 15.

- MCTIMONEY, D., 1993. *A resource guide for family violence issues for aboriginal communities*. Ottawa: National Clearinghouse on family violence. \*\*
- MESSIER, C. et J. TOUPIN, 1994. *La clientèle multiethnique des centres de réadaptation pour les jeunes en difficulté. Synthèse des résultats par groupe ethnique étudié*. Commission des droits de la personne. \*\*
- MICHELAT, G., 1975. « Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie ». *Revue française de sociologie*, vol. 16, p. 229-247. \*\*
- Ministère des affaires indiennes et du Nord Canada, 1992. *Élaboration de normes amérindiennes en intervention sociale*. Association des Services sociaux autochtones du Québec, février.
- MORENCY, J., 1997. Le traitement des allégations d'abus sexuel, étude des relations entre les éléments de contenu de signalements et l'appréciation d'intervenants experts. Thèse de doctorat. École de psychologie. Université Laval.\*\*
- MORENCY, J., 2000. *L'intervention auprès des enfants autochtones manifestant des comportements sexuels problématiques*. Présentation dans le cadre du congrès de l'ordre des psychologues du Québec: Équilibre et santé mentale. \*\*
- MORENCY, J., 2001. « L'agression sexuelle en milieu autochtone ». *Psychologie Québec*, vol. 12, n° 6, p. 24-26 \*\*
- MORIN, T., 1997. *Sondage pour les besoins en santé physique et mental. Santé communautaire CLSC Puvirinituq*, présenté à Serge Auclair (DSS), compilation du sondage fait de juin 1996 à janvier 1997. Non publié.
- Northwest Territories Teachers' Association, 1991. *Are Women and children treated fairly by the justice system?* Territoires-du-Nord-Ouest: Yellowknife. \*\*
- NUNGAK, Z., 1993. *Les valeurs fondamentales, les normes et les concepts de justice des Inuits du Nunavik. Les peuples autochtones et la justice*. Commission royale sur les peuples autochtones.
- ONTARIO NATIVE WOMEN'S ASSOCIATION, 1989, « Breaking Free : A Proposal for Change to Aboriginal Family Violence », décembre. \*\*
- Pauktuutit, 1991. *No more secrets: acknowledging the problem of child sexual abuse in Inuit communities*. Ottawa: Ontario. \*\*
- PETAWABANO, B.-H., E. GOURDEAU, F. JOURDAIN, A. PALLISER-TULUGAK et J. COSSETTE, 1994. *La santé mentale et les Autochtones du Québec*. Postface de Françoise Gidéon, Michèle Rouleau et Richard Kistabish, Boucherville: Gaétan Morin Éditeur. \*\*
- PIASECKI, J. M., S. M. MANSON, M. P. BIERNOFF, A. B. HIAT, S. S. TAYLOR et D. W. BECHTOLD, 1989. « Abuse and Neglect of American Indian

Children : Findings from a Survey of Federal Providers ». *American Indian and Alaska Native Mental Health Research Conference*, vol. 3, n° 2, p. 43-62. \*\*

PICARD, P., 1999. « L'abus sexuel: une réalité dont il faut parler! » *Rencontre*, vol. 20, n° 14.

POUPART, J., GROULX, L., MAYER, R., DESLAURIERS, JP., LAPERRIERE A. et AP. PIRES, 1998. *La recherche qualitative : diversité des champs et des pratiques au Québec*. Préface de Guy Rocher, Montréal: Gaëtan Morin Éditeur. \*\*

QUEBEC, 1990. *Manuel de référence sur la Loi sur la protection de la Jeunesse*. Québec: Ministère de la Santé et des Services sociaux. \*\*

QUEBEC, 1992a. *Rapport de l'enquête Santé Québec auprès des Inuits du Nunavik*. Tome 2, Ministère de la Santé et des Services sociaux. \*\*

QUEBEC, 2001. *Les Amérindiens et les Inuits du Québec: Onze nations contemporaines*. Édition : Secrétariat aux affaires autochtones. Bibliothèque nationale du Québec.

RABINOVITCH, J., 2000. *First year end report of out from the shadows and into the light*. Vancouver: Save the children Canada.

REGIE REGIONALE DE LA SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX NUNAVIK, 1998. *Rapport annuel 1997-1998*. Bibliothèque nationale du Québec. \*\*

REGIE REGIONALE DE LA SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX NUNAVIK, 2001a. *Rapport annuel 2001-2002*. Bibliothèque nationale du Québec. \*\*

REGIE REGIONALE DE LA SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX NUNAVIK, 2001b. La santé et les services sociaux à l'intérieur d'un gouvernement autonome du Nunavik. *Bulletin d'information de la Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik*, vol. 6, n° 1, p. 2-19.

REGROUPEMENT DES ÉQUIPES RÉGIONALES ESPACE, 1995. *Le regroupement des équipes Espace: c'est quoi?* Documents d'informations générales. \*\*

RIENDEAU, L., D. TREMBLAY et M. LACOMBE, 1992. *Pour diminuer l'incidence de la violence conjugale*. Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale, Ministère de la santé et des services sociaux.

RIOPEL, M., 1997. *Evaluation of social services in Nunavik : the users' point of view. Research report and recommendations*. Nunavik Regional Board of Health and Social Services. Puvimituq : Inuulitsivik Health Centre.

- ROBICHAUD, J. B., 1979. « Dilemmes actuels de la profession ». Dans Ministère des affaires indiennes et du Nord Canada, *Élaboration de normes amérindiennes en intervention sociale*. Association des Services sociaux du Québec. \*\*
- ROBIN, R. W., B. CHESTER, J. K. RASMUSSEN, J. M. JARANSON et D. GOLDMAN, 1997. « Prevalence, Characteristics, and Impact of Childhood Sexual Abuse in a South Western American Tribe », *Canadian Journal of Community Mental Health*, vol. 16, n° 2, p. 769-787. \*\*
- ROULAND, N., 1983. « L'acculturation judiciaire chez les Inuits du Canada ». *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 13, n° 3, p. 179-191.\*\*
- ROY, G., 1999. « Les modèles de pratiques ». Dans G. Legault, *L'intervention culturelle*. Montréal : Gaëtan Morin.
- RIOUX, Y. et L. NAPARTUK, 1995. *Brief presented to the first Nations of Quebec and Labrador health and social service commission*. Puvirnituq: Youth Protection, Inuulitsivik Health Centre.\*\*
- SAULIS, M., S. FIDDLER et Y. HOWSE, 2000. « Capacité des collectivités autochtones d'accueillir des délinquants sous responsabilité fédérale ». *Interventions*, p. 53-56.\*\*
- SCHNARCH, B., 1999. *Les conditions de vie au Nunavik : statistiques comparées sur le coût de la vie, le revenu et le logement*. Direction de la santé publique. Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik.
- SERVICES SOCIAUX MONTAGNAIS DE BETSIAMITES, 1995. *Mémoire présenté à la commission spéciale de l'Assemblée nationale sur la Loi sur la protection de la Jeunesse*. Par Gaëtan St-Arnaud.
- SIOUI WAWALOLOATH, C., 1996. « Matikushkuanuat : ceux et celles qui sont écrasé(e)s ». Dans J. Coiteux, P. Campeau, M. Clarkson et M.-M. Cousineau, *Question d'équité : l'aide aux victimes d'actes criminels*. Québec, Association québécoise plaidoyer-victimes. \*\*
- STATISTIQUE CANADA, 2000. *La violence familiale au Canada: un profil statistique*. 2000, Ottawa: Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.\*\*
- TOURIGNY, M., 1991. *Rapport concernant la littérature scientifique sur l'incidence, les facteurs de risque et les programmes de prévention des abus sexuels envers les enfants*. Document inédit, Groupe de travail pour les jeunes, Québec: Ministère de la Santé et des Services sociaux. \*\*
- TOURIGNY, M., 1997. « Efficacité des interventions pour enfants abusées sexuellement : une recension des écrits », *Revue canadienne de psycho-éducation*, vol. 26, n° 1, p. 39-69.\*\*

- TOURIGNY, M., M. MAYER, J. WRIGHT, C. LAVERGNE, N. TROCME, S. HELIE, C. BOUCHARD, C. CHAMBERLAND, R. CLOUTIER, M. JACOB, J. BOUCHER et M.-C. LARRIVEE, 2002. *Étude sur l'incidence et les caractéristiques des situations d'abus, de négligence, d'abandon et de troubles de comportements sérieux signalées à la Direction de la protection de la jeunesse au Québec (ÉIQ)*. Montréal, Centre de liaison sur l'intervention de la prévention psychosociale (CLIPP).\*\*
- TOUSIGNANT, M., 1988. *Utilisation des réseaux sociaux dans les interventions: état de la question et propositions d'action*. Commission d'Enquête sur les Services de Santé et les Services Sociaux. Les publications du Québec. \*\*
- TREMBLAY, A., 1995. « L'organisation de la santé dans une réserve montagnaise ». *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 15, n° 1, p. 21-40.\*\*
- TREMBLAY, F., 1995. « Complexité des discours et des pratiques de développement et de gestion dans le réseau Kativik de la santé et des services sociaux ». *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 15, n° 1, p. 85-94. \*\*
- TROCMÉ, N., D. MCPHEE, K. KWAN TAM et T. HAY, 1994. *Ontario incidence study of reported child abuse and neglect (final report)*. Toronto: Institute for the prevention of child abuse. \*\*
- VAN GIJSEGHEM, H., 1993. *Réflexions sur « le scandale » des abus sexuels à Povungnituk*. Université de Montréal, réflexions personnelles. \*\*
- WRIGHT, J., W. N. FRIEDRICH, M. CYR, C. THÉRIAULT, A. PERRON, Y. LUSSIER et S. SABOURIN, 1998. « The Evaluation of Franco-Quebec Victims of Child Sexual Abuse and their Mothers : The Implementation of a Standard Assessment Protocol ». *Child Abuse and Neglect*, vol. 22, p. 9-23.
- WRIGHT, J., Y. LUSSIER, S. SABOURIN et A. PERRON, 1999. « L'abus sexuel à l'endroit des enfants ». Dans E. Habimana et al. *Psychologie de l'enfant et de l'adolescent*. Chicoutimi : Gaëtan Morin.\*\*
- WHITE, D. et C. MERCIER, 1995. « La politique de santé mentale et la communautarisation des services ». *Santé mentale au Québec*, vol. 20, n° 1, p. 17-30.
- YOUNG, T. K., E. K. MOFFAT, J. D. O'NEIL, R. THIKA et S. MIRDAD, 1995. « The Population Survey as a Tool for Assessing Family Health in the Keewatin Region, NWT, Canada ». *Arctic Medical Research*, vol 54, n° 1, p. 77-85.\*\*
- YOUNG, T. Kue, K, Alan, (1998), « Survivors of Sexual Abuse : Clinical, Lifestyle and Reproductive Consequences ». *Canadian Medical Association Journal*, vol. 159, p. 329-334. \*\*